This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 44.2

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-TREIZIÈME VOLUME

ANNÉE 1902-1903. — TOME Ier

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNEE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : **6** FRANCS

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC III

Digitized by Google

Fr 4412

Harvard College Library
AUG 28 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

NOTA

Toute reproduction est interdite sans l'agrément de l'Académie et des auteurs.

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 9 juillet 1903 (1)

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. A. BRISSART, Président annuel.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Dans une étude, qu'analysera dans quelques instants notre aimable et savant secrétaire général, M. Graffin nous montra, suivant la méthode du maître, par des extraits de ses livres et de sa correspondance, Taine Champenois. Sa lecture intéressante est encore présente à la mémoire de ceux qui l'entendirent, et c'est par elle que l'Académie apprenait l'heureuse nouvelle de la formation d'un comité pour l'érection d'une statue à Hippolyte Taine.

(1) La séance publique annuelle de l'Académie s'est tenue, comme d'habitude, dans la grande salle du Palais archiépiscopal, le jeudi 9 juillet, à 2 h. 1/2 précises. Derrière le bureau, siégeaient sur l'estrade environ quarante membres titulaires et correspondants; une assistance très attentive remplissait l'espace qui lui avait été réservé. Plusieurs personnes de distinction, notamment M. le colonel Laussac, commandant la gendarmerie de la Marne, avaient répondu à l'appel de l'Académie. M. le Président se fit, au début de la séance, l'interprète des regrets de l'Académie, pour

Digitized by Google

L'Académie eût été bien fière d'avoir compté Taine parmi ses membres correspondants. Mais si Taine ne lui appartint pas, notre Compagnie s'est toujours considérée comme la gardienne née de toutes les gloires champenoises, et elle devait à ses traditions d'applaudir à l'hommage rendu au plus illustre des enfants de la Champagne au XIXe siècle, Taine étant né à Vouziers, le 21 avril 1818.

Dix ans à peine se sont écoulés depuis sa mort.

Ne sommes-nous pas encore au milieu de cette agitation qu'il a un moment dirigée, et, par suite, incapables de le bien connaître? Et cependant, voici que, depuis sa mort, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Amérique même, se succèdent rapidement les essais les plus consciencieux et les plus nourris sur Taine. Et que, de ces travaux, écrits de points de vue bien divers, se dégage nettement un jugement commun : amis et ennemis sont d'accord sur l'importance de son œuvre. Partisans et adversaires se rapprochent dans la critique de la méthode de Taine à certains égards trop absolue et incomplète ; tous sont unanimes sur la grande valeur morale de l'homme.

Cet accord sur l'œuvre et sur l'homme permet d'affirmer hautement que Taine, plus que bien d'autres, est

l'absence de Son Ém. le cardinal Langénieux, retenu hors de Reims par la convalescence d'une récente maladie. Le discours d'ouverture était consacré à une étude sur M. Taine. Le compte rendu des Travaux et les rapports des Concours se succédèrent dans l'ordre accoutumé. L'exécution d'une pavane du XVIe siècle et d'une sonate de Grieg, due au concours de MM. Lefèvre-Derodé et Vaysman, provoqua les applaudissements réitérés de l'assemblée. La séance fut levée à 4 h. 3/4, et tous les assistants examinèrent avec intérêt la série des œuvres d'art exposées.

Digitized by Google

digne du monument que veulent lui dresser dans sa ville natale ses concitoyens et ses admirateurs.

Ils sont, en effet, nombreux les titres de Taine à notre admiration, puisqu'il fut à la fois philosophe, critique, historien et écrivain de premier ordre.

Ce que fut sa philosophie, MM. Monod, Boutmy, P. Bourget et Giraud, et spécialement M. Barzelotti l'ont dit excellemment, et, après eux, il n'y aura qu'à les redire. Au moment où Taine arrivait à la maîtrise de sa pensée, la philosophie éclectique, naguère toute-puissante, avec Royer-Collard, Jouffroy et surtout Cousin, son brillant interprète, commençait à laisser apparaître son défaut de doctrine. La victoire du romantisme avait été de courte durée ; l'échec des *Burgraves*, de Victor Hugo (1843), signalait la fin prochaine de sa prépondérance ; les théories sociales de 1848 avaient misérablement échoué.

Au milieu de ces décadences, quelque chose se développait ; les découvertes scientifiques se multipliaient ; leurs applications modifiaient rapidement la situation économique de la société, et, le jour où vint à un penseur l'idée d'appliquer aux sciences morales les méthodes scientifiques, ce jour-là naquit l'esprit nouveau dont Taine devrait être le philosophe. Taine fut le théoricien du mouvement réaliste et scientifique de la seconde moitié du dernier siècle, mouvement qui se manifesta en même temps dans les arts avec l'observation microscopique de Meissonier, le réalisme des tableaux de Millet et de Bastien-Lepage, qui se révèle dans l'exactitude cherchée des descriptions et des caractères de Flaubert. C'est l'heure où l'érudition pénètre la poésie avec Leconte de Lisle et de Hérédia, et la science avec Sully-Prudhomme. Claude Bernard, homme de science

Digitized by Google

et grand penseur, sera l'idéal accompli de cette époque. Zola exagérera ce mouvement en introduisant la physiologie et la pathologie dans le roman. Appliquer les procédés scientifiques à la critique littéraire, à l'histoire, était bien le fond de la pensée de Taine, et cette pensée se manifestait déjà dans une lettre de sa jeunesse à Prévôt-Paradol, son ami, où il lui dit qu'il veut faire de l'histoire une science, en lui donnant, comme au monde organique, une anatomie et une physiologie. Un des critiques de notre auteur, traduisant l'effort manifeste de Taine dans ses livres à appliquer les méthodes scientifiques, pourra dire, non sans raison, que son style a une odeur de laboratoire. Taine s'était préparé à ces applications de la science par la fréquentation des cliniques, des amphithéâtres de dissection, des hospices d'aliénés, comme par l'étude des mathématiques et des sciences naturelles.

Mais les sciences exactes isolées peuvent bien conduire au positivisme d'Auguste Comte, elles ne suffiraient pas à expliquer seules le réalisme scientifique de Taine. Sa philosophie était d'ordre plus élevé. Bien qu'il se rattachât à la philosophie matérialiste française du XVIIIe siècle, à Condillac, il avait surtout subi l'influence panthéiste de Spinoza Il lui devait la pensée dominante de sa philosophie, l'unité des choses et leur nécessité ; puis celle de Hégel, qu'il considérait comme un des plus grands esprits du monde. C'est, interprété par Gœthe, qu'il avait compris Hégel, et Gœthe aussi, par la presque universalité de son génie, plus encore peut-être par ses aptitudes presque divinatoires pour les sciences naturelles, avait vivement impressionné l'intelligence de Taine. Son action se fait souvent sentir dans les expressions de haute poésie qui relèvent son style. Un de ses

Digitized by Google

élèves, résumant ces influences diverses et celles natives, a dit de lui : « Taine est une imagination germanique administrée et dirigée par une raison latine. »

Taine a précisé sa doctrine philosophique, nettement panthéiste et d'un déterminisme inexorable, dans son livre *L'Intelligence* paru en 1870.

Toute son œuvre littéraire et historique n'a été que l'application de sa méthode et de sa philosophie. Ce qu'il veut démontrer, c'est que toutes les choses humaines, que ce soit le génie d'un artiste ou le génie d'un homme d'État, la littérature d'un peuple ou ses institutions, ont leurs causes, leurs conditions et leurs dépendances. Pour chaque homme, comme pour chaque peuple, il y a une disposition initiale, maîtresse et supérieure qui dirige toutes ses idées et tous ses actes. Cette disposition procède de trois forces primordiales : la race, le milieu, le moment.

Dégager cette faculté maîtresse, c'est le premier effort de Taine. L'analyse et une intuition merveilleuse le lui rendent facile. Cette faculté trouvée, il en déduit, avec une logique rigoureuse, le développement d'un peuple comme celui d'un homme.

Tel est le programme scrupuleusement suivi dans chacun des livres de Taine. Que ce soit dans sa thèse de doctorat, devenue le livre charmant et classique que tous connaissent, *La Fontaine et ses fables ;* — que ce soit dans ses *Essais sur Tite-Live*, où il étudie le peuple romain autant que la faculté maîtresse de Tite-Live, l'historien orateur ; — que ce soit plus tard dans ce chef-d'œuvre qui s'appelle l'*Histoire de la littérature anglaise*, ou plus exactement l'histoire de l'esprit anglais et son développement à travers les âges ; ses études sur l'art n'auront pas d'autre but : faire apparaître, dans leurs

Digitized by Google

vrais cadres, l'âme de la Grèce antique, celle de l'Italie de la Renaissance et celle de la Hollande.

Son dernier ouvrage encore cherchera à saisir, mais dans un but plus élevé, l'esprit français.

Mais pourquoi vous rappeler ce que chacun de vous sait déjà; comme critique et historien, peut-être plus encore que comme philosophe, le droit de Taine à nos hommages n'est contesté par personne.

Brunetière, dans son *Histoire de la littérature française au XIXe siècle*, le met au premier rang des écrivains français. Et, sans être Brunetière, il n'est personne qui n'ait été séduit par le souffle de poésie panthéiste qui se dégage de son *Voyage aux Pyrénées,* ou frappé par la réalité saisissante des tableaux dont il se plaît à illustrer ses œuvres de critique et de psychologie.

Philosophe, critique de littérature, d'art, d'histoire; écrivain, Taine est de premier ordre. Il est de ceux qu'on admire et qu'on ne loue plus.

Aussi bien, est-ce à un point de vue plus modeste, par suite plus accessible pour moi, en raison des grandes leçons que nous pouvions tous tirer du caractère de Taine, que sa statue m'a paru surtout opportune.

J'ai eu cependant un scrupule. Comment cet homme, qui fut toute sa vie la modestie même, au point de refuser de se laisser photographier; dont un seul portrait existe, celui de Bonnat, son ami, fait pour les siens, comment eût-il accepté cette idée d'une statue, si contraire à sa nature?

Et comment le statuaire pourra-t-il nous rendre cette modestie suprême de la physionomie de Taine, son attitude penchée, son regard paraissant tourné sur lui-même, contemplant en soi quelque chose de supérieur à ce qui l'entourait, véritable attitude de psychologue s'analysant soi-même.

Digitized by Google

J'espère cependant qu'il nous pardonnerait de lui ériger une statue, si nous lui disions que sa modestie même a besoin, au jour présent, d'être donnée en exemple à notre génération, et que sa statue viendra à point pour nous rappeler que le véritable mérite est toujours modeste. Comme elle nous dira que le véritable, le juste moyen de parvenir, d'arriver, comme on dit aujourd'hui, est le travail.

Car ce fut un rude laborieux que Taine, un laborieux sans relâche, s'imposant dès sa première jeunesse un plan de vie régulière et le suivant scrupuleusement : moine en peine de son couvent, dit de lui d'une façon charmante M. Melchior de Vogüe, pour peindre sa régularité de travail et de vie. Travaillant avec excès, chaque année à la suite du concours général, où il obtenait des succès brillants, il fallait lui poser des sangsues pour éviter une congestion. Et quand, à la suite de ces abus de travail, son cerveau criait merci et qu'il fallait interrompre, il se reposait en écrivant, chemin faisant, le *Voyage aux Pyrénées* et le *Voyage en Italie*.

Arrivé le premier à l'École Normale au concours de 1848, avec des concurrents qui s'appelaient, pour ne citer que les plus connus : About, Sarcey, il avait déjà une telle érudition que ses condisciples le consultaient sur leurs travaux, et, suivant leur expression, le feuilletaient comme un répertoire vivant de science. En quinze jours, il faisait le travail distribué pour six semaines et employait le reste du temps à ses travaux particuliers. Possédant déjà l'antiquité classique, il étudiait les Pères de l'Église et les Scholastiques, analysant toutes ses lectures, les résumant et les classant.

Dans ses notes sur les élèves de l'École Normale, Vacherot, alors directeur des études, faisait de lui ce

Digitized by Google

portrait : « L'élève le plus studieux, le plus distingué que j'aie connu à l'école. Instruction prodigieuse pour son âge, ardeur et avidité de connaissances dont je n'ai pas vu d'exemple. Esprit remarquable par la rapidité de conception, la finesse, la subtilité de pensée. Fermeté d'esprit indomptable, au point que personne n'exerce d'influence sur sa pensée. Du reste, il n'est pas de ce monde. La devise de Spinoza sera la sienne : *Vivre pour penser*. Étranger à toute passion qu'à celle du vrai. »

Jamais maître plus compétent n'a fait d'un élève portrait plus exact : il est resté définitif. La liste des ouvrages de Taine, leur variété, l'étendue des recherches qu'ils comportent, justifient le jugement de Vacherot. Il est resté toute sa vie le laborieux de l'École Normale, et la mort le surprit travaillant encore à l'achèvement de l'œuvre colossale de ses dernières années : *Les Origines de la France contemporaine*.

Un trait vous a peut-être frappé dans le caractère tracé par Vacherot : fermeté d'esprit indomptable au point que personne n'exerce d'influence sur sa pensée. L'unique but de la vie intime de Taine fut la philosophie. Il n'aima vraiment qu'elle. Il estimait que le philosophe ne doit admettre que les idées vérifiées par lui-même et reconnues vraies. Comme Descartes, il avait fait table rase de toute idée reçue et il avait reconstruit sa pensée. Étant l'honnêteté même, jamais il ne transigeait avec ce qu'il croyait vrai : de là, la suprême indépendance de sa vie. Jules Simon, qui fut son professeur, lui avait conseillé d'adoucir la forme absolue, tranchante de sa pensée, inspiré la circonspection ; et il se flattait d'y avoir réussi. Le concours d'agrégation lui prouva, l'année même, qu'il s'était trompé. Taine s'y montra avec toutes ses qualités : sa logique, sa force,

Digitized by Google

mais aussi sa netteté, sa sincérité. Il émerveilla ses amis, mais il échoua. Ses idées n'étaient point celles du temps (1851) ni de ses juges. Elles révélaient une telle liberté d'esprit à l'école que l'agrégation de philosophie fut supprimée.

Taine, envoyé comme suppléant de philosophie en province, y prépara pour l'agrégation ès lettres une thèse sur les sensations. Soumise à M. Garnier, son président de thèse, elle l'épouvanta par la hardiesse des conclusions. Il refusa le permis d'imprimer et, peu de temps après, Taine, envoyé comme suppléant de sixième à Toulon, renonçait à l'Université pour venir chercher à Paris une vie libre. Cette thèse fut le premier fond de son ouvrage sur l'intelligence

L'Académie avait mis au concours un essai sur Tite-Live. Taine, qui venait de subir sa thèse de doctorat ès lettres, le 30 mai 1853, déposait le 31 décembre de la même année son manuscrit à l'Institut. Son essai fut remarqué, mais critiqué. On lui demanda quelques corrections, et le concours fut prorogé d'une année. Les corrections faites, Taine fut couronné. L'année suivante, en publiant son livre, Taine rétablissait, en quelques lignes de préface, l'esprit nettement déterministe de son essai. L'Académie n'oublia pas ce procédé et, en 1861, lorsqu'il lui soumit son *Histoire de la littérature anglaise*, après trois séances orageuses, elle décida que le prix ne pouvant être décerné à M. Taine, en raison des erreurs de principes maintes fois reproduites dans son ouvrage, il ne serait décerné à personne. — Taine ne devait entrer à l'Académie qu'en 1878, peu après Renan. Les temps et les idées avaient bien changé.

Cette indépendance de l'esprit, Taine en a donné la preuve jusqu'au dernier jour de sa vie, cherchant la

Digitized by Google

vérité et l'exprimant telle qu'elle se présentait à lui, sans se préoccuper des conséquences ni des blessures des partis. Traçant de l'ancien régime un admirable tableau, il y montre que des institutions qui survivent à leurs causes sont condamnées. Les conservateurs s'en blessent. Abordant la Révolution et la peignant au vif et au cru avec une accumulation volontaire de documents, il renverse l'idole du parti opposé sans plus de soucis. Il passe à Napoléon et le ramène aux proportions d'un condottiere italien. Les admirateurs de l'empereur crient au pamphlet. Taine n'en a cure. Il laissa ses livres avec leurs documents se défendre. Il ne répond jamais à la critique.

Cette admirable sincérité nous révélera la marche de sa pensée. Jeune, il avait été saisi, avec sa génération, de la religion, presque du fanatisme de la science. C'est d'elle qu'il écrivait, dans un style lyrique : elle approche enfin, et elle approche de l'homme. Elle a dépassé le monde visible et palpable des astres, des pierres, des plantes où, dédaigneusement, on la confinait. C'est à l'âme qu'elle se prend munie des instruments exacts ou perçants, dont trois cents ans d'expérience ont prouvé la justesse et mesuré la portée. Elle apporte avec elle un art, une morale, une religion nouvelle, et c'est notre affaire aujourd'hui de la chercher.

Qu'il y a loin de cet enthousiasme de néophyte au résultat atteint. Taine, plus qu'aucun contemporain, a analysé les races et les époques de l'histoire. Il a possédé l'antiquité et étreint la pensée moderne, et toute cette science l'a conduit au découragement, au pessimisme, tempéré seulement par la bonté native de son âme. S'il n'a pas conclu à la banqueroute de la science, il n'en est pas bien loin lorsqu'il dit : le meilleur fruit

Digitized by Google

de la science est la résignation froide qui, pacifiant et préparant l'âme, réduit la souffrance à la douleur du corps. Cette pensée n'est pas un fruit de la science moderne, c'est une traduction des pensées de Marc-Aurèle, le livre de chevet de Taine.

Était-ce un regret sans amertume qui lui faisait répéter à ses intimes : « Je n'aurais dû écrire sur la philosophie qu'en latin, pour les initiés. On risque trop de faire du mal aux autres. » Ou plutôt, n'était-ce pas un aveu qu'en l'état actuel, la science ne peut se suffire à elle-même, peut-être un demi-aveu que le monde moral, dans sa complexité, échappe en partie au scalpel comme à l'analyse du laboratoire. Derrière l'expérience « psychophysique », comme derrière l'analyse psychologique, il y a quelque chose que la science ne peut atteindre, c'est, suivant l'admirable expression de Melchior de Vogüé : l'arrière-fond immortellement nostalgique du cœur de l'homme. Taine sentait ce monde immuable, caché derrière le chaos des apparences fugitives qui nous enveloppe, plus qu'il n'y croyait.

Mais il vivait comme s'il y croyait : en sage, disent les uns; en saint, a dit un autre, si ce titre se justifie par l'abnégation des choses terrestres, par le don de toute une vie aux vérités éternelles et à la pratique du bien.

Plus Taine avançait dans l'étude et la vie, plus s'accentuait la contradiction entre le fatalisme logique de sa méthode et les conclusions qu'il tirait de ses recherches. Y eut-il un revirement complet de la pensée chez celui qui a dit du christianisme : « C'est encore la grande paire d'ailes indispensable pour soulever l'homme au-dessus de lui-même? » Taine avait horreur des indiscrets. N'en soyons pas, nous le devons au respect de sa mémoire.

Digitized by Google

La statue de Taine nous rappellera sa belle vie, mais elle nous dira encore et surtout l'amour qu'il avait pour son pays. Cet amour qui n'a rien de l'étroite passion du clocher, mais qui franchit la frontière pour aller dérober à l'étranger ce qu'il a de meilleur et en faire profiter sa patrie.

Taine a transcrit pour nous, en l'adaptant à notre esprit, la pensée allemande, et nous en a montré le bienfait que l'Angleterre retire du respect de ses traditions.

Il a fait plus; sentant, à la suite de la guerre de 1870, son pays atteint d'un malaise social, souffrant d'instabilité politique, il s'est mis, pendant douze ans, au chevet du malade; épiant son mal, en consignant consciencieusement les divers symptômes, pour diagnostiquer les causes du mal avant d'en indiquer le remède.

Taine l'a dit lui-même : son livre sur les *Origines de la France contemporaine* n'est qu'une consultation médicale, et il ne se flattait pas que la malade acceptât la consultation. En patriote, sans souci de popularité, il a montré l'ancien régime préparant sa chute par la suppression de tout contrepoids au pouvoir royal; — la Révolution, éprise de la seule raison et édictant des lois pour un homme idéal, c'est-à-dire inexistant, et déchaînant l'anarchie par le renversement des institutions traditionnelles; le jacobinisme, esprit de haine préparant la voie au despotisme, et la centralisation napoléonienne tarissant, avec l'initiative, la sève et la vie de la France.

En peintre réaliste, Taine nous montre nos plaies telles qu'elles sont, peut-être, en médecin, a-t-il voulu nous faire comprendre le danger de notre mal en l'exagérant.

Digitized by Google

Quant au remède, la mort a empêché Taine de le prescrire. C'était, paraît-il, une des causes du mal étrange qui le minait que le regret de ne pouvoir achever son œuvre. Mais, si l'œuvre est inachevée, si les conclusions n'ont pas été formulées par l'auteur, combien n'en pouvons-nous pas déduire nous-mêmes? Et sa statue arrive à son heure pour nous rappeler ce que nous dit son œuvre :

« Il n'est d'institutions durables que celles ayant leurs racines dans le passé ;

« L'État est une protection pour les faibles. Il nous faut prendre garde d'y voir autre chose qu'un chien de garde ;

« C'est une détestable chose que l'État éducateur, jetant toutes les intelligences dans le même moule. »

— Je m'arrête : vous croiriez que Taine fait de la politique.

Il y a une pensée plus élevée encore que l'amour de la patrie qui se dégage de l'œuvre entière de Taine : l'amour du vrai, qui est de tout temps et de tous les pays; cet amour du vrai qui se manifeste chez lui par une sincérité admirable, sincérité qui est la qualité maîtresse de Taine et la grande leçon de son œuvre; sincérité qui nous montre combien la vérité est difficile à saisir, qu'elle n'est pas le privilège d'une seule époque : la nôtre. Et je n'ai jamais trouvé nulle part une pensée qui me parût plus profonde, de nature à nous rendre plus circonspects dans l'étude des sciences morales, plus prudent dans nos déductions, plus respectueux du passé que celle de cet homme, l'un des rares privilégiés ayant embrassé dans son cerveau toutes les grandes idées de l'humanité, d'une indépendance absolue d'esprit, d'une foi ardente dans la science et qui n'hési-

Digitized by Google

tait pas à écrire : « Il y a dans les préjugés héréditaires une sorte de raison qui s'ignore. »

Les éléments de ce discours ont été puisés, en dehors des livres de Taine, dans les ouvrages suivants :

Giacomo Barzelotti, *Philosophie de Taine ;* Paul Bourget, *Essais de psychologie ;* Émile Boutmy, *Taine ;* Schérer, Laboulaye, Victor Giraud, *Essai sur Taine ;* G. Monod, Renan, *Taine ;* Michelet, Sainte-Beuve, *Causeries du lundi, Nouveaux lundis ;* M. de Vogüé, *Devant le siècle.*

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Pendant l'année 1902-1903

Lu à la Séance publique annuelle du 9 Juillet 1903

par M. Henri JADART, Secrétaire général.

Messieurs,

Si l'Académie n'a pas porté cette année son action au dehors par des conférences publiques, si elle n'a pas pris d'initiative nouvelle, sa vie intérieure n'en a pas été moins féconde. Jamais peut-être ses séances n'ont été plus fréquentées, son recrutement plus facile, son ordre du jour mieux fourni. A quoi devons-nous cette continuité de vie? Au maintien des traditions de nos fondateurs et devanciers, traditions de libéralisme, traditions de courtoisie, traditions de soin constant pour notre tâche essentielle : l'étude de notre histoire et de nos monuments. C'est ainsi que vous reliez le passé au présent, que vous tirez profit des meilleures méthodes modernes de critique et d'investigation, que vous accomplissez, en un mot, la loi du progrès qui s'impose aux sociétés comme aux individus.

On me taxera d'optimisme en appréciant ainsi votre mission : je le veux bien, car au milieu de vous, Messieurs, je me sens toujours jeune et confiant! Mais

Digitized by Google

ce que vous faites demeure inscrit dans nos publications, dans les comptes rendus des congrès des Sociétés savantes, des réunions des Sociétés de Beaux-Arts, et le public érudit en tire son profit à l'honneur de notre pays. Je n'ai donc pas tort de qualifier votre œuvre d'utile et de retracer vos travaux sous l'impression que j'en ressens dans toute la sincérité de mon âme. J'en parlerai sans complaisance, mais aussi sans feinte modestie, avec la franchise qui convient à nos relations et aussi avec la brièveté qui sera mon excuse auprès de nos bienveillants auditeurs.

SCIENCES.

Un congrès d'ordre économique, celui du Crédit populaire et agricole, s'est tenu à Reims au mois d'octobre 1902, sous la présidence de M. Eugène Rostand et avec le concours de notre confrère M. Ch. Lhotelain, président du Comice, et d'autres zélés collaborateurs. Ce congrès, où l'on entendit le P. Ludovic de Besse et M. Mabilleau, méritait de prendre place dans les meilleurs souvenirs de notre cité, et notre confrère M. Paul Rozey nous en retracera les principales discussions avec leurs conséquences pratiques, en nous parlant plus spécialement du crédit populaire et de l'épargne. Ce résumé perpétuera dans nos volumes une œuvre de véritable progrès à laquelle plusieurs d'entre vous ont pris une part effective.

Les graves questions qui s'agitent en vue de la préservation, devenue de plus en plus urgente, contre l'alcoolisme et la turberculose ont eu aussi leur écho parmi nous. Ces fléaux connexes ont des adversaires communs, résolus et bien armés : l'un d'eux, notre con-

Digitized by Google

frère M. le docteur Colleville, a repris vigoureusement sa thèse, en réponse à M. le docteur Duclaux, sous ce nouveau titre : *Le pour et le contre de l'alcoolisme.* M. le docteur Henrot a demandé la publication de cette réplique dans les journaux de Reims, et nos volumes en ont déjà reproduit le texte (1). M. le docteur Seuvre a expliqué à ce propos la distinction qu'il fallait faire entre l'usage et l'abus tenant à la différence des tempéraments et des occupations. M. Jules Laurent vous a présenté, de son côté, de sages observations sur l'usage légitime du vin.

La lutte contre la tuberculose a revêtu à Reims une forme pratique par la création du dispensaire Calmette de la rue Jacquart. M. le docteur Colleville vous a offert son rapport sur le fonctionnement de ce dispensaire, lu à l'Hôtel de Ville, dans une séance tenue le 7 décembre 1902, pour en préconiser l'emploi et les bienfaits populaires (2). Il vous en a donné l'analyse, qui fixe les traits essentiels d'un régime antituberculeux que l'on peut faire suivre sans enlever le malade à sa famille et sans entraîner pour lui des frais ruineux partout ailleurs. Un large courant d'assistance et de générosité a répondu à l'appel de notre confrère.

Mieux encore, vous avez appris par M. le docteur Henrot que le Congrès international contre la tuberculose se réunirait à Paris en 1904, et que, sur l'initiative de M. Brouardel, un Comité régional allait se former à Reims pour entraîner l'adhésion du corps médical et de tous les amis de l'humanité. Notre confrère nous remet-

(1) Tome CXII des *Travaux de l'Académie*, p. 187 à 195.

(2) Publié dans l'*Indépendant Rémois*, numéro du 20 décembre 1902.

Digitized by Google

tait en même temps son discours de rentrée à l'École de Médecine et sa brochure *Alcoolisme et Strychnine,* qui préconise cette substance comme guérissant, d'après la méthode du docteur Luton, les accidents causés par l'alcoolisme.

Ces graves préoccupations pour la santé publique ne peuvent cependant empêcher, et, au contraire, elles justifieraient les progrès que l'on tente sans cesse d'apporter dans la fabrication du plus célèbre des produits champenois. M. J.-A. Cordier vous a initiés à ses *Nouvelles recherches sur la fermentation seconde des vins de Champagne.* Il vous a démontré la chose, non point en théorie, mais en leçon pratique que vous consignerez dans vos mémoires.

M. le docteur Bourgeois, qui vous a offert toutes ses publications de l'année, vous a donné une lecture d'un sérieux intérêt rétrospectif : *Recherches historiques sur l'origine des lunettes.* Elles remontent au moyen âge, et l'on peut voir à Reims d'anciennes bésicles sur un bas-relief du Musée et sur une tapisserie de la cathédrale.

M. Jules Laurent a communiqué à l'Académie des Sciences des études sur des sujets d'histoire naturelle, qui ont eu la bonne fortune de voir le jour dans les volumes de l'Institut, et vous avez reçu de lui ces prémices d'une thèse bien attendue.

C'est toute une encyclopédie, tirée du bon abbé Pluche, que vous a apportée M. le docteur Lamiable, notre fidèle correspondant à Château-Porcien. Il a lu et approfondi l'œuvre entière du naturaliste rémois, et, loin de la trouver surannée, il y a rencontré le germe, la formule et parfois l'explication des découvertes modernes les plus difficiles à prévoir au XVIII^e^ siècle. Déjà, Louis Figuier avait mis en relief l'esprit précurseur et inventif

Digitized by Google

de notre compatriote, et voici que M. le docteur Lamiable le remet à notre niveau, tant au point de vue de l'étude des sciences naturelles qu'au point de vue social, économique et moral. Ce sont là les grandes lignes d'un vaste tableau d'ensemble, tout à l'honneur de l'auteur du *Spectacle de la nature,* et dont nous désirons publier la table et les conclusions.

Notre correspondant n'oubliait pas non plus ses précédentes recherches sur la voie romaine de Reims à Castrices, autour de Château-Porcien, et nous en décrivait en détail tous les circuits.

BELLES-LETTRES.

Une contribution à l'étude des langues a été apportée, ici même, par M. Bourguin, président sortant, dans son discours d'ouverture de la dernière séance annuelle. Il a communiqué au public son impression favorable à l'essor de la nouvelle langue internationale qu'on appelle *Esperanto*, et il en a exposé les avantages et le côté d'application pratique. A la suite de cette lecture, notre confrère a demandé qu'une délégation soit nommée dans le sein de l'Académie, en vue d'un concert avec les autres sociétés qui agissent déjà dans le même sens, et notre ancien président a été prié de poursuivre son initiative, avec les docteurs Bourgeois et Bagneris pour assesseurs.

Un autre de nos confrères a aussi été désigné pour vous rendre compte de l'ouvrage de M. le colonel Laussac sur l'étude de la langue allemande à l'aide de ses racines résumées en vers français, comme Lancelot les résumait dans le *Jardin des Racines grecques.*

Digitized by Google

Une glorieuse mémoire d'écrivain, comme l'est pour nous celle de Taine, suscite naturellement une émulation féconde aux lieux où fut son berceau. Si Taine n'a point été formé aux écoles rémoises et s'il n'a donné de Reims qu'une silhouette prise au passage (1), son nom, champenois ou ardennais comme on voudra, nous touche directement, à cause de Vouziers où il naquit et du pays rethélois où vécurent ses ancêtres : marchands, bourgeois ou hommes de loi, tous ces derniers sont issus de laboureurs du village de Barby. Taine se trouve donc être le compatriote du chancelier Gerson : étrange rencontre à cinq siècles d'intervalle! M. Graffin nous a parlé de *Taine ardennais,* en empruntant à Taine lui-même et à ses meilleurs biographes ses traits essentiels, les traces indélébiles de son origine restées vivantes dans ses œuvres comme dans son caractère. La lecture ne manquait ni d'originalité, ni de saillies entremêlées de jolies descriptions du pays (2).

Pour confirmer cette origine et la sanctionner par un hommage public, M. le docteur Guelliot nous a appris que le projet d'érection d'une statue de Taine à Vouziers allait vraisemblablement aboutir, et il ajouta, à bon droit, que l'Académie saurait généreusement s'y associer.

Dans son étude : *Les Gaulois et les Scythes sur le Danube*, M. le docteur de Bovis nous a simultanément

(1) *Carnets de voyage,* 1897, p. 229 à 231.

(2) Lecture publiée sous ce titre : *Les souvenirs ardennais de Taine,* dans la *Revue historique ardennaise,* numéro de juillet-août 1903, p. 208 à 215. — La même revue avait déjà publié une autre étude sur Taine, due aux recherches de M. Paul Pellot, membre correspondant de l'Académie : *Les origines de la famille Taine,* dans le numéro de mai-juin 1903, p. 127 à 164, avec une planche de signatures.

Digitized by Google

entretenus de problèmes de linguistique tenant à l'étymologie des noms, de sujets ethnographiques relatifs aux particularités des races et de sujets historiques ou géographiques, par rapport aux événements d'un lointain passé continués par les démembrements de territoire qui se poursuivent sous nos yeux. Déjà publiée (1) et mise aux mains de ceux que préoccupent les multiples questions d'Orient, je n'ai point à insister sur cette lecture aux vastes proportions : tous ses matériaux ont été empruntés à d'anciens auteurs dont notre confrère a vaillamment secoué la poussière à notre Bibliothèque municipale.

HISTOIRE.

Nous arrivons à notre chapitre sur l'histoire rémoise, qui ne comprend pas moins d'une dizaine d'œuvres d'étendue inégale, mais qui éclairent toutes d'un jour nouveau nos anciennes institutions, nos usages traditionnels ou notre biographie locale.

Je ne reviendrai pas sur la publication, terminée cette année dans le tome CX de nos *Travaux,* du *Journal de Dom Chastelain*, avec ses remarques sur la température et la vigne, suivies d'observations analogues d'autres chroniqueurs et annalistes pour le XVIII^e^ siècle et presque la moitié du XIX^e^. Ces documents ont été mis au jour à l'aide d'un concours non moins précieux que désintéressé, et personne d'entre nous ne pourra oublier l'aide d'un confrère aussi dévoué à notre cause que le fut en cette circonstance M. Louis Pommery. Quant à leur

(1) Tome CXII des *Travaux de l'Académie*, p. 109 à 157.

Digitized by Google

valeur au point de vue des événements et de la statistique, elle est surtout rémoise, ainsi que nous l'avions annoncé et comme l'indique la table des noms. C'est un fruit du terroir que nous avons cueilli avec sa saveur champenoise et que nous goûtons sous sa forme et dans sa simplicité natives (1).

Après avoir bien des fois mis au concours les origines de nos anciens établissements hospitaliers, l'Académie s'en est remise, pour leur histoire, à la bonne volonté de chacun et au hasard des recherches tentées çà et là. Une thèse subie à l'École des Chartes a récemment mis en lumière les titres oubliés de nos léproseries (2), et votre secrétaire général a continué le sujet par les asiles d'incurables, notamment ceux de Saint-Marcoul et de Saint-Louis, au point de vue des fondations et des respectables souvenirs du passé (3).

Les noms primitifs de nos rues, et surtout les enseignes qui en distinguaient chaque demeure par une pittoresque dénomination, voilà un sujet d'étude sans cesse renaissant depuis que les travaux des Géruzez, des Tarbé, des Cerf, des Bazin ont remis en honneur le vieux Reims. Nous avions en main un recueil inédit de notes tirées des minutes des notaires et des greffes, compilé avec une patience infinie par notre regretté auxiliaire Adrien Duchénoy : nous vous l'avons produit en l'accompagnant de notes et d'une table, pour le pu-

(1) Ainsi l'ont jugé les écrivains qui ont bien voulu en rendre compte dans la *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1903, p. 624; *Polybiblion*, février 1903, p. 183, et la *Revue critique*, 13 avril 1903, p. 293.

(2) *Soutenances de 1899*. Positions de la thèse de M. Paul Hildenfinger, actuellement attaché à la Bibliothèque nationale.

(3) Tome CXII des *Travaux de l'Académie*, p. 175 à 241.

Digitized by Google

blier comme une source aussi pure que variée et en même temps comme un mémorial digne de l'homme excellent que nous avons perdu il y a déjà dix ans. Il avait fait éclore bien des livres, il n'en avait pas signé un seul : que son nom demeure attaché aux *Enseignes de Reims,* en attendant qu'il le soit aux *Artistes rémois !*

La place Drouet-d'Erlon, qui va bientôt se transformer par suite de l'érection de la fontaine Subé et du transfert de la statue du maréchal qui y fut triomphalement installée en 1849, méritait bien les honneurs d'une notice descriptive et historique dans la publication illustrée qu'édite la maison Matot-Braine (1). M. le docteur Pol Gosset nous a lu les pages qu'il a consacrées à l'ancienne place de la Couture, création du XIII^e^ siècle, aussi célèbre par ses loges, quartier favori des charpentiers et des tonneliers, que par la foire de Pâques qui y tenait ses assises annuelles et y attirait l'immense concours des forains. Les derniers siècles y virent les montres des arquebusiers, auxquelles succédèrent les revues de la garde nationale qui remuèrent tant de fois la fibre patriotique des Rémois.

La rue de Tambour et son principal décor, la *Maison des Musiciens,* trouvèrent une place aussi naturelle dans les livraisons de l'œuvre mise en souscription (2), et ce fut M. Louis Demaison qui renouvela cette description déjà donnée par lui avec tant de soins dans les *Monuments historiques* d'Eugène Leblan. Faisons pénétrer de plus en plus cette idée dans le public que Reims ne serait plus Reims sans la maison des Musiciens, sans

(1) *Reims à l'Eau-Forte,* estampes de M. Léopold Lesigne, artiste graveur à Paris, originaire de Crugny (Marne), 10^e^ fascicule. Cfr. l'*Independant Rémois,* numéro du 19 décembre 1902.

(2) *Reims a l'Eau-Forte,* 8^e^ fascicule.

Digitized by Google

la maison des Marchés, sans l'hôtel de la rue du Marc, n° 1, sans la maison de La Salle, rue de l'Arbalète, sans la maison des Montlaurent, au coin du Barbâtre, etc. Qu'une ligue d'assurance populaire et de sauvegarde veille sur ces vieux logis, débris de pierres ou de bois déjà bien frustes, mais débris sacrés par leur vieillesse autant que par l'art immortel qui les rehausse !

Combien d'autres curieuses et vénérables demeures ont disparu de notre sol, sans que nos regrets puissent en reconstituer même les traces ! Tel fut le sort de cette abbaye de Châtrices au diocèse de Châlons, dont les bâtiments furent nivelés lors de sa suppression, alors qu'ils auraient pu recevoir quelque utile emploi. Il n'en reste que les fermes éparses et les moulins à eau, disséminés dans les bois de ce beau pays d'Argonne (1). Si les constructions furent anéanties, les titres qui survécurent sont loin d'expliquer tout le passé de l'abbaye, et il fallut à M. Louis Brouillon, notre correspondant à Givry-en-Argonne, qui s'en est constitué l'historien, une recherche et une pénétration infinies pour composer l'ouvrage dont il est venu nous lire quelques fragments.

Je n'analyserai pas cet ouvrage, dont vous avez saisi tout l'intérêt par cette seule communication et qui va paraître imprimé dans nos volumes (2), afin de prouver une fois de plus votre sollicitude pour les localités jusqu'ici inexplorées du département de la Marne.

Une autre publication vous a été proposée par M. Henry Dubrulle, diplômé d'études supérieures en histoire à Lille, celle d'un pouillé inédit du diocèse de

(1) Canton et à six kilomètres de Sainte-Menehould, sur la rivière d'Aisne.

(2) T. CXII des *Travaux de l'Académie*, p. 1 à 108.

Digitized by Google

Reims de la fin du XIVe siècle qu'il a découvert aux Archives du Nord, mais l'état de nos finances ne nous le permet pas et nous devons nous borner à remercier notre correspondant volontaire de cette utile indication, qui comble une lacune dans la série des pièces de ce genre.

L'histoire économique de la France n'est pas écrite : elle est encore à dépouiller par lambeaux sur les pages jaunies des registres de nos anciennes juridictions financières, tels ces registres du Bureau des Finances de la généralité de Châlons, que notre confrère M. Chamberland, professeur agrégé d'histoire au Lycée, scrute sans se lasser depuis plus de deux ans. Il en a déjà tiré un ensemble de renseignements sur les réformes financières en Champagne à l'époque de Henri IV et sur le rôle de Sully à cet égard (1). Cette année, il vous a lu une étude sur le conflit qui éclata, en 1597, entre Henri IV et le Parlement de Paris, à propos de la détresse survenue dans les finances et causées comme toujours par des gaspillages de la cour. Le bon roi, redevenu roi de Navarre, s'en tira avec esprit et fermeté pour regagner la voie d'économie : il fit enregistrer presque de force ses édits par les conseillers récalcitrants, et vous publierez les pages qui retracent un épisode remis au jour, d'après les registres du Parlement.

Les notes que l'abbé Hillet, chanoine de Saint-Symphorien, voulait faire rédiger aux curés du diocèse, pour l'*Almanach historique de Reims,* en 1783, sont aussi des pièces d'ordre économique; elles auraient pu embrasser toute la statistique régionale sur la popu-

(1) T. CXI des *Travaux de l'Académie,* p. 243 à 271.

Digitized by Google

lation, les ressources et les productions naturelles, les mœurs, les usages et coutumes, etc. On fut loin d'y répondre en tous lieux, et votre secrétaire général n'a pu vous indiquer l'existence que d'une soixantaine de ces notices aux Archives de Reims (1). Du moins, nos patients compilateurs pourront les consulter et les utiliser pour les monographies d'autant de communes dans la Marne, les Ardennes et la Meuse.

Au regard de l'histoire, l'étude des armoiries n'est pas une science vaine; le blason eut un rôle glorieux, car, au début, il avait la mission d'enregistrer, sous une forme éclatante et authentique, de hauts faits de valeur et de dévouement transmis à la postérité. Mais, avec les siècles, il devint un prétexte à des prétentions surannées et aussi l'objet d'un trafic dont la royauté tira profit pour battre monnaie. On acheta le droit de porter des armoiries, et cela sans aucun droit réel à la noblesse; le recensement s'en fit par élections dans la généralité de Châlons, à la fin du XVIIe siècle. Nous avons publié, pour l'élection de Reims, le relevé officiel annoté et corrigé par M. le docteur Pol Gosset, ainsi que la piquante introduction dans laquelle notre confrère explique l'usage des armoiries à cette époque, leur intérêt actuel par rapport aux *ex-libris*, aux autographes, aux cachets et à toutes ces marques distinctives, aujourd'hui si ardemment disputées dans les ventes par de simples curieux ou des collectionneurs.

La biographie a eu son contingent de notices, toujours bien accueillies, en ce qu'elles ouvrent la voie à des aperçus nouveaux. M. l'abbé Haudecœur entreprend de

(1) En voir la table dans le t. CXI des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 302.

Digitized by Google

retracer la vie et les œuvres des chanoines du nom de Frizon, qui tinrent une si grande place à Notre-Dame au XVIe et au XVIIe siècle. Pierre Frizon fut même l'élu du chapitre pour l'archevêché, à la suite de l'assassinat, à Blois, du cardinal Louis de Guise. On était alors en pleine guerre religieuse et civile; les documents de ces luttes terribles ne sont pas encore tous connus et notre confrère nous en a signalé un conservé inédit au Musée britannique : le discours du duc de Guise prononcé à Châlons, le 26 mars 1585. Il nous en a communiqué le texte, qui verra le jour prochainement.

Deux noms contemporains ont été rappelés avec un cortège de faits et de dates utilement précisés : l'un est celui d'un ancien maire de Reims (1845-48), M. Henri Carteret, dont M. Faÿ-Parent a retracé la carrière notariale, administrative et législative; l'autre est celui d'un des correspondants de l'Académie qui ont donné le plus de renom à ses premiers travaux, Natalis Rondot, délégué en Chine en 1844. Vous les publiez l'un et l'autre.

Si j'insiste sur ce dernier nom, c'est que l'homme distingué qui le porta terminait à Lyon, au mois d'août 1900, sa longue et laborieuse vie, dont il avait donné les prémices à la Champagne : à l'âge de vingt-deux ans, il s'était associé à nos travaux et initié à l'industrie rémoise avec une ardeur qui mérite toute notre gratitude. Aussi, de concert avec sa veuve, avons-nous voulu honorer sa mémoire dans notre province en éditant son *Excursion en Champagne en 1839,* récit d'un voyage pittoresque de Saint-Quentin, son pays natal, à Troyes, le pays de ses ancêtres, en passant par Laon, Reims et Châlons, comprenant la description des sites et des curiosités, ainsi que la vue des monuments, due au crayon d'un talent naissant.

Digitized by Google

Pour terminer le chapitre de l'histoire, nous n'avons plus qu'à rappeler l'initiative à laquelle nous a conviés M. le colonel Fleury, notre correspondant à Rambouillet, l'auteur du beau livre sur *Reims en 1814*. Notre confrère nous demandait de préluder par un vote à l'érection d'un très simple monument commémoratif de la bataille de Reims, livrée à cette époque sur les hauteurs de Sainte-Geneviève. Il nous a semblé que ce rôle appartenait plutôt à l'association du *Souvenir Français* et nous lui en renvoyons tout l'honneur, en lui promettant notre concours moral et nos communs efforts au moment opportun.

ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS.

C'est un devoir de stricte justice que de reporter à l'actif de notre confrère M. Demaison la tâche, qu'il a assumée parmi nous, de renouveler par la critique la plus attentive l'histoire de la construction de tous nos grands monuments. Cette année, il a donné une *Histoire abrégée de la construction de l'église Saint-Remi,* qui a paru d'abord dans une livraison de *Reims à l'Eau-Forte* (1), puis dans nos mémoires, avec les notes d'érudition (2). Il en a encore parlé dans une communication, lue au Congrès des Sociétés savantes tenu à Bordeaux, au mois d'avril dernier. A ces récentes assises de la science, la solution de notre délégué a reçu la consécration des archéologues les plus compétents et l'un d'eux, M. de Lasteyrie, a formulé son jugement en

(1) 6e fascicule.
(2) T. CXI des *Travaux de l'Academie*, p. 273.

Digitized by Google

ces termes : « L'église Saint-Remi est un édifice de style carolingien reconstruit tout entier au XIe siècle. »

A deux reprises et comme pour protester à chaque tentative adverse, notre confrère M. Alphonse Gosset a relevé le gant et soutenu la thèse opposée par lui sans défaillance, à savoir que cet édifice contient dans plusieurs de ses parties, notamment dans le bras nord du transept, des restes de constructions beaucoup plus anciennes, au moins contemporaines d'Hincmar. Les textes lui sont opposés en vain, les pierres prévalent à ses yeux sur tous autres arguments, et vous avez jugé des coups de l'attaque et de la riposte d'un duel acharné, mais courtois, dont vous resterez les témoins perpétuels.

Tandis que M. Demaison vous commentait les textes de deux inscriptions des XIIe et XIIIe siècles, récemment reportées du pavé sur la muraille du transept de la cathédrale, M. Paul Simon vous développait la suite de ses études sur les vitraux du même monument. Il en est encore aux préliminaires, mais son plan nous promet la description prochaine des fenêtres et des rosaces, qu'il a dessinées pour la plupart.

L'orgue de Notre-Dame a été tenu au XVIIe siècle par Jacques Cellier, calligraphe et dessinateur émérite ; il le fut, au début du XVIIIe siècle, par Nicolas Degrigny, excellent compositeur, originaire de Reims, dont les œuvres, bien inconnues ici, sont étudiées à la Bibliothèque nationale et à Berlin. Ces œuvres vont être rééditées par un maître de notre Conservatoire de musique, M. Guilmant, avec le concours de M. André Pirro, qui a bien voulu nous tenir au courant de ses recherches sur notre compatriote. Ce sont là des points vraiment curieux dans l'histoire de la musique en

Digitized by Google

France, et il se trouve heureusement à Reims un compositeur zélé, notre correspondant M. Ernest Lefèvre-Derodé, qui saura remettre en vogue nos vieux maîtres absolument oubliés (1). M. Pirro nous a appris également que le traité sur la musique de Nicolas Bergier, l'illustre antiquaire rémois, était conservé à la Bibliothèque nationale et il nous en a transmis une fidèle analyse. Enfin, il nous a rappelé que Pascal Collasse était, lui aussi, d'origine rémoise par son père et méritait de reprendre dans notre biographie un rang qui lui est assuré partout ailleurs (2).

Au cours de la session du Congrès international des sciences historiques, qui s'est tenu à Rome en avril dernier, notre correspondant, M. Paul Collinet, professeur à l'Université de Lille, a découvert au palais Corsini (n° 511) un petit tableau de Gillis Neyts, de Gand (1623-87), représentant la Cathédrale de Reims *(il Duomo di Reims)*. Il nous a fait part immédiatement de l'existence de cette curieuse et inédite peinture, que nous avons chargé un autre de nos correspondants, M. l'abbé Albert Lamy, du clergé de Saint-Louis des Français, d'étudier à fond avant son retour à Reims.

Votre secrétaire général, en qualité de délégué de l'Académie, a porté à la récente réunion des Sociétés des Beaux-Arts à Paris, une étude sur l'*Œuvre des Varin, graveurs champenois, à Reims, au* XVIII^e^ *et au*

(1) Comme spécimen de leurs œuvres, une exécution sur le piano a été donnée par lui, à la séance publique, d'une *Pavane*, musique de danse de la fin du XVI^e^ siècle, morceau court et naïf emprunté au manuscrit de Jacques Cellier à la Bibliothèque de Reims.

(2) Notons cependant qu'il en a été question ici, dans la revue musicale *Sainte-Cécile*, qu'éditait M. Emile Mennesson, numéro du 7 juillet 1892.

Digitized by Google

XIX^e siècle, retraçant ainsi les services que ces artistes nous ont rendus par leurs vues de la Cathédrale, de la place Royale, de la fontaine d'Ormesson, leurs portraits de M^gr de Talleyrand, de Parchappe de Vinay, etc., sans oublier la collaboration si désintéressée de leurs descendants et successeurs pour notre *Répertoire archéologique* et notre biographie locale. L'art de la gravure a donc encore ses traditions et sa lignée de maîtres dans notre province.

Reprenant l'idée qu'il vous avait soumise dans ses grandes lignes l'an dernier, notre confrère M. Alphonse Gosset vous a entretenus de l'installation matérielle et de la puissance morale du Théâtre populaire dont il exposait les plans au Salon. Je ne puis mieux traduire ce qu'il vous en a dit avec une chaleur communicative, qu'en reproduisant ce vœu analogue du plus jeune des membres de l'Académie Française : « Et voilà pourquoi il faut un théâtre où, exaltant avec du lyrisme, moralisant avec de la beauté, consolant avec de la grâce, les poètes, sans le faire exprès, donnent des leçons d'âme ! (1) » Il reste à construire ce théâtre populaire, qui aura déjà dans son répertoire *La Fille de Roland* et *Cyrano de Bergerac.*

C'est une œuvre d'art et un souvenir historique à la fois que vous avez créés, Messieurs, en éditant par les soins de notre trésorier, M. Lamy, et avec le concours actif et désintéressé de MM. Matot, un *Album des Fêtes franco-russes de Reims en 1901.* Sur l'initiative de notre président, M. Bourguin, vous en aviez composé deux

(1) Réception à l'Académie Française de M. Edmond Rostand, le 4 juin 1903. Cfr. *Le Théâtre du Peuple,* par Maurice Pottecher, dans la *Revue des Deux Mondes,* 1^er juillet 1903, p. 183 à 206.

Digitized by Google

exemplaires, et l'un avait été offert au Musée impérial historique de Moscou dans les conditions que vous savez, don qui nous valut à tous individuellement les remerciements de Son Exc. le prince Scherbatoff (1). L'exemplaire resté disponible a reçu une destination non moins heureuse et honorable, à la suite des relations échangées entre le baron de Baye et Son Exc. le comte Serge Chéréméteff, tous deux membres honoraires de notre Compagnie, et de la visite de ce dernier à Reims.

Nous avons, en effet, reçu cet éminent visiteur et confrère le 1er décembre 1902, dans une fête intime et cordiale dont vous n'avez pas perdu le souvenir (2). Une adresse fut rédigée alors en vue d'offrir l'*Album* à S. M. l'Empereur de Russie par les mains du comte S. Chéréméteff, qui remplit cette mission, sans retard, avec une parfaite courtoisie et une rare obligeance. Il nous écrivait, dès la fin de janvier 1903, que « ce don avait été particulièrement agréable à Sa Majesté, en ranimant les charmants souvenirs de sa visite à l'antique cité de Reims, dont il avait daigné parler en des termes enthousiastes ». C'est ainsi, Messieurs, que vous avez concouru, pour votre part et dans votre ressort, à la grande œuvre nationale de l'alliance sans cesse renouvelée entre la France et la Russie.

Comme sanction de ces échanges de bons procédés, vous avez été heureux de recevoir le portrait du comte Chéréméteff : vous le voyez exposé dans cette salle, en regard de celui du baron de Baye, qui vous l'a offert gracieusement avec de nouveaux souvenirs du voyage du Président de la République en Russie, souvenirs qui ont été déposés au Musée de la ville.

(1) *Travaux de l'Académie*, t. CXI, p. 137.
(2) *Travaux de l'Académie*, t. CXI, p. 305.

Digitized by Google

Ce ne sont point les seuls cadeaux que vous ayez reçus : le barreau de Reims vous a réservé une épreuve de choix du beau portrait de son ancien bâtonnier, notre regretté confrère Me Piéton, et vous avez été très sensibles au don d'une œuvre gravée par nos compatriotes Eugène et Raoul Varin ; notre concitoyen et lauréat de l'an dernier, M. Henri Bailly, vous a présenté un témoignage de sa gratitude, le buste de Colbert par Guillaume, qui vous sera également précieux à un double titre, par le choix du personnage et par celui de l'auteur.

ENVOI DES CORRESPONDANTS.

Avant d'aborder la liste des volumes et des brochures que nos correspondants ont bien voulu nous transmettre, je dois vous signaler un hommage particulièrement flatteur, c'est le *Plan des Ruines de l'Abbaye d'Orval*, exécuté par M. Jules Alard, architecte à Reims, auquel nous devons déjà le plan des anciens *Thermes de Reims* et de la façade de l'*Hôtel de Courtagnon*. Vous jugerez mieux encore du mérite et de l'intérêt de cette grande restitution qu'il a tentée d'Orval, en examinant son dessin original de l'état actuel des ruines, à peine achevé dans ses détails. A côté, se dresse la silhouette des bâtiments rendus à la vie par le talent et les études de l'architecte (1).

(1) Près de ces plans, se trouvent aussi exposés les envois volontaires de travaux par deux de nos anciens lauréats : une *Tête de Christ*, d'après le Saint-Suaire de Turin, et un buste intitulé *Pensée*, dus au ciseau de M. Auguste Coutin ; — une série des *Fables de La Fontaine*, illustrées et enluminées sur un mode nouveau par M. Victor Charlier (110 compositions).

Digitized by Google

Nos anciens membres honoraires et correspondants nous ont payé leur tribut annuel, dont nous les remercions cordialement : M^gr^ Péchenard, par son livre sur *L'Institut catholique de Paris;* — M. le baron de Baye, par ses *Souvenirs d'une mission, En petite Russie,* etc., ses dons d'objets rapportés de Russie; — M. Bourdel, par son discours à la distribution des prix du lycée Saint-Louis; — M. Cheysson, par ses rapports sur les *Monographies de communes;* — M. le D^r^ Launois, par son étude sur *Xavier Bichat;* — M. le D^r^ Deneffe, par une étude de chirurgie rétrospective; — M. A. Thévenot, par sa *Monographie de Lhuître;* — M. l'abbé Péchenart, par sa biographie de *M^gr^ Baye;* — M. Edmond du Pin de la Guérivière, principalement par une étude très méritoire composée sur ses papiers de famille : *Les ascendants maternels de saint Jean-Baptiste de La Salle, Famille Moët,* qui touche ainsi doublement la fibre rémoise, au point de vue biographique et hagiographique; — M. Paul Pellot, par ses *Notes généalogiques sur les familles Taine et de Saint-Maurice;* — M. L. Quarré-Reybourbon, par ses nombreuses publications sur les arts et l'imprimerie à Lille; — M. Félix Plateau, par ses études d'histoire naturelle, si appréciées à l'Université de Gand; — Don José Valenti, par son *Asuncion de la Virgen;* — M. Armand Bourgeois, par ses notices sur *Théroigne de Méricourt* et le *Centenaire de Victor Hugo;* — M. Ch. Coyon, par son *Étude sur les fouilles, l'Art du fer à l'époque gauloise;* — enfin, M. Th. Sakhokia, par son relevé si curieux des *Proverbes géorgiens.*

Nous décernons une mention toute particulière à l'hommage du premier volume d'un ouvrage de haute érudition sur notre histoire locale, qui nous arrive de

Digitized by Google

Monaco, et que nous devons aux deux érudits auteurs, MM. Gustave Saige, archiviste de Monaco, et Henri Lacaille, notre correspondant et collaborateur : le *Trésor des Chartes du comté de Rethel* (1081-1328), imprimé par la munificence de S. A. S. le prince de Monaco, descendant des ducs de Mazarin et héritier de leurs archives. C'est un cadeau princier, en effet, et nous avons cru payer bien insuffisamment notre dette en priant M. Gustave Saige d'agréer le titre de membre correspondant.

Nos autres nouveaux correspondants et membres honoraires nous ont aussi comblés à l'avance de belles et utiles publications : Son Ex. le comte Serge Chérémeteff, de sa description illustrée : *Collection d'armes;* — M. Albert Babeau, de sa notice sur *M. Perrens;* — M. le Dr Jailliot, de ses *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry;* — M. Louis Regnier, d'études archéologiques sur les monuments de l'Eure, patiemment décrits avec d'amples relevés et reproductions; — M. Roger Rodière, des travaux analogues aussi bien réussis sur Montreuil et les environs dans le Pas-de-Calais; — M. Albert Baudon, de ses études variées et approfondies sur l'histoire, la biographie et l'archéologie du pays rethélois; — en dernier lieu, M. Xavier da Cunha, de ses poésies portugaises et de ses observations médicales. Nous serons très heureux de continuer avec eux ces fructueux échanges.

Le dernier hommage qui mérite une mention dans ce compte rendu, c'est le volume sur le pape *Urbain II,* offert par son laborieux auteur, M. l'abbé Paulot, et dont l'examen a été renvoyé à M. l'abbé Legras.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

L'un des plus sympathiques vétérans du corps médical rémois, M. le Dr Charles Strapart, avait accepté d'entrer dans nos rangs en 1896 et nous l'avons possédé six ans en pleine activité de cordiales relations. Vous l'avez vu prendre fréquemment sa place à nos séances, y déverser sa franche et belle humeur, regrettant de ne pas pouvoir s'associer à nos travaux d'une manière plus intime. A son décès survenu brusquement, sa modestie est apparue dans la simplicité de ses obsèques, qui remettait d'elle-même en mémoire tant de services rendus discrètement et vaillamment aux classes laborieuses et à la jeunesse de notre École de Médecine (1).

M. le Dr Strapart est le seul de nos membres titulaires que nous ayons eu à conduire, cette année, à sa dernière demeure, mais nous avons été atteints, au premier rang de nos membres honoraires, d'une perte cruelle et irréparable en la personne de M. Gaston Paris, administrateur du Collège de France, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Dès sa fondation, l'Académie de Reims s'était honorée du nom des Paris, et voici que ce nom, aussi cher que glorieux pour nous, a disparu de notre liste! Le dernier que nous perdons résumait en une brillante synthèse les talents des siens et les couronnait tous : éloquence, poésie, généreuse ardeur vers le passé littéraire de la

(1) Consulter l'article nécrologique, *M. le docteur Strapart*, publié dans l'*Union Médicale du Nord-Est*, 15 octobre 1902, pp. 225 à 227.

Digitized by Google

France et aspirations les plus hautes vers l'avenir. M. Gaston Paris incarnait ces grands dons du génie de notre race que l'on a dignement célébrés sur sa tombe (1). Il avait aussi la bonté en partage, et, à trois reprises depuis 1882, il nous avait témoigné que cette vertu n'était pas chez lui un vain mot, en venant s'asseoir parmi nous et nous communiquer sa flamme.

Aussi, Messieurs, n'ayant point à nous rendre en corps au cimetière des Paris, à Avenay, vous avez délégué aux funérailles solennelles, à Paris, le mieux qualifié d'entre nous, M. le Dr Henrot, ancien maire de Reims, correspondant de l'Académie de Médecine, et nous avons su que la famille avait été très touchée de cette démarche sympathique de l'Académie. Vous avez tenu, en outre, à rédiger en séance une adresse à Mme Gaston Paris, et cette missive, qui résume nos impressions dans ce douloureux moment, doit être reproduite ici, comme le suprême témoignage de notre attachement :

« Madame,

« L'Académie de Reims, réunie en séance et s'associant à votre deuil, vous prie d'agréer ses vives

(1) Sur Gaston Paris, 1903. — Bibliographie : 1° *Journal des Débats* des 8, 9, 10, 13 mars 1903, articles nécrologiques par André Chaumeix et le vicomte de Vogüé, discours funèbres prononcés aux obsèques au Collège de France. — 2° *Revue de Paris*, 15 mars 1903, Gaston Paris, par Michel Bréal, pp. 291-299. — 3° *Revue politique et littéraire*, 14 mars 1903, Gaston Paris, par Frédéric Loliée, p. 331. — 4° *Revue critique d'histoire et de littérature*, 3 et 16 mars 1903, nécrologie signée A. C. (Arthur Chuquet). — 5° *Revue Universelle*, 1er avril 1903, p. 172, article signé H. Castets, avec portrait, médaille de Chaplain, 1897. — 6° *Revue Historique*, mai-juin 1903, nécrologie, Gaston Paris, par Gabriel Monod, pp. 63 à 74. — 7° *Romania*, janvier 1903, Gaston Paris, en tête, adieu au fondateur de la revue.

Digitized by Google

condoléances et l'hommage des profonds regrets qu'elle ressent à la nouvelle de la perte immense que nous éprouvons. La France perd en la personne de M. Gaston Paris un savant illustre, respecté du monde entier, et notre vieille province de Champagne l'un de ses enfants les plus dévoués, nous pouvons dire l'une de ses gloires contemporaines.

« Pour nous, Madame, le souvenir d'un tel compatriote restera doublement cher à nos cœurs et présent parmi nous. Il nous rappellera son père Paulin Paris, son oncle Louis Paris, son cousin Henri Paris, qui ont tous, comme lui, assisté à nos séances et participé à nos travaux. Nous évoquerons le charme de ces réunions où votre regretté mari nous a commenté le *Lay de l'Oiselet,* expliqué la vie et les poésies de notre chanoine Coquillart. Il manifesta également toute sa bienveillance et sa sollicitude envers les publications de nos confrères qui étaient soumises à son jugement. Nous espérions jouir longtemps encore de si fécondes relations et, si notre éminent confrère disparaît prématurément, notre reconnaissance envers lui restera inaltérable. »

Quatre de nos membres correspondants, et tous les quatre de fidèles et vrais correspondants, ont quitté aussi ce monde cette année : M. de Berluc-Pérussis, président de l'Académie d'Aix, qui nous envoyait toutes ses productions et dont notre confrère M. Ernest Jullien nous a naguère retracé l'œuvre littéraire provençale (1) ; M. l'abbé Bouxin, vicaire à la cathédrale de Laon et chanoine honoraire de la cathédrale de Soissons, l'un

(1) *Travaux de l'Académie,* t. LXXIII, p. 117, et t. LXXVI, p. 228. Cfr. *Le Mémorial d'Aix* du 14 décembre 1902.

Digitized by Google

des plus zélés membres de la Société académique de Laon, notre dévoué auxiliaire pour la publication des anciens textes liturgiques de la métropole de Reims (1) et en toute circonstance notre affectueux collaborateur, enlevé prématurément au milieu de la plus féconde carrière et laissant après lui les plus touchants regrets, le plus vif souvenir; M. le baron Piat de Braux, membre de la Société d'Archéologie lorraine, qui vous envoya fréquemment des notes sur Jeanne d'Arc, en dernier lieu, sur l'*ex-libris* de la famille de La Salle, élu par vous correspondant le 23 janvier dernier, et décédé le lendemain sans avoir pu connaître ce témoignage de notre estime (2); enfin, l'archiviste de notre département, M. Paul Pélicier, agrégé de l'Université, ancien président de la Société d'Agriculture de la Marne, notre correspondant en 1883, qui ne cessa de nous offrir ses savantes publications sur la *Dame de Beaujeu* et sur les correspondances à la fin du XVe siècle, en même temps que ses inventaires des riches archives confiées à ses soins depuis près d'un quart de siècle, et dont il détacha en notre faveur les fonds rémois avec le plus louable désintéressement.

ÉLECTIONS.

Ce n'est pas la mort, heureusement, mais une promotion bien méritée, qui nous a séparés d'honorables et

(1) *Bibliothèque liturgique*, t. VII, publication de M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut. Cfr. *Travaux de l'Académie*, t. CVII, p. 311.

(2) *M. le baron de Braux*, par Léon Germain, brochure in-8° extraite du *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, 1903.

Digitized by Google

affectionnés confrères, dont la présence à Reims nous semblait indispensable après les services qu'ils y avaient rendus : M. Bazin de Bezons, notre ancien proviseur, maintenant proviseur du Lycée Lakanal, membre titulaire de l'Académie pendant dix ans, membre laborieux qui nous apporta tour à tour sur *Arles, vieille cité de Provence*, et sur *Reims, vieille cité de France*, des études si complètes, si pénétrantes, notamment cette dernière, si brillamment illustrée, si bien en rapport avec le passé de notre ville, ses monuments et son état présent ; puis M. Jules Balteau, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Reims, depuis un an au Lycée Condorcet, notre compatriote et fidèle confrère pendant près de dix ans, auteur de communications très remarquées sur le Babysme et le Transsibérien ; et encore M. le colonel Fleury, aujourd'hui à Rambouillet, qui vint nous parler avec tant d'abandon du Reims de 1814, avant de publier son ouvrage qui a pris rang dans notre histoire générale.

Vous n'avez pu, Messieurs, que resserrer nos liens avec ces trois confrères, à leur départ, en leur demandant de rester parmi nous comme membres honoraires, ce qu'ils ont accepté avec la même cordialité et l'échange des meilleurs souvenirs.

Ce titre de membre honoraire, vous l'avez aussi conféré à Son Exc. le comte Chérémeteff, président de la Société des anciens textes russes, notre hôte de cette année, et à M. Albert Babeau, membre de l'Institut, notre compatriote champenois, qui a éclairci tant de points sur l'histoire des arts à Troyes et sur la vie intime de nos pères sous l'ancien régime.

Il fallait, en outre, Messieurs, combler les vides produits dans les rangs de nos membres titulaires et

Digitized by Google

correspondants, raviver ainsi nos forces vives. Il s'est trouvé que vous aviez plus de candidats que de places vacantes et vous avez nommé six membres titulaires, dont trois étaient déjà nos correspondants : MM. l'abbé Legras, curé de Saint-Jacques; Ch. Lhotelain, président du Comice agricole, et E. Kalas, architecte. Nous les connaissions donc amplement comme des nôtres par leurs travaux antérieurs et vous n'avez eu qu'à leur souhaiter la bienvenue. M. Albert Chamberland, professeur agrégé d'histoire au Lycée, avait bien voulu également devancer l'appel et nous apporter une communication l'an dernier, qui lui valait cette année l'entrée d'emblée en séance.

Nous avons été heureux de porter ensuite nos suffrages sur deux noms bien rémois : M. Raymond de la Morinerie, enclin par ses études scientifiques vers des expériences qu'il nous reproduira volontiers, et M. Henri Lucas, qui possède à la fois le culte des beaux livres et le goût des arts.

Quant à vos nouveaux correspondants, ils vous étaient désignés la plupart, Messieurs, par les envois d'œuvres diverses que j'énumérais tout-à-l'heure ou par des succès à nos concours. C'est par cette voie si large que sont entrés dans nos rangs beaucoup de jeunes et actifs collaborateurs, et avec eux des vétérans qui guideront l'ardeur de ceux-ci par les lumières de l'expérience : M. Gustave Saige, archiviste de la principauté de Monaco; M. l'abbé Bernier, docteur ès lettres, supérieur de l'institution Saint-Alpais, à Melun; M. le docteur Jailliot, à Sedan; M. Louis Regnier, à Évreux; M. Roger Rodière, à Montreuil-sur-Mer; M. Jules Carlier, collectionneur et archéologue à Hannogne (Ardennes); MM. Schwingrouber et Lhuire, lauréats de nos concours

Digitized by Google

de poésie; M. Albert Baudon, versé dans le labeur des recherches, et enfin M. Xavier da Cunha, directeur de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne, dont je citais plus haut les publications variées qui le recommandaient à notre choix.

En terminant, Messieurs, je vous rappellerai la part que vous avez prise à la célébration du cinquantenaire si glorieux de M. Léopold Delisle à la Bibliothèque Nationale, et les félicitations affectueuses que vous avez votées à notre éminent compatriote M. Théodore Dubois, en apprenant sa promotion si justifiée au grade de commandeur de la Légion d'honneur, à l'occasion du centenaire de l'Académie de France à Rome.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE[1]

Par M. l'abbé HAUDECŒUR, Membre titulaire.

Chaque année, répondant à votre appel, un certain nombre de travailleurs se présentent à votre concours d'histoire. Ils apportent le fruit d'études, souvent longues et difficiles, sous la forme d'une monographie de commune, d'une biographie, d'un essai sur les mœurs, usages et coutumes d'une région; et, chaque année, vous avez à encourager des travaux, qui deviennent, malgré quelques imperfections peut-être, un appoint utile à notre histoire locale.

En général, vous vous montrez généreux pour récompenser les bonnes volontés, enhardissant les timides et ouvrant aux osés de plus larges espérances. C'est que vous savez ce qu'il en a coûté d'efforts aux auteurs, ce qu'il leur a fallu de persévérante énergie pour mener à bonne fin même la plus modeste monographie. Le manque de sources et la difficulté de les aborder, si elles existent, ne constituent pas le seul inconvénient. Il faut encore déchiffrer les documents, les classer, les grouper, en tirer ensuite les choses uniquement utiles au sujet, et c'est ce qui déconcerte beaucoup de travailleurs. Aussi, quand un chercheur a pu reconstituer l'histoire d'une localité, sans nom connu, sans célébrité, qui a vécu d'une paisible existence, ignorant les luttes et les ba-

(1) La Commission d'histoire, pour le concours de 1903, était ainsi composée : MM. BRISSART, *président annuel de l'Académie*; JADART, *secrétaire général*; DEMAISON, *archiviste*; Dr O. GUELLIOT, abbé HAUDECŒUR, *rapporteur*; abbé BRINCOURT, Dr P. GOSSET, R. GRAFFIN.

Digitized by Google

tailles des grandes cités, ne lui épargnez-vous pas vos félicitations et vos récompenses, pour peu que son œuvre soit bien ordonnée, suffisamment complète et d'un style assez convenable. Vous ouvrez ainsi l'horizon à l'ardeur des travailleurs, car, si petit soit-il, le coin de la terre où l'on se trouve a eu ses péripéties. Il a participé aux grands mouvements historiques; il a bénéficié ou perdu dans les changements politiques; il a éprouvé le contre-coup des révolutions; il offre donc une matière suffisante et toujours intéressante pour une monographie. Vous l'avez constaté, Messieurs, dans un bon nombre de mémoires qui ont été présentés à vos concours précédents et que vous avez récompensés.

Cette année, vous pouvez encore le remarquer, car des travaux de ce genre sont venus solliciter vos suffrages. Votre commission a eu à examiner neuf mémoires.

Le premier, dont l'épigraphe *Labor improbus omnia vincit* exprime bien l'effort de travail nécessaire dont j'ai parlé plus haut, est la *Monographie de Montcy-Notre-Dame (Ardennes)*. L'auteur indique judicieusement dans sa préface le rôle que peut jouer l'histoire locale dans l'enseignement de l'histoire générale : « Faire connaître à nos élèves les grands événements de notre village, à travers les siècles passés, les souffrances de nos ancêtres, les luttes nombreuses qu'ils ont dû soutenir contre leurs oppresseurs, contre les ennemis extérieurs pour conserver leurs droits et leurs biens, contre le sol auquel ils arrachaient leur maigre nourriture... c'est rendre attrayante l'histoire de France, c'est préparer nos enfants à la mieux connaître et à mieux aimer leur patrie... » Ce but est tout à fait louable et nous ne pouvons qu'en féliciter le maître qui emploie un moyen si pratique et si intelligent.

Digitized by Google

En général, il est bon d'être très circonspect à propos d'étymologie : la fantaisie, les rapprochements bizarres, une langue celtique douteuse, les explications forcées, voire même les jeux de mots, y ont trop souvent le principal rôle. Le premier chapitre de l'histoire de Montcy-Notre-Dame eût gagné en précision et en clarté s'il n'y avait pas été autant question d'étymologie.

L'hypothèse, admise peut-être dans d'autres sciences, n'est guère acceptée en histoire ; il faudrait donc de bonnes raisons pour assigner au palatium de Montcy, dont il est parlé dans une bulle de Pascal II, du 10 août 1113, la place de l'église actuelle.

Il ne faut pas non plus résumer l'histoire d'un village dans la succession des seigneurs qui en ont possédé les terres : il faut faire appel à l'histoire générale, pour élargir le cadre, expliquer les changements survenus, au point de vue économique et social, et les raisons de ces changements. Si, dans ce sens, la *Monographie de Montcy-Notre-Dame* laisse un peu à désirer, elle nous présente néanmoins des documents intéressants, puisés aux sources locales, par exemple le terrier de 1551-1560, qui indique l'étendue du territoire, les surfaces cultivées, boisées, laissées en pâturages ou en friche, et nous permet de faire la comparaison avec l'état où il est aujourd'hui. Il nous intéresse également, le cahier des vœux et doléances de la commune pour les États-Généraux de 1786, où se reflète l'état des esprits à la veille de la grande Révolution. L'histoire forestière du village est un précieux document à la fois historique et économique. L'industrie locale : la clouterie, dont il est assez longuement question, est un chapitre instructif, mais pourquoi n'est-elle pas décrite à l'intention des ignorants, la fabrication du clou à la maison et le rôle du

Digitized by Google

chien, l'utile auxiliaire du cloutier? Le lessivage à Montcy-Notre-Dame, autrement dit « Montcy-les-Linges », eût pu fournir, par les détails économiques et autres, un curieux chapitre. Les usages locaux, le patois, les jeux, les croyances et les superstitions populaires ont été presque oubliés; c'est une lacune que nous regrettons dans les monographies de communes. Nous nous permettons de rappeler à l'auteur le précepte d'Horace :

> .....Cui lecta potenter erit res,
> Nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo.

Son plan est, en effet, peu ordonné, et son exposition manque de netteté. On regrette aussi çà et là quelques *lapsus calami*, quelques erreurs bibliographiques et historiques. Toutefois, comme l'ensemble du mémoire est bon, qu'il dénote une somme de travail considérable, vous avez décerné à l'auteur, M. Henri Jonval, instituteur adjoint à Charleville, une médaille d'argent.

Un travail moins complet, avec beaucoup plus de lacunes, nous est offert dans la *Monographie de Puiseux (Ardennes)*. Ce mémoire a déjà été présenté au concours de 1885. L'Académie, par l'intermédiaire de son rapporteur, avait fait un certain nombre de critiques dont l'auteur ne paraît pas avoir tenu compte, car il n'a pas corrigé les défauts signalés. Nous le renvoyons à la lecture du rapport de 1885.

Givry-Loizy (Ardennes), est un village dont l'histoire ne pouvait tenter qu'un rude travailleur, et cependant il a été le sujet d'une excellente monographie. Recherches nombreuses, étude approfondie des textes et du sujet, plan bien conçu, détails judicieusement choisis, données abondantes sur l'agriculture, le mouvement de la popu-

Digitized by Google

lation, les salaires, les usages, l'instruction, etc., à part, et nous le regrettons, le patois, les chansons et les divertissements populaires, voilà ce qui en fait le mérite. Nous ferons seulement remarquer à l'auteur que les sociétés ne se font pas tout d'un coup, que les peuples s'acheminent lentement et à travers de nombreuses péripéties, vers les améliorations et le progrès, et qu'il ne faut pas faire avec parti pris le procès des régimes d'autrefois, qu'il faut les juger avec les idées et les exigences de l'époque et ne pas les représenter comme absolument injustes et insupportables. L'historien est un témoin impartial ; il doit se reporter aux temps qu'il décrit, et, s'ils ne sont pas semblables à notre propre temps, ne pas les condamner pour cela. Qui sait si dans un siècle on ne trouvera pas beaucoup à redire sur nos institutions d'aujourd'hui ?

Considérant la valeur réelle de ce mémoire, vous attribuez à M. J. Dupuis, instituteur à Grivy-Loizy, une médaille d'or de cent francs.

On aime beaucoup aujourd'hui ce qui touche à la vie intime du peuple, ce qui le peint, ce qui indique le courant de ses idées, ses usages, et jusqu'à ses erreurs et ses préjugés. Aussi, demandez-vous aux auteurs des monographies qui vous sont présentées de ne pas oublier ces sujets. Vous avez même mis au concours une étude ethnographique sur les traditions, les légendes et les patois de la Marne et des Ardennes. Vous avez reçu dans cet ordre d'idées un mémoire renfermant *Les coutumes, usages et antiques traditions de Moiremont (Marne)*. L'auteur passe en revue ce qui s'est fait ou se fait encore à Moiremont pour le mariage, le baptême, les funérailles, les fêtes religieuses et profanes ; il nous

Digitized by Google

décrit le carnaval, les brandons, les jeux, les danses ; il nous rapporte les dictons, les superstitions, les chansons locales, et cela en style clair, d'une façon intéressante, comme quelqu'un qui est maître de son sujet et qui connaît à fond ce dont il parle. Il nous donne en pièces justificatives un *Noël,* en patois, très curieux, mais non inédit, et le *Mardi-Gras,* de Moiremont, avec musique inédite, enfin, une chanson, composée en 1846, *horresco referens !* contre le curé de Moiremont.

Ce travail est un appoint sérieux au forklore de la Champagne, et vous décernez aujourd'hui une médaille de bronze à M. l'abbé Lallement, curé de Moiremont, déjà notre correspondant, en l'encourageant à continuer et à élargir ses recherches et à joindre à ce premier et intéressant chapitre la suite de l'histoire de sa paroisse.

Un coup d'œil sur les vieilles rues de Reims est un mémoire qui nous vient aussi d'un laborieux voulant apporter son tribut à l'histoire de Reims. Il nous expose dans son avant-propos le but de son travail, qui est de conserver les souvenirs du passé et de l'histoire pour ainsi dire de chaque rue de notre ville, en préservant de l'oubli son nom, devant la manie actuelle de débaptiser les rues pour leur donner un nom plus ou moins connu, plus ou moins célèbre. Nous ne pouvons que l'en féliciter, l'encourager de toutes nos forces, car c'est une œuvre toute rémoise et toute patriotique.

Malheureusement, il vient après d'autres érudits qui ont traité ce sujet : P. Tarbé, L. Paris, l'abbé Cerf, MM. Jadart et Demaison ; il n'avait donc plus guère qu'à glaner. Nous ne lui ôterons pas le mérite d'avoir essayé une œuvre utile et nous lui décernons une mention très honorable, avec tous nos encouragements. Qu'il continue

Digitized by Google

ses études sur l'histoire de notre ville, qu'il choisisse un sujet non encore traité, — il y en a beaucoup, — et nous aurons le plaisir de récompenser sa bonne volonté et son travail.

Le manuscrit intitulé : *Notes sur le filage et le tissage dans l'antiquité* est un travail d'archéologie technique, intéressant spécialement notre région, puisqu'il a été composé d'après les découvertes faites à Reims et dans les environs. L'auteur décrit le filage et le tissage, en remontant aussi haut que possible dans le passé de notre pays, et il le fait avec une compétence remarquable. Si son mémoire n'est pas d'une bien grande étendue, il est plein de choses et d'un intérêt sérieux pour l'archéologue ; il vient après d'autres mémoires : *Fouilles dans un cimetière gaulois,* sur le territoire de Beine ; *L'art du bronze à l'époque gauloise,* et nous sommes heureux d'offrir à M. Ch. Coyon, déjà membre correspondant de notre Académie, une médaille de vermeil pour l'ensemble de ses recherches et l'impression dans nos volumes de son travail sur le filage et le tissage.

Le *Rapport sur les cimetières gaulois de Witry-lès-Reims* est le résultat de fouilles patiemment opérées, pendant plusieurs années, par un habitant du pays dans les cimetières gaulois qui s'y rencontrent. Ce travail, sans prétention, sans incursions dans le domaine scientifique, sans théories générales, nous donne avec simplicité la liste méthodique des tombeaux découverts, leur état, ce qu'on y a trouvé. Il est le fruit d'un travail persévérant et une contribution utile à l'archéologie gauloise. Vous voulez encourager l'auteur, M. Aug.

Digitized by Google

Bourin, en lui attribuant une médaille de première classe.

Nous possédons déjà les *Grands Hommes de Champagne,* de Pons-Ludon ; un auteur a été tenté par le même sujet, qu'il restreint toutefois au XVII^e^ siècle. Les *Essais d'histoire biographique et littéraire sur les Champenois marquants de l'époque de Louis XIV* nous viennent évidemment d'un écrivain habitué au commerce journalier de nos grands auteurs, d'un connaisseur en littérature, d'un amateur érudit et zélé pour nos gloires champenoises. On sent, à première vue, qu'il écrit au courant de la plume, laissant, pour ainsi dire, déborder son savoir, qu'il juge avec compétence et qu'il possède un goût exquis pour les œuvres de l'esprit. Son travail est donc plutôt littéraire qu'historique, et, à ce titre, ne rentre pas tout à fait dans le cadre de notre concours. Nous donnons à l'auteur rendez-vous pour une autre fois. Il sait que, près de lui, il y a des documents curieux à réunir, des pièces précieuses à sauver de l'oubli, par conséquent matière abondante pour exercer son ardeur, sa sagacité historique, son amour de la Champagne. Cela nous donnera aussi l'occasion de le louer et de le récompenser, comme nous voudrions pouvoir le faire aujourd'hui.

Le village de *Lumes* (Ardennes) a fourni la matière d'un excellent mémoire. L'auteur nous apprend qu'il a eu en main les notes de M. Olivier de Gourjault, et que c'est à son souvenir qu'il dédie son ouvrage. Il ne pouvait nous être présenté sous un meilleur auspice ; il n'en avait toutefois pas besoin, car il se recommande de lui-même. Ce travail, ordonné avec méthode, documenté avec abondance, indiquant bien exactement les sources, nous a, à première vue, fait reconnaître un érudit et un

Digitized by Google

chercheur, habitué déjà aux investigations historiques. Malheureusement, il s'arrête en 1789. D'autre part, la vie économique et sociale fait presque complètement défaut ; point de ces statistiques qui nous mettent au courant de la richesse ou de la pauvreté du pays, du travail et du rendement de la terre, point de détails sur le patois, les usages, les coutumes locales, si recherchées dans les monographies de communes. L'auteur nous a donné un document historique parfait, dans un style pur et sobre, et, n'eussent été les lacunes signalées plus haut, vous lui auriez, haut la main, décerné le premier prix ; vous lui accordez une médaille de vermeil, en invitant M. l'abbé Hubignon, curé de Tournes (Ardennes), à mettre en ordre ses notes nombreuses et à faire profiter nos futurs concours de ses recherches et de sa compétence historique.

En finissant, Messieurs, permettez-moi d'émettre le vœu que le concours de l'an prochain soit aussi abondant que celui de cette année, et que la Marne rivalise de zèle avec les Ardennes pour apporter sa contribution à l'histoire de notre province.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ART & D'INDUSTRIE

Par M. le Docteur SEUVRE, Membre titulaire.

Les bibliophiles, et ils sont légion dans les académies, s'intéresseront toujours à l'histoire du livre. De même qu'un peintre cherchera lui-même le cadre qui s'adaptera le mieux, comme genre et comme style, à son tableau, de même l'amateur du livre choisira les reliures conformes au texte, au genre et à la date de l'ouvrage. Il s'adressera, pour rehausser et conserver ses livres d'art, à l'artisan de mérite qui comprendra ses intentions et réalisera ses désirs.

Les relieurs artistes sont rares en province, parce que l'art du relieur réclame le talent de plusieurs spécialistes et que les ouvriers spécialistes s'obtiennent difficilement.

Le plus souvent, le patron qui a été attaché à des maîtres relieurs de Paris doit cumuler les fonctions et suppléer à l'absence de spécialistes assez compétents.

Bien relier, en province, est donc un mérite; une académie qui désire encourager les arts et l'industrie se montre utile quand elle récompense artistes et artisans.

Dans le siècle dernier, les relieurs sérieux furent exceptionnels à Reims; et, en dehors des Tinot, des Joubert, peu de noms sont à citer. Depuis soixante ans, la famille Joubert offre, en quelque sorte, une lignée de relieurs consciencieux, honorables et qui ont rendu

Digitized by Google

à la bibliothèque de la ville, à l'Académie Nationale de Reims et à la plupart des bibliophiles rémois des services réels en livrant des reliures tantôt simples, en quelque sorte classiques, tantôt plus spéciales, quelques-unes, même, riches et artistiques, dont vous voyez en cette salle un certain nombre de spécimens.

C'est pour encourager l'art du relieur à Reims, pour l'engager dans la voie du progrès et pour récompenser les services rendus par MM. Joubert père et fils, que l'Académie accorde à M. Adolphe Joubert une médaille de vermeil.

Puisse-t-il faire profiter son fils de son expérience et le confier à des maîtres relieurs artistes de Paris, pour que l'art de la reliure à Reims n'ait rien à envier à notre capitale!

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE[1]

par M. Paul ROZEY, Avocat du Barreau de Reims.

Contrairement à une opinion trop répandue, l'Académie, dans ses concours, n'accueille pas seulement des œuvres de poésie ou des travaux d'histoire et d'archéologie; elle reçoit, avec un empressement égal, toutes les recherches dignes d'occuper un esprit éclairé et réserve le même jugement sympathique aux patientes et laborieuses études qui fouillent le passé de notre pays et aux ouvrages qui, plus hardis, osent songer à l'avenir de nos destinées et tentent d'indiquer les méthodes les plus propres à assurer les progrès de la civilisation.

C'est à cette hospitalité très large que vous devrez de subir, cette année, la lecture d'un rapport supplémentaire d'économie politique, qui aura fort à faire pour concilier la brièveté respectueuse de la patience des auditeurs et l'éloge dû au mérite des œuvres présentées au concours.

I. — Des deux ouvrages soumis à notre appréciation, le premier est un livre imprimé, dont l'auteur est M Deliège, instituteur à Reims, et qui a pour titre *La Marne agricole*. (Lectures pratiques sur l'agriculture départementale.)

(1) Membres de la commission : M. le Président, M. le Secrétaire général, MM. Pol Marguet, Ch. Lhotelain, Paul Rozey, rapporteur.

Digitized by Google

C'est une œuvre de vulgarisation, destinée aux élèves des écoles primaires, qui rendra les plus grands services même aux jeunes gens des cours d'adultes, c'est-à-dire, comme le dit si bien M. l'inspecteur primaire Hue dans sa préface, *aux futurs ouvriers de la terre*.

La division du livre est claire, condition primordiale pour ce genre d'ouvrages : dans vingt chapitres, l'auteur examine successivement le sol et le climat, les façons du sol, les engrais, les diverses cultures du département, les races d'animaux, les domaines agricoles, les associations agricoles et l'enseignement spécial à l'agriculture. Chaque chapitre est divisé en quatre parties : notions complètes sur le sujet traité avec références aux nombreux auteurs consultés ; lexique des mots techniques ; lectures explicatives ; et — partie peut-être la plus originale — questionnaire pour forcer le jeune lecteur à appliquer à sa région ou à sa commune les éléments qu'il vient d'apprendre. Les réponses à ces questionnaires détaillés pourraient constituer d'excellentes monographies que l'Académie accueillerait avec le plus grand plaisir.

Enfin l'ouvrage est orné, d'attrayante façon, de nombreuses illustrations que l'auteur a su trouver dans les collections d'habiles amateurs ou même demander à des peintres champenois, comme MM. Armand Guéry et Paul Bocquet.

C'est donc un livre utile, que nous aurions voulu pouvoir récompenser comme il le mérite : mais l'Académie a pour usage de réserver ses médailles aux ouvrages inédits et non signés : elle a tenu à marquer à M. Deliège toute l'estime en laquelle elle tient son livre en lui décernant une *mention très honorable*.

Digitized by Google

II. — Le deuxième envoi du concours est un mémoire manuscrit qui remplit toutes les conditions pour briguer nos plus hautes récompenses.

Le titre est cependant un peu ambitieux et ne paraît pas s'adapter au sujet traité par l'auteur : il ne pourrait d'ailleurs que faire tort au mérite très réel de l'ouvrage. Trois cents pages sur *L'Évolution économique au dix-neuvième siècle* ne peuvent pas ne pas effrayer le lecteur le plus consciencieux. L'auteur tente, il est vrai, dans son introduction, de justifier le titre par lui choisi, en expliquant qu'il veut rechercher les causes de ce qu'il appelle justement « le déplacement de l'activité économique au cours du dix-neuvième siècle » et en essayant de montrer que, durant le siècle dernier, la suprématie est passée de la France à l'Angleterre, puis à trois États jeunes, l'Allemagne, la Russie, les États-Unis, qui sont en progrès constants. Mais ici nous percevons une nouvelle inexactitude dans ce titre ; celui-ci, par sa généralité, donnerait à entendre que l'auteur ne laisse pas dans l'ombre la plus complète des États qui, pour n'avoir pas marché à pas de géants sur le terrain économique, ont cependant progressé sensiblement durant le dix-neuvième siècle : l'Italie, voire même les États scandinaves ou la Suisse en Europe, le Japon en Asie, l'Australie et diverses contrées africaines, au delà des mers.

En réalité, le mémoire nous présente l'histoire économique de trois États plus particulièrement dignes d'étude ; il le fait dans un but essentiellement élevé qu'il précise en ces termes :

« Quel est le but que nous nous sommes proposé « d'atteindre en écrivant de façon impartiale cette petite « histoire économique ? Nous avons voulu montrer « comment les nations progressent, montrer par suite

Digitized by Google

« de quels faits des nations jeunes, nées d'hier, nous « ont dépassés. Une leçon doit ressortir pour nous de « cet ensemble de faits. Sans vouloir passer pour pessi- « miste, on peut affirmer que notre pays est en déca- « dence. Cette décadence, c'est à la jeune génération « qu'il appartient de l'enrayer.

« Bien de l'activité, bien des énergies sont encore « accumulées dans notre pays. Il appartient aux jeunes « gens d'aujourd'hui de relever leur pays en s'inspirant « des leçons que nous donnent nos voisins.

« Si notre œuvre a réussi à stimuler le patriotisme et « l'amour-propre de ceux qui nous liront, nous aurons « fait œuvre de bon Français : notre but sera atteint. »

Ce langage, dans la bouche d'un jeune homme, s'il incite davantage à l'examen critique, laisse supposer que l'auteur est animé lui-même de la généreuse activité qu'il prêche en faveur de notre patrie.

Cet ouvrage est rempli de chiffres, de statistiques, de graphiques multicolores : il cite des faits très nombreux, très divers. L'Académie ne pouvait pas essayer de vérifier l'exactitude matérielle de toutes les citations : elle s'est attachée surtout, en tenant pour vrais les résultats notés par l'auteur, à juger le parti qu'il avait tiré de ses lectures très complètes, de ses cours spéciaux, sinon de son expérience personnelle. L'âge de l'auteur ne se révèle pas à la lecture de son manuscrit, et maints passages de son œuvre, à la vivacité du récit, à la précision du détail, à la fermeté de la conclusion, pourraient laisser croire que le lauréat est déjà un voyageur infatigable. Quelle que soit la part de l'observation personnelle, qui ne doit pas être aussi grande qu'elle le paraît, cet ouvrage se recommande d'une façon toute spéciale par la netteté de l'agencement et l'originalité de la conception ;

Digitized by Google

l'auteur a réfléchi sur les faits qu'il a glanés avec sagacité et patience : il a osé conclure.

Ces conclusions sont-elles exactes, le seront-elles longtemps? Des événements d'avant-hier, d'hier même, pourraient en compromettre la solidité.

La première partie traite des progrès accomplis par l'Allemagne depuis les victoires de Sadowa et de Sedan : elle est singulièrement attachante pour des Français d'avant-garde qui ne peuvent pas ne pas avoir les yeux tournés toujours à l'est et sont plus à même de constater les succès de leurs voisins, même sur le seul terrain de la lutte économique.

Dans cinq chapitres, l'auteur passe en revue les divers éléments de l'activité économique en Allemagne :

La population d'abord, avec des détails très intéressants sur l'émigration en décroissance constante, sur le caractère des habitants, sur le socialisme si différent du nôtre et sur le perfectionnement des écoles professionnelles;

Puis, l'agriculture avec des données curieuses sur les cartels ;

Ensuite, l'industrie avec des développements complets sur la richesse du sous-sol et la concentration des minerais, l'extension prodigieuse des industries électriques, les industries textiles du lin, de la laine et de la soie, et aussi les industries chimiques si remarquées à notre dernière Exposition.

Le chapitre se termine par des considérations originales sur l'avenir de l'industrie en Allemagne, ce qui donne à l'auteur l'occasion de développer les causes de la toute récente crise industrielle et financière qui s'est révélée par la mise en faillite de la Banque de Leipzig.

Dans un quatrième chapitre, les moyens de transport,

Digitized by Google

chemins de fer, fleuves et canaux, sans oublier la marine marchande qui fait l'objet des constantes préoccupations du souverain actuel.

Enfin, le commerce extérieur et les colonies occupent le dernier chapitre avec un examen comparé des méthodes de colonisation en France et en Allemagne.

La deuxième partie s'occupe de la Russie : elle ne peut nous laisser indifférents, grâce aux liens nombreux qui rattachent ce pays au nôtre sur le domaine politique ou financier.

Six chapitres sont à peine suffisants pour épuiser les détails intéressants et peu connus que l'auteur consacre à ce pays.

Le premier chapitre est réservé à l'état social et au climat.

Le chapitre deuxième a trait aux zones de culture et à la population.

Dans un troisième chapitre, l'auteur rassemble tous les documents relatifs à l'agriculture et aux mines; les détails abondent sur l'exportation des blés de terre noire, sur la culture de la vigne en Bessarabie, qui prétend faire échec à nos vins de Champagne; très actuelles aussi les études sur l'extraction de la houille, de l'or, du platine, du sel et surtout du pétrole.

Le quatrième chapitre étudie les industries textiles et métallurgiques en complet épanouissement et se termine par des détails très vécus sur la construction et l'exploitation des chemins de fer Transcaspien, Transcaucasien et Transsibérien; cette dernière ligne surtout a séduit l'auteur, qui s'attache à en faire ressortir l'importance politique et commerciale.

« Mais à côté de ces résultats pour ainsi dire palpa-« bles, dit l'auteur, il en est d'autres qui intéressent

Digitized by Google

« plus particulièrement le domaine politique et économique. Ce n'est un mystère pour personne que la « Russie cherche chaque jour à s'étendre davantage en « Asie. A l'ouest, elle domine politiquement la cour de « Perse et touche aux frontières de Chine par ses possessions du Turkestan. Elle s'avance sans cesse vers la « route de l'Inde, dont elle n'est séparée que par l'Afghanistan. Possédant depuis longtemps la Sibérie, elle a « fondé successivement, sur la côte du Pacifique : Petropolowsk, pris toute l'année par les glaces; puis Nicolaïewsk, libre six mois, et enfin Vladiwostock, accessible en tous temps. Par ce port, elle est aux portes « du Japon et à quelques kilomètres à peine de la Corée. « Malgré ce magnifique résultat, l'ogre russe n'était pas « satisfait et il se fit adjuger Port-Arthur, à l'entrée du « golfe Petchili et où aboutira bientôt une voie ferrée « se reliant au Transsibérien, conformément aux traités « russo-chinois des 27 août 1896 et 15 mars 1898. En « cas de conflit en Extrême-Orient, en moins de treize « jours, la Russie pourra concentrer un corps d'armée « en Mandchourie, tandis que les troupes françaises et « allemandes mettraient quarante-deux jours, les troupes anglaises, quarante jours, enfin les troupes américaines, vingt et un jours, en admettant qu'elles « partent toutes de San-Francisco. On voit donc le prodigieux avantage que la Russie tirera d'un tel état de « choses. Grâce à son chemin de fer, elle est maîtresse « en Extrême-Orient.

« Si la voie est plus rapide et plus courte pour les « transports militaires, elle l'est aussi pour le transport des marchandises... Mais, comme le but des « Russes n'est pas de travailler pour les autres, ils sont « décidés à profiter d'abord du Transsibérien sans s'oc-

Digitized by Google

« cuper des étrangers. C'est une œuvre russe faite pour « les Russes. Protectionnistes, même en matière de « chemins de fer, des droits prohibitifs vont frapper les « marchandises étrangères à leur entrée en Sibérie, en « même temps que sera interdite l'exportation de cer- « tains produits sibériens. De cette façon, la Russie « réservera à son commerce et à son industrie le béné- « fice exclusif de la nouvelle voie ferrée. »

Enfin, dans le cinquième chapitre consacré au commerce extérieur, l'auteur a des vues originales et termine par une description pittoresque de la célèbre foire de Nijni-Novgorod, aujourd'hui en pleine décadence.

Dans la troisième partie, qui paraît avoir les préférences marquées de l'auteur, les États-Unis de l'Amérique du Nord sont étudiés avec la même méthode.

Comme toujours, l'auteur décrit avec précision les caractères spéciaux du pays et du peuple qui l'habite : c'est son terrain d'observation.

Puis l'agriculture est étudiée, surtout en ce qui concerne le blé et le coton.

Les mines de houille, d'or et d'argent et les puits pétrolifères sont traités avec détails.

Sous la rubrique industrie, l'auteur s'attache à marquer les progrès incessants du Nouveau-Monde sur ce terrain spécial, qu'il s'agisse des produits métallurgiques, du coton ou des viandes salées : ses descriptions des usines de Chicago sont fort pittoresques.

Mais le chapitre le plus intéressant de cette troisième partie est celui que l'auteur consacre à ces formidables associations, bien américaines, qui, pour être nées dès 1860, n'ont fait parler d'elles que depuis peu d'années : nous faisons allusion aux trusts. La définition que nous en donne l'auteur possède, avant tous autres, le mérite

Digitized by Google

de la clarté. « C'est, dit-il avec M. Théry, la fusion sous « une direction unique et une raison sociale unique de « toutes les entreprises ou du plus grand nombre pos- « sible d'entreprises appartenant à la même industrie. » L'historique de l'institution est ensuite développé avec méthode, ce qui permet à l'auteur de déterminer le but de ces grands brasseurs d'affaires, la création d'un marché national capable de concurrencer et de vaincre l'étranger. L'auteur ne se laisse d'ailleurs pas hypnotiser par l'actualité de son sujet pour ne décerner que des éloges à cette institution nouvelle : s'il reconnaît les conséquences heureuses des trusts (abaissement du prix de vente, augmentation des salaires, création d'un marché national), il sait en démêler avec sagacité les dangers multiples, communs à tous les monopoles.

Nous n'avons pas autrement à insister sur le chapitre qui traite des voies de communication et, pour finir, il nous reste à relater les considérations, aussi intéressantes que hardies, par lesquelles l'auteur termine son mémoire, sur l'avenir économique des États-Unis. Tout serait à citer dans ce chapitre. « Nés à la fin du XVIII^e^ siè- « cle, dit l'auteur, les États-Unis aspirent, cent ans « après, à la première place dans le monde. » Et cette prétention ne paraît pas trop exagérée quand on pense à toutes les richesses qui restent encore à exploiter, à toutes les activités qui sont encore à utiliser.

« A l'aurore du XX^e^ siècle, ajoute l'auteur comme « conclusion, les États-Unis nous apparaissent comme « une puissance formidable. Longtemps restés à l'écart, « ils en ont profité pour s'apprêter à la lutte, pour s'as- « surer la victoire. Aujourd'hui, que l'organisation est « faite, que tous les décors et accessoires sont prêts, le « rideau va se lever. Au point de vue politique, la diplo-

Digitized by Google

« matie du Vieux-Monde devra compter avec le cabinet « de Washington. Au point de vue économique, le rôle « menace d'être plus important encore. Possédant un « riche sous-sol, une agriculture développée, une in- « dustrie des plus perfectionnées, habitée par une race « intelligente et obstinée, l'Union va atteindre un degré « de prospérité inconnu jusqu'alors. Par son organisa- « tion au trust, elle devient maîtresse du marché, elle « peut réglementer les prix.

« Au début de ce siècle, le président Monroë définis- « sait la politique américaine par ce mot : L'Amérique « aux Américains. Mais, depuis lors, l'ambition du « Yankee a augmenté et tout porte à croire qu'aujour- « d'hui sa politique est : Le monde aux Américains. »

Tel est ce mémoire auquel nous avons cru pouvoir accorder les honneurs d'une analyse détaillée.

L'Académie est heureuse de décerner une *médaille de vermeil grand module* à l'auteur de ce travail consciencieux et nouveau, M. Pierre Fauvet, ancien élève du Lycée de Reims, ancien élève breveté de l'École des Hautes-Études commerciales de Paris : elle se plaît à honorer ainsi le fils du directeur distingué d'un de nos plus grands établissements manufacturiers.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. le Dr SEUVRE, Membre titulaire.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Un rapport de concours de poésie doit, à titres divers, intéresser trois personnages : le public, le poète, le rapporteur.

Le public, plus ou moins bienveillant, tantôt veut sourire aux dépens du poète ou, mieux, s'empresse de l'acclamer, s'il l'impressionne et s'il l'émeut.

Le poète, quand il a fait œuvre banale, accorde à regret qu'elle soit telle. S'il a conçu une poésie de valeur, il désire être loué proportionnellement à son mérite.

Le rapporteur, trait d'union entre le public et l'auteur, tout en demeurant impartial, réclame pour le poète et pour lui-même une indulgence particulière; il doit surtout ne pas se laisser aller au malin plaisir de taquiner le poète, sous prétexte de divertir le public.

Cette année, nous aurons surtout besoin de cette indulgence spéciale. Nous nous exclamerions volontiers, du moins pour notre bonne Champagne : *la poésie se meurt, la poésie est morte.*

Les impressions que j'ai l'honneur de vous soumettre sont celles de mes collègues de la commission. Par leur intéressante causerie, par leurs notes judicieuses, ils ont facilité ma tâche. J'ai la satisfaction de les remer-

Digitized by Google

cier chaleureusement et j'éprouve grand plaisir à être près de vous leur interprète.

Le concours de cette année nous offre un petit nombre de poésies : une cinquantaine. Il est faible comme quantité, médiocre comme qualité.

Sur onze concurrents, quatre ou cinq seulement méritent d'être mentionnés.

Mais les autres œuvres sont pour la plupart atones, sans caractère et sans chaleur. Ce sont des mièvreries offrant peu d'intérêt.

Les concours des années précédentes étaient plus séduisants. Dans les œuvres des lauréats, éclataient le souffle, l'enthousiasme, l'envolée, l'inspiration.

Les meilleures poésies de cette année sont de légers susurrus, de timides roucoulements, des plaintes mélancoliques ou de pâles esquisses exprimées avec hésitation, avec une inégalité, trop souvent avec une imperfection de forme qui font grimacer le lecteur et qui l'empêchent d'être empoigné par l'idée, par le trait, par le sentiment.

Commençons par l'examen des poésies non récompensées, et d'abord par les *contes* et *fables*.

Dans cette série, qui veut de l'esprit, on en rencontre peu ; parfois même, on trouve des inconvenances.

Un auteur, dans une dédicace aux membres de l'Académie de Reims, commet la faute, tout en la pressentant :

Si quelquefois, Messieurs, j'ai taquiné la Muse,
J'avais toujours voulu, jusqu'ici, qu'elle amuse
Mes seuls amis indulgents à ses jeux.
N'ai-je point tort de montrer à vos yeux
Mon joyeux bachelier avec sa bachelette,
Puis ma fable à l'allure si simplette ?

L'auteur se juge lui-même ; notre verdict est facile :

Digitized by Google

votre fable *Le Geai et la Pie* est bien versifiée. Mais elle est simple, nous la trouvons même un peu banale.

Quant au récit *La Réponse impossible,* vous nous placez dans une situation délicate. Quelle réponse vous accorder ?

Plusieurs collègues de la commission de concours nous engageaient à garder le silence. Nous serons bref : avec une poésie si badine, d'un réalisme outré, vous vous êtes trompé de porte en frappant à l'Académie. Votre bachelette rabelaisienne divertirait peut-être les étudiants d'une taverne.

Avec l'auteur des *Deux Chemins*, efforçons-nous de retrouver la bonne voie. Ce poète nous dit : *à petite pensée, peu de vers.* Votre idée est modeste, honnête; la réflexion n'a pas tourmenté votre cerveau. Votre travail est trop peu important pour que vous aspiriez à une récompense.

Voyons maintenant les deux poésies d'un Éliacin, auteur d'un *Conte de Noël* et d'une poésie sur le *Vin de Champagne*. Vous êtes naïf et amusant, jeune homme. Vous ne craignez pas les erreurs de versification. Vous avez bien des progrès à réaliser pour devenir poète. Vous êtes pardonné; vous êtes bon enfant; vous accordez aux petits :

> Soldats de plomb, polichinelles,
> Poupées en maillots, en jupons,
> Parlant et bougeant les prunelles,
> Tambours, clairons, sacs de bonbons.

Puisque nous sommes aux contes drolatiques, parlons de l'*Horrible fin d'un facteur.*

Ici, l'auteur vise un genre fabuliste ; il cherche l'idée, il en trouve une, originale; il intéresse et il surprend.

Digitized by Google

Mais nous voulons moins de longueur, plus de finesse, plus de sens poétique et surtout l'absence d'expressions triviales.

Voici la scène : trois personnages, Georges, Jeanne et un facteur.

Georges et Jeanne s'aiment :

Grâce à des souplesses actives,
Ils surent dresser un facteur,
Qui leur promit, dans sa candeur,
D'échanger de tendres missives!

Et, pour eux, s'entrouvrit le ciel!...
J'entends le ciel de ceux qui s'aiment,
Et qui, dans leur avenir, sèment
Des projets doux comme le miel.

* * *

C'était trop beau! L'espèce humaine
Se voit ravir, avec rigueur,
L'exquise coupe du bonheur,
Quand le sort la juge assez pleine!

Las! un jour, Jeanne n'eut plus d'yeux
Et plus d'attentions, en somme,
Qu'en faveur d'un autre jeune homme
Dont la moustache frisait mieux...

L'infidèle, par l'intermédiaire du facteur, envoie au pauvre Georges un cruel écrit.

« C'est donc vrai!! Femme et girouette,
Aux caprices déconcertants,
A varier, mettent le temps
Que demande une pirouette!! »

Un transport troublant son cerveau,
Grinçant des dents, le pauvre George
Saisit le facteur à la gorge
Et le jeta sur le carreau!!

Digitized by Google

Ce fut très court!... Ce fut horrible!
Quelques spasmes, et puis... plus rien!
Mort! .. Oui, mort! Vous m'entendez bien?
.....
Pardon, je pleure... étant sensible.

*
* *

Un peu calmé, George songea :
« Est-il un assez sûr abîme
Où cacher l'objet de mon crime?... »
Garçon malin,.. il le mangea!!

*
* *

Je me tais, vous voyant sourire ;
Votre soupçon m'est révélé :
« Les journaux n'en ont point parlé,
Donc, c'est faux! » semblez-vous me dire?

Du doute, je sens le bourgeon
Dans votre esprit tout près d'éclore...
Ce facteur... mort bien jeune encore,
Ce facteur... C'était un pigeon!

Cette pièce est de M. Ch. L'Expert, de Rethel, lauréat d'un précédent concours. En la lisant, nous supprimons onze strophes qui rendent le conte lourd et traînant. Retouché adroitement par l'auteur, le récit ne manquerait pas d'attraits.

Sous une forme sérieuse, l'auteur de la fable *Qui veut la fin veut les moyens,* nous développe un sermon très moral. Il nous conseille d'accepter notre sort avec patience :

Savons-nous dans quelle mesure
L'obtention d'un bien contribue au bonheur?
La jouissance la plus pure
Ne garde pas longtemps sa première saveur.
Il suffit de l'accoutumance
Pour nous gâter tous les plaisirs.
Si la royale bienfaisance
N'a pas comblé tous nos désirs,
Devons-nous, pour cela, crier à l'injustice?

Digitized by Google

Tout cela est bien dit, mais la fable veut des phrases moins solennelles. Elle s'adapte mieux à une tournure légère et rapide. Elle désire redresser, avec finesse et malice, les travers des hommes. Elle ne prend pas le caractère magistral de notre poète dont les remontrances nous émeuvent peu.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Vous serez assurément surpris qu'à l'occasion d'un concours de poésie, un auteur nous adresse sept grandes pages de prose. Et quelle prose! C'est un mélange de sentiments louables, de naïvetés mystiques, d'indignations généreuses, traduites en un langage pieusement enfantin. Mais nous n'avons pas à parler prose.

Quant aux poésies intitulées *Mélanges,* elles valent peut-être encore moins. L'auteur, en proie à une mélancolie amère, s'écrie :

La politique, en boitant, vit d'écumes !.....
Or, viendra-t-il bientôt fermer l'égout,
Le vrai Sauveur, le vrai gardien de France,
Nous rendre joie, repos et espérance ?

Je ne juge pas l'indignation de l'auteur. Mais, parlant de ses vers, n'ai-je pas le droit de dire : est-ce là de la poésie ?

Dans une invocation *A la Lorraine*, le poète est mieux inspiré ; il est animé de sentiments louables que nous partageons de grand cœur.

Avec l'auteur de la *Mort d'une mère*, nous apprécions une touchante élégie. Dans cette œuvre, le poète exprime avec vérité ses sentiments de piété filiale et

Digitized by Google

il nous fait partager ses douleurs. Mais sa poésie est trop longue. Un poète désireux d'être lu ne doit pas se confiner dans la mélancolie et la tristesse :

Comme tout est contraste. A nos yeux, la nature
Etale ses splendeurs et, doucement, murmure;
Au bruit des chants sacrés, l'oiseau tait ses chansons,
Et le bon travailleur, du milieu des moissons
Qui recouvrent les flancs de la verte colline,
Dans un dernier adieu, se découvre et s'incline
Devant la morte qui, déjà sans lendemain,
Et passe et disparaît sur le poudreux chemin.
O contraste frappant : ce chemin de village,
Bordé d'un vert gazon, d'arbres dont le feuillage
Contre les feux du jour protège les passants,
Sous l'ombrage desquels vont jouer les enfants,
Ce chemin voit passer les choses et les hommes,
Et pourrait révéler quelle poudre nous sommes,
Car, il nous voit, humains, et chacun à son tour,
Passer vivants, puis morts.....

Après cette citation, devons-nous reprocher à l'auteur des hiatus, des chevilles, des termes emphatiques, des expressions un peu vulgaires, des répétitions ? Disons plutôt que c'est une œuvre honnête, méritoire, mais plus faite pour les archives intimes d'un souvenir familial que pour un concours public.

MESDAMES,
MESSIEURS,

La note gaie est exceptionnelle dans le concours de cette année. Même dans les poésies récompensées, la teinte dominante est grise et voilée.

Dans *Idriel et Notger*, la poésie prend un caractère dramatique. Il s'agit d'une légende du moyen âge et de la libération de Liège.

Nous avons là une œuvre originale, vivante, imagée, qu'il faudrait lire entièrement pour ne pas la déparer.

Digitized by Google

Idriel, tyran normand, règne sur Liège. Notger le Juste, prince de l'Église, conçoit le projet de la délivrer.

Idriel, qui n'avait que des filles, entend un jour, sous les voûtes du château, vagir un enfant mâle.

Sur les conseils de Notger, la ville de Liège, prévenue, se met en fête. Elle monte en procession à la forteresse pour féliciter le maître :

Dans la cour, au milieu des piques,
Dans un cercle d'hommes épiques,
Pleins de raideur et pleins d'éclat,
Dans un tintamarre de notes,
Qui troublaient ces âmes dévotes,
Le seigneur reçut le prélat.

On traverse les diverses salles du château pour aller à la chapelle :

Et Notger, sur le seuil du temple,
Tirant de sa chape très ample
Une hostie éclatante, dit :
« Au nom de ce Dieu que je porte,
Frappez, d'une main sûre et forte,
Idriel, le tyran maudit. »

Trente bras levèrent un glaive.
« O Liégeois, c'était là mon rêve.
Pour l'Église et pour l'Empereur
Élu par la Diète, à Spire,
Il faut que l'oppresseur expire
Sous votre sublime fureur ! »

Qu'il était beau, l'évêque illustre !
Aussitôt, sautant le balustre,
Avec sa femme et ses enfants,
Idriel tomba dans le vide,
Dans un rayon de jour splendide,
Aux pieds des Liégeois triomphants.

Nous sommes au moyen âge, et bien des actions qui nous paraîtraient barbares étaient regardées comme de hauts faits. Toutefois, ce massacre, commandé par

Digitized by Google

l'évêque officiant, demandait à être mieux justifié par des atrocités du tyran.

Au point de vue de la forme, nous signalerons des longueurs, des expressions trop imagées (le moine devint lion, le fauve entre chez le vautour, acclamé par le colosse).

Cette œuvre remise sur le métier serait intéressante. Elle a de l'action, du souffle, elle offre des idées, des sentiments. Elle est acte de poète.

L'Académie accorde à l'auteur, M. Henri Fromont, de Tonneins (Lot-et-Garonne), une médaille de bronze.

Examinons maintenant un poète abondant, diffus, qui nous intéresse malgré ses défauts. Il nous reproduit quelques pièces déjà présentées avec des idées parfois vagues et incohérentes, avec des expressions triviales associées à des exaltations mystiques.

Mieux équilibrées, les pensées du poète gagneraient en force et en intérêt. C'est un travail à reprendre. Aussi, l'Académie n'a-t-elle accordé à l'auteur, M. Jérémie-Charles Traversier, de Paris, qu'une médaille d'argent.

Citons les passages les plus intéressants; le poète des *Mois* et de l'*Éternel Thème* mérite d'être lu. Il a le vers facile, il a des idées et du mouvement.

Quinze sonnets font allusion aux douze mois de l'année. Dans ses variantes, le poète est moins heureux que dans ses premières données. Ainsi, dans la variante de mai, nous lisons :

> Les loups dans les forêts, ayant pris patte rose,
> Ne chassent que le miel, l'herbe tendre et les fleurs.

Digitized by Google

Et nous voyons que

Satan lui-même assiste,
Cornes dans la poussière, au prêche, aux oremus.

Nous aimons mieux les strophes suivantes :

AVRIL

La terre à son réveil, largement, sans mesure,
Revêt d'un vert tapis la nudité du sol,
Le soleil, plein d'éclat, dore l'humble masure,
Où naît la pâquerette au blanc et large col.
.....

MAI

Le muguet des forêts, le lis de la prairie,
L'arceau de lilas blanc où l'aïeul vient s'asseoir,
Fournissent un décor plus beau qu'une féerie,
Où les fidèles vont, à la cloche du soir.
.....

JUIN

Au temps des foins coupés et de la fenaison,
Quand poussins, canetons peuplent les métairies,
Les agneaux bondissants quittent les bergeries ;
Les fruits, partout noués, se montrent à foison.
.....
Les bourgeois désœuvrés abandonnent la ville
Pour esquisser sous l'orme une furtive idylle.
.....

JUILLET

Les seigles sont coupés, à la gerbe future,
Leurs tiges forment une étroite ceinture.
Coquelicots, bleuets et liserons en fleurs
Mêlent aux épis d'or nos fidèles couleurs.
.....

AOUT

Dans l'herbe, le grillon, au zénith, l'alouette,
Ont sonné le réveil. C'est comme un long fracas
De faucilles, de faulx. Tous les quinze à vingt pas,
Sur l'ordre du fermier, un groupe se complète.
La blouse ôtée avec un geste las d'athlète,
On mesure des yeux le grain à jeter bas,

Digitized by Google

Avant de prendre part au plantureux repas
Que viendra présider la fermière replete.
C'est une activité de ruche dans les champs.
Comme un fac-simile des campagnes romaines
De Léopold Robert, avec les mêmes scènes.

Le poète peint, en septembre, la chasse avec ses fureurs; en octobre, les vendanges.

En novembre, il nous raconte les malices de Magloire dans le *Cidre du Curé :*

Il est plus d'un village, au bon pays de Bray,
Où demeure un usage agréable au curé.
On fait à celui-ci des cadeaux en nature
Pris parmi les produits de notre agriculture.

A son tour, le pressoir a son doux cidre ambré,
Qui deviendra l'offrande avec le gris poiré.
On ne donnera point une louche mixture,
Mais un cidre de choix conforme à la droiture.

Magloire, lui, s'est dit : « Je porterai de l'eau :
Mon broc disparaissant dans le commun tonneau,
Au clerc, nul ne saura ce que je donne à boire. »

Après avoir reçu les dons de ses amis,
Le curé vient goûter le cidre qu'ils ont mis.
Hélas ! tous avaient fait sans bruit comme Magloire.

Nous avons pris la quintessence de ces descriptions : ce sont des perles débarrassées d'impuretés.

Nous n'aimons pas la poésie du même auteur *La raison comparée à l'instinct.* De parti pris, le poète refuse à l'homme toute idée charitable.

Dans l'*Éternel Thème*, dans l'*Étoile du Salut*, l'auteur se montre mélancolique et inquiet de l'avenir. Dans l'*Attente*, élégie inédite, le poète développe d'une manière remarquable ces pensées : *Que suis-je? Où vais-je?* Il se révèle tout entier, avec des accents émus et touchants. Bien que cette poésie soit empreinte d'une tris-

Digitized by Google

tesse profonde, elle est si expressive que je ne puis résister au désir de vous en citer quelques strophes :

Les jours de mon enfance ont passé comme une ombre,
Laissant à mes pensers l'horizon triste et sombre.
Je ne sais s'il me reste encore un lendemain
Pour jeter sur ma course un rapide examen.

Arrêtons-nous, pourtant... regardons en arrière,
S'il en est temps encore, avant l'heure dernière.
Voyons si nous avons, au moins en notre été,
Détenu du bonheur à jamais emporté.
....

Ai-je en indifférent vu se lever l'aurore,
Les trésors qu'au printemps la terre fait éclore,
Le soleil dans les flots se coucher radieux,
La lune cheminer pensive dans les cieux?

Suis-je demeuré sourd quand la vague plaintive
Expirait à mes pas attardés sur la rive;
Quand le vent agitait la cloche du manoir
Où murmurait ce mot toujours si doux : Espoir?
.....

Quand la fleur, au matin, s'entr'ouvrait parfumée,
Fut-elle pas toujours une sœur bien-aimée?
Le saule, en se penchant, de même qu'un aïeul,
Connut-il pas mes jours d'allégresse et de deuil?

Comme les bienheureux aux célestes demeures,
Ne désirais-je point éterniser les heures
Douces aux fiancés qui courent par les bois,
De l'espérance au cœur et des chants dans la voix?

Et, courbé maintenant, au déclin de la vie,
Sur les jours disparus que jamais l'on n'oublie,
Je n'aspire qu'au port où je conduis mes pas,
Qu'à l'éternel sommeil si cher aux êtres las.

Comme le naufragé, le moribond espère,
Au seuil du sombre abime, en la planche légère.
Sur les cendres déjà froides du souvenir,
Il croit, sans l'avouer, dans un autre avenir.

Une femme, aujourd'hui sous la terre glacée,
A toujours, malgré tout, ma plus chère pensée...
Ah! que ne puis-je donc lui dresser un autel
Dans mon cœur resté jeune, en attendant le ciel?...

Digitized by Google

Nous eûmes nos projets, nos instants de folie,
Nos solennels serments dont la mort nous délie ;
Et son premier baiser, éloquent et profond
Comme un baiser de feu, fit empreinte à mon front.

Je n'attends rien des grands... ils n'ont rien de durable :
Leur fin, comme la nôtre, est triste et misérable.
S'il est d'autres sommets — domaines inconnus —
Où les hivers font place aux printemps continus ;

Messagers de l'éther, portez-moi sur vos ailes
Au sein de cet Eden, aux beautés éternelles ;
Que je vive où la rose a toujours ses couleurs,
L'amour sa sainteté, son ivresse et ses pleurs.

Si l'auteur ne nous avait offert que de telles poésies, l'Académie l'eût récompensé d'une manière plus généreuse. Nous donnons à M. Ch. Traversier rendez-vous pour l'année 1904 : « Envoyez-nous des poésies moins nombreuses, mais qu'elles soient toutes œuvres magistrales. »

A l'abondance de l'auteur précédent, nous préférons la discrétion mêlée de grâce, l'ingénuité séduisante du poète qui compose pour sa mie un bouquet symbolique de *Fleurs jaunes*.

Ces fleurs jouissent, paraît-il, d'une mauvaise réputation ; notre poète les a réhabilitées.

Au point de vue de la forme, nous avons peu à reprendre. Signalons cependant les rimes monotones de la deuxième strophe et l'expression impropre de *locustes* appliquée aux renoncules.

Nous regrettons aussi que l'amant accuse la belle dont *il subit les rets* d'être parfois *acerbe* et peu *bucolique*. Mais n'est-il pas jaloux ? C'est son excuse.

Citons en entier cette idylle jeune, vive et fleurie à laquelle l'Académie accorde une médaille d'argent. L'auteur, lauréat de l'Académie française, est M. Louis

Digitized by Google

Mercier, de Besançon, souvent récompensé par l'Académie de Reims.

FLEURS JAUNES *(Idylle)*

Pour fleurir ma mie, en ce mois d'amour,
J'ai couru les bois au lever du jour.

J. C.

Tandis que reposait encore
Celle dont je subis les rets,
J'ai voulu revoir à l'aurore
L'enchanteur réveil des forêts.

Pour moi, quelle ivresse infinie
Lorsque, perdu dans les taillis,
Je fus pris en la symphonie
Des parfums et du gazouillis !

Et quel vert chaos de ramures
Formaient les arbres en arceaux,
Mêlant leurs frissons, leurs murmures,
Au rire argentin des ruisseaux.

Ainsi qu'une averse irisée
Faite de perles et de fleurs,
Les pétales et la rosée
M'inondaient d'exquises fraîcheurs.

Les bois entiers me faisaient fête,
La fleur, l'oiseau disaient entre eux :
« C'est un ami, c'est un poète ;
C'est tous les deux : un amoureux !

Et, curieuse, la fauvette
Effrontément suivant mes pas,
Me chantait des chansons qu'Yvette
Assurément ne connaît pas.

Les écureuils, en clowns agrestes,
Me prenant pour quelque rapin,
Me bombardaient à force gestes,
De faines ou de pommes de pin.

Aux bords des étangs où se cache
La palombe chère à Cypris,
Des topazes de leur panache,
Me saluaient les fiers iris.

Digitized by Google

De la tristesse, les narcisses,
Devinant sur mon front le pli,
Dans l'ombre pur de leurs calices
M'invitaient à boire l'oubli.

Les nymphéas, astres des ondes,
Me souriaient — et le genêt,
Dans un fouillis de grappes blondes
Très familiers, me retenait.

Mais je fuyais dans les augustes
Profondeurs des fourrés sans fin,
Loin des renoncules locustes
Rutilantes en sequins d'or fin.

Toujours errant sous la ramée,
En dépit des merles railleurs,
Je redisais, l'âme calmée,
Où pourrait-on trouver ailleurs

Plus doux dictames pour les peines
Des fous, par Eros enfiévrés.,
Que les baumes tombant des chênes
En votre paix, ô bois sacrés ! !

Et, pour fleurir ma mie acerbe,
Dont l'ongle rose est mon trésor,
J'unis en un bouquet superbe,
Aux jonquilles les boutons d'or.

Puis, piquant à ma boutonnière
Un modeste petit souci
Dans la corbeille printanière,
Eclos pour me sourire aussi.

A ma belle peu bucolique,
J'allai, de mon exploit, confus,
Offrir ma gerbe symbolique,
Sûr à l'avance d'un refus.

Mais, elle, baisant mes fleurs jaunes,
Me dit, d'un air tendre et moqueur :
« Fi du jaloux, qui chez les faunes
Va conter ses chagrins de cœur ! »

Digitized by Google

MESDAMES,
MESSIEURS,

Après cette gracieuse idylle, il nous reste, pour terminer, à juger un ensemble assez bon de poésies délicates, sensibles.

Elles ne sont pas la perfection; elles ne constituent pas œuvre de maître, émergeant d'un modeste niveau.

Ce n'est pas le vol de l'aigle planant dans les sphères élevées; ce sont plutôt les doux roucoulements d'une timide colombe, avide de caresses.

Le recueil de notre principal lauréat offre vingt poésies. Sur ce nombre, sept ou huit, les meilleures, sont inspirées par l'amour filial, par des sentiments de reconnaissance, par la tendresse de l'amant ou par la contemplation de la nature.

Ce sont des poésies vécues et qui nous attendrissent. Nous en remercions l'auteur et d'autant mieux qu'il est des nôtres, qu'il vit en notre bonne ville, en ce pays de Champagne où nous pensions que la poésie n'était plus.

L'Académie accorde aux *Essais poétiques* du professeur Georges Piesvaux une médaille d'argent de première classe. Nous espérons qu'il nous impressionnera encore davantage par ses nouvelles poésies les années suivantes.

Je voudrais vous lire l'élégie *A ma mère*. Elle est naturelle, elle est tendre. Voici les strophes les plus touchantes :

Si de timides pas font tressaillir la terre
Qui recouvre ton corps, reconnais-tu ces pas
Qu'on voudrait plus légers et qu'une autre, ô ma mère,
Ne distinguerait pas?...

Digitized by Google

Autour de toi, les fleurs ont perdu leurs sourires :
Mais, grâce à leur parfum, l'air demeure embaumé.
Dis-moi, mère, si Dieu permet que tu respires
Ce parfum tant aimé ?
.....

Quand je sens dans la foi communier nos âmes,
D'étranges visions mes yeux sont caressés ;
Et l'espoir fait jaillir des rayons et des flammes
Jusque dans mes pensers.
.....

Quittons la tombe pour voler près d'un berceau.

Dans la poésie intitulée *Avent,* deux anges apparaissent,

Qui chantaient pour la châtelaine
Un hymne de prochain bonheur.

Et ce fut merveilleuse chose
De voir les chérubins tisser
Un berceau que la fleur éclose
Venait gentiment tapisser.
.....

Sur le Moïse, aux tons d'ivoire,
Scintillaient les rayons dorés
De la fortune et de la gloire,
Dont les joncs semblaient diaprés.

Sous les longs rideaux de dentelle,
La mère déjà contemplait
L'image souriante et belle
D'un cher petit enfantelet.

Le lendemain, dans sa prière, la future mère, s'adressant au Seigneur :

« Daignez-vous, au jour du baptême,
Laisser tomber du firmament
Le bonheur pour tous ceux que j'aime
Et la vertu pour mon enfant. »

Dans la poésie *Au fil de l'eau,* souvenir de Laifour

Digitized by Google

(Ardennes, vallée de la Meuse), le poète se laisse aller à une douce rêverie :

.....
Et la barque glissait sur les ondes câlines,
Et, vers cet immense miroir,
Les arbres par milliers, des crêtes des collines,
S'y penchaient, comme pour s'y voir.

Plus loin, un bloc géant de schistes et de roches
Jusqu'aux étoiles se haussait,
Et, dans ses flancs ouverts aux morsures des pioches,
La cascatelle bruissait.

Un calme irrespiré circonvenait mon âme.
O Dieu! Quel or eût acheté
Cet éclair d'infini, dont l'invisible flamme
Met au cœur tant de majesté?
.....

Dans la peinture *Nos Pommiers*, notre poète devient réaliste, tout en demeurant sentimental. Voici une belle poésie avec couleur locale et amour du terroir. Apprécions cette imitation des poésies de genre Th. Gauthier et Jean Richepin :

Si vous avez chanté la verte Normandie,
Poètes, c'est que vous l'aimiez!
J'aime aussi mon terroir, et ma muse mendie
Quelques rimes pour ses pommiers.

Sur les coteaux et dans les plaines,
Les uns jeunes et bien plantés,
Les autres vieux et mal entés,
Ils s'échelonnent par centaines.

N'importe, ils sont beaux, nos pommiers,
Et, parmi les arbres d'Ardenne,
S'il me fallait choisir, mordienne,
Je les nommerais les premiers...

Le soleil de mai dans leurs branches
Mêle son rire et sa chanson
Aux *ventris tui* du pinson
Caché sous les fleurettes blanches.

Digitized by Google

Blanches fleurettes, frais atours
Tendrement saupoudrés de rose,
Que sur leur tête ronde pose
Le dieu Printemps, — dieu des amours.
.....
.....

A L'AUTOMNE

L'arbre jusqu'à la terre incline
Ses longs bras fiers de leurs produits;
Il faut de solides appuis
Pour soulager sa lourde échine.

Sous les chauds baisers du soleil,
La *normande* s'est empourprée;
Voici la *rainette* dorée
Et le *croquet* au sang vermeil.

Dans l'émerande de la feuille,
Ce sont autant de rubis,
C'est la richesse du pays
Qu'au mois d'octobre l'on recueille.
.....

Plus tard, dans le sillon désert,
Semant le deuil et la ruine,
Caché dans son manteau d'hermine,
Marchera le fantôme Hiver.

Il marchera sans trêve, injuste, inexorable,
Parmi le gel et le frimas :
A ses coups répétés, à sa main redoutable,
Nos pommiers n'échapperont pas.

Notre poète a souvent des rêves d'amour. Il les exprime d'une manière naïve, mais avec un naturel parfait, et d'un style élégant.

Les poésies *Vaine chanson*, *Aimons-nous*, *Aveu*, ont un charme particulier :

Ma mie, à quoi bon les discours,
Puisque nos amours sont écloses ?
Aimons-nous, les printemps sont courts
Et l'amour meurt comme les roses.

Digitized by Google

Nous croyons entendre Ronsard.
Permettez-moi de vous lire *Vaine Chanson*.

Si je savais qu'une âme — âme sœur de la mienne, —
Voulût de mon amour se faire la gardienne.
Oui, j'aimerais !
Je croirais au bonheur ; — fût-elle pastourelle
Ou grande demoiselle, —
Si je savais !

Si je pouvais trouver, aux accords de ma lyre,
Pour cette âme un rayon, pour ce cœur un sourire,
Je chanterais !
Comme à la fleur l'abeille égrène son poème,
Je lui dirais : « Je t'aime ! »
Si je pouvais !

Et si j'osais pleurer au souvenir d'un rêve,
Qui souvent se dessine et jamais ne s'achève,
Je pleurerais !
Mais, puisque le sommeil est fertile en mensonges,
Je me rirais des songes,
— Si je l'osais.

Je regrette vivement que M. Piesvaux ne déclame pas lui-même cette délicieuse chanson, il vous tiendrait sous le charme.

Je ne puis analyser toutes les poésies de notre lauréat. Citons en passant : *Les Étapes, Au Pressoir, Aux Champs, Au Pays de Champagne, Ad Pacem, Chant de fête* en l'honneur de la Tsarine.

Dans la poésie *Vers et Fleurs*, le poète nous fournit l'occasion aimable d'unir par la pensée deux artistes rémois, deux amis, le maestro Ernest Lefèvre et le poète Georges Piesvaux.

Pour remercier notre compositeur de son bienveillant concours et de ses mélodies, nous lui dirons la poésie *Vers et fleurs*.

L'auteur l'a dédiée à M. E. Lefèvre, compositeur de musique.

Digitized by Google

Je t'apporte des vers,
Des vers faits de soleil, de musique et de fête.
Je les aurais voulu finement ciselés,
Mais dans mon cœur ainsi je les trouve assemblés.
Point ne sais si mon cœur est un cœur de poète :
— Je t'apporte des vers !

.....

Je t'apporte des fleurs
Afin que dans ton âme, où chante toute chose,
L'âme des roses chante ; afin que jusqu'à toi,
Dont l'aimable génie a captivé ma foi,
Monte ce doux poème en des parfums de rose :
— Je t'apporte des fleurs !

MESDAMES,
MESSIEURS,

Trois mots résument ce concours : modestie, grâce et mélancolie.

Espérons que les lauréats de cette année saisiront, l'an prochain, des idées plus nobles et prendront leur essor vers des régions plus élevées.

Espérons que d'autres poètes, enthousiastes, chaleureux, illuminés, feront vibrer dans cette salle une lyre plus retentissante, plus impressionnante et plus harmonique.

Comme la peinture et la musique, la poésie, le langage des dieux, ne doit jamais s'écarter des règles qui régissent l'art.

Lisez, poètes, votre maître Sully-Prudhomme. Il a tracé, dans son livre *L'Expression dans les Beaux-Arts*, des lois admirables.

« Le beau dans les arts, dit-il, c'est l'agréable en tant qu'expressif de l'idéal. »

Poètes, n'oubliez jamais le facteur moral de l'esthétique. Ne confondez pas le sensible avec le sensuel.

Digitized by Google

« Dans la jouissance esthétique, dit encore le maître, les sens, l'intelligence et le cœur, ordinairement en conflit, vivent dans une parfaite harmonie... »

Mais, pour produire en soi-même cette *extase admirative,* ayez la vraisemblance des idées, la beauté des caractères et la noblesse du style. On n'est artiste, on n'est poète qu'à ce prix.

Evitez surtout, pour conquérir la sympathie, ces jérémiades perpétuelles, cette misanthropie calculée qui nous déconcertent et qui nous révoltent.

Nous vous accordons, poètes, une certaine mélancolie : vous n'êtes pas toujours heureux. Mais recherchez plutôt l'aimable sourire, la sérénité calme, la parfaite harmonie du vrai, de l'idéal, du sublime.

Digitized by Google

PRIX ET MÉDAILLES

décernés dans la Séance publique du 9 Juillet 1903

POÉSIE.

1. — Une médaille de 1re classe est décernée à M. Georges Piesveaux, professeur de lettres à Reims, pour ses *Essais poétiques*.

2. — Une médaille d'argent à M. Louis Mercier, membre correspondant à Besançon, pour son idylle : *Fleurs jaunes*.

3. — Une médaille d'argent à M. J.-Ch. Traversier, publiciste à Paris, pour ses *Sonnets et autres pièces*.

4. — Une médaille de bronze à M. Henri Fromont, homme de lettres à Tonneins, pour sa pièce : *Idriel et Notger*.

HISTOIRE.

1. — Le prix (médaille d'or de 100 fr.) est décerné à M. J. Dupuis, instituteur à Grivy-Loizy, pour sa *Monographie* de cette commune.

2. — Une médaille de vermeil à M. l'abbé Hubignon, curé de Tournes, pour son *Étude historique sur Lumes*.

3. — Une médaille d'argent à M. Henri Jonval, instituteur adjoint à Charleville, pour sa *Monographie de Montcy-Notre-Dame*.

Digitized by Google

4. — Une médaille de bronze à M. l'abbé Lallement, membre correspondant à Moiremont, pour ses *Recherches sur les coutumes, usages et traditions* de cette commune.

5. — Une mention très honorable au *Coup d'œil sur les vieilles rues de Reims.*

ARCHÉOLOGIE.

1. — Une médaille de vermeil est décernée à M. Ch. Coyon, membre correspondant à Beine, pour ses *Notes sur le filage et le tissage dans l'antiquité, d'après les découvertes faites à Reims et dans les environs.*

2. — Une médaille de 1re classe à M. Auguste Bourin, propriétaire à Witry-lès-Reims, pour son *Rapport sur les cimetières gaulois* de cette commune.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

1. — Une médaille de vermeil grand module est décernée à M. Pierre Fauvet, diplômé de l'École des Hautes Études commerciales, à Reims, pour son étude : *L'Évolution économique au XIXe siècle.*

2. — Une mention très honorable à M. E. Deliège, instituteur à Reims, pour son volume illustré : *Marne agricole, 1902.*

ART ET INDUSTRIE.

Une médaille de vermeil est décernée à M. A. Joubert, relieur à Reims, pour l'ensemble des travaux de sa maison transmise de père en fils.

Digitized by Google

Académie Nationale de Reims

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du Jeudi 9 Juillet 1903

PROGRAMME

1. **Discours d'ouverture,** par Mr A. BRISSART, Président.
2. **Compte rendu des Travaux de l'année 1902-1903,** par Mr Henri JADART, Secrétaire général.
3. **Pavane du XVIe siècle** (manuscrit de Jacques Cellier, organiste de Notre-Dame de Reims, 1597), exécutée par Mr LEFÈVRE-DERODÉ, Membre correspondant.
4. **Rapport sur les Concours d'Histoire, d'Archéologie, d'Art et d'Industrie,** par Mr l'abbé HAUDECŒUR, Membre titulaire.
5. **Rapport sur le Concours d'Économie politique,** par Mr Paul ROZEY, Membre titulaire.
6. **Sonate en *ut* mineur,** pour piano et violon (GRIEG), par MM. LEFÈVRE-DERODÉ et VAYSMAN.
7. **Rapport sur le Concours de Poésie,** par Mr le docteur SEUVRE, Membre titulaire.
8. **Proclamation des Prix et Médailles,** par Mr L. DEMAISON, Secrétaire archiviste.

Digitized by Google

EXPOSITION DANS LA SALLE

1° *Portraits de MM. Henri Paris* et *F. Piéton*, gravés par Eugène et Raoul VARIN; — 2° *Plan des Ruines de l'abbaye d'Orval*, par Jules ALARD, architecte; — 3° *Fables de La Fontaine* (110 compositions et enluminures, art nouveau), par Victor CHARLIER; — 4° *Tête de Christ*, d'après le Saint-Suaire de Turin, et buste *Pensée*, par Auguste COUTIN, sculpteur; — 5° *Collection de reliures*, œuvres de la Maison JOUBERT, de Reims, récompensée par l'Académie.

Digitized by Google

Académie Nationale de Reims

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour l'année 1904

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

PRIX V. DUQUÉNELLE

Histoire des découvertes d'antiquités gallo-romaines faites à Reims au cours du XIX^e^ siècle.

L'auteur devra s'attacher à préciser les lieux de chaque trouvaille et tous les renseignements intéressant la topographie antique de la ville.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

ETHNOGRAPHIE

PRIX HUGUES KRAFFT

Étude manuscrite ou imprimée ayant trait à l'Ethnographie générale de la Champagne, depuis la fin de l'occupation romaine jusqu'à la Révolution de 1789.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers.

L'Académie récompensera aussi les autres poésies, dont le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

En outre, l'Académie pourra récompenser les meilleurs travaux qui lui seraient soumis sur l'Histoire, la Biographie, la Sociologie, l'Economie politique, les Sciences et les Beaux-Arts appliqués aux besoins de la ville et de la région.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Monographie d'une commune ou d'un canton des départements de la Marne ou des Ardennes.

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, la population, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, le langage, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

L'Académie récompensera aussi chaque année les auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les manuscrits devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général avant le 1er avril 1904,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général, — *Le Président annuel,*

H. JADART, — Dr E. BAGNERIS,

15, rue du Couchant. — 12, rue de la Grue.

Reims, le 24 juillet 1903.

Digitized by Google

TABLEAU

des Membres composant l'Académie nationale de Reims

AU 24 JUILLET 1903

BUREAU POUR L'ANNÉE 1902-1903

Président d'honneur, S. Ém. le Cardinal Archevêque de Reims.

Président	MM.	A. Brissart.
Vice-Président		le Dr Bagneris.
Secrétaire général		H. Jadart.
Secrétaire archiviste		L. Demaison.
Trésorier		Ed. Lamy.
Membres du Conseil d'administration		le Dr Guelliot.
		le Dr Colleville.
		M. Bourguin.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1903-1904

Président d'honneur, S. Ém. le Cardinal Archevêque de Reims.

Président	MM.	le Dr Bagneris.
Vice-Président		l'abbé Compant.
Secrétaire général		H. Jadart.
Secrétaire archiviste		L. Demaison.
Trésorier		Ed. Lamy.
Membres du Conseil d'administration		le Dr Colleville.
		M. Bourguin.
		A. Brissart.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

Date de l'élection — MM.

1857. Givelet (Charles), archéologue.
1865. Duchataux (Victor), avocat.
1866. Gosset (Alphonse), architecte.
1870. Diancourt (Victor), sénateur de la Marne.
1873. Le Comte Werlé, négociant en vins de Champagne.
1876. Le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims.
1876. Jullien (Ernest), ancien vice-président du Tribunal civil.
1877. Demaison (Louis), archiviste de la Ville.
1878. Jadart (Henri), bibliothécaire de la Ville.
1880. Douce (Paul), notaire.
1880. Brissart (Arthur), avocat.
1880. Benoist (Albert), manufacturier.
1882. Lamy (Ed.), architecte.
1885. Guelliot (Octave), docteur en médecine.
1887. Henrot (Henri), directeur de l'École de Médecine.
1889. Cauly (Ernest), vicaire général.
1889. Colleville (Georges), docteur en médecine.
1889. Brunette (Ernest), architecte de la Ville.
1890. Compant, vicaire général.
1890. Bagneris (Eugène), docteur en médecine.
1892. Lefort (Alfred), notaire honoraire.
1893. Morel (Léon), archéologue.
1893. Haudecœur, curé de Pouillon (Marne).
1895. Seuvre, docteur en médecine.
1895. Laurent (Jules), docteur ès sciences, professeur au Lycée et à l'École de Médecine.
1896. Pommery (Louis), négociant en vins de Champagne.

Digitized by Google

MM.

1896. Maillet-Valser, conseiller général.
1896. Duval (Arsène), avocat.
1896. Portevin (Hippolyte), ingénieur civil.
1896. Bourgeois (A.), docteur en médecine.
1897. Brincourt (l'abbé), supérieur du petit Séminaire.
1899. Charles (l'abbé), supérieur de l'École Saint-Joseph.
1899. Bourguin (Maxime), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1899. Gosset (Pol), docteur en médecine.
1901. Rozey (Paul), avocat.
1901. Simon (Paul), président de la Société des Amis des Arts.
1901. Graffin (Roger), docteur en droit.
1901. Cordier (J.-A.), pharmacien supérieur.
1901. Bovis (R. de), docteur en médecine.
1901. Marguet (Pol), vice-président du Comice agricole.
1903. Morinerie (R. de la), négociant en vins de Champagne.
1903. Kalas (E.), architecte.
1903. Legras, curé-doyen de Saint-Jacques.
1903. Lhotelain (Ch.), président du Comice agricole.
1903. Lucas (Henri), propriétaire.
1903. Chamberland (A.), professeur agrégé d'histoire au Lycée.

Membre titulaire décédé pendant l'année 1902-1903.

M. le Dr Charles Strapart, professeur honoraire de l'École de Médecine.

Digitized by Google

Membre honoraire décédé.

M. Gaston Paris, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, à Paris.

Membres correspondants décédés.

MM.

Berluc-Pérussis (de), membre de l'Académie d'Aix.

Bouxin (l'abbé), membre de la Société académique de Laon.

Braux (le baron de), au château de Boucq (Meurthe-et-Moselle).

Pélicier (Paul), archiviste du département de la Marne, agrégé de l'Université.

Membres honoraires élus.

Bazin de Bezons, proviseur du lycée Lakanal.

Balteau (Jules), professeur au lycée Condorcet.

Fleury (le lieutenant-colonel), à Rambouillet.

Babeau (A.), membre de l'Institut, à Paris.

S. Exc. le comte Serge Chéréméteff, président de la Société des Anciens textes russes, à Saint-Pétersbourg.

Membres correspondants élus.

MM.

Saige (G.), correspondant de l'Institut, archiviste de Monaco.

Schwingrouber (C.), lauréat de l'Académie, à Reims.

Digitized by Google

Jailliot (le Dr), à Sedan.
Bernier (l'abbé), docteur ès lettres, supérieur de l'Institution Saint-Alpais, à Melun.
Régnier (L.), archéologue, à Évreux.
Rodière (R.), archéologue, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Carlier (J.), archéologue, à Hannogne-Saint-Remi (Ardennes).
Cunha (Xavier da), directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne.
Lhuire (J.), de la Société des Gens de lettres, à Reims.
Baudon (A.), lauréat de l'Académie, à Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1902-1903

I. — Ouvrages publiés et offerts par les Membres de l'Académie.

Dr A. BOURGEOIS ..... *De la réalisation de la plus grande somme de sécurité pour le succès des opérations oculaires.* 1902, in-8°.

— *Opération de la cataracte morgagnienne.* (Extr. du *Recueil d'ophtalmologie*, sept. 1902.)

— *Abaissement de la cataracte, méthode et observations.* (*Annales d'oculistique*, oct. 1902.)

— *Blessures de l'organe de la vision. — Lunettes protectrices d'atelier.* 1903, in-8°.

J. LAURENT ..... *Influence des matières organiques sur le développement et la structure anatomique de quelques phanérogames.* 17 nov. 1902, in-4°.

H. JADART ..... *Les livres liturgiques du diocèse de Reims imprimés avant le XVII^e siècle et conservés pour la plupart à la Bibliothèque de Reims.* (Extr. du *Bulletin historique et philologique*, 1902.)

Albert CHAMBERLAND..... *Recherches critiques sur les réformes financières en Champagne à l'époque de Henri IV et de Sully.* 1902, in-8°.

Alphonse GOSSET..... ... *Théâtre populaire. — Projet présenté au Congrès international de l'art théâtral.* 1903, in-8°.

Mgr P.-L. PÉCHENARD... .. *L'Institut catholique de Paris (1875-1901).* 1902, in-8°.

Baron J. DE BAYE..... *Les juifs des montagnes et les juifs géorgiens. — Souvenirs d'une mission.* 1902, in-8°.

Digitized by Google

Baron J. DE BAYE..... *Une visite à Gavrontzy, près Poltava (1902).* 1903, in-8°.

— *En Petite Russie. — Souvenirs d'une mission.* 1903, in-8°.

M. BOURDEL..... *Discours prononcé à la distribution solennelle des prix au Lycée Saint-Louis* (31 juillet 1902).

É. CHEYSSON..... .... *Rapport, au nom du jury du concours sur la monographie des communes, institué par la Société des Agriculteurs de France.* (Séance du 12 avril 1897.)

Comte Serge CHÉRÉMÉTEFF. *Collections d'armes.* 1902.

Albert BABEAU..... *Notice sur la vie et les œuvres de M. Perrens* 1903.

Pierre-Émile LAUNOIS..... *Xavier Bichat, 11 nov. 1771 - 22 juill. 1902, sa vie, son œuvre, son influence sur les sciences biologiques.* 1902, in-8°.

Dr V. DENEFFE..... *Le speculum de la matrice à travers les âges.* 1902, in-8°.

Arsène THÉVENOT..... *Monographie de la commune de Lhuitre.* 1903, in-8°.

Abbé L. PÉCHENART.... ... *Mgr Marie-Louis Baye : sa vie, ses œuvres.* 1902, in-8°.

G. SAIGE et H. LACAILLE.... *Trésor des chartes du comté de Rethel,* tome Ier, *1081-1328. — Collection de documents* publiés par ordre de S. A. Albert Ier, prince de Monaco. 1902.

P. PELLOT et DE SARRAN D'ALLARD. *Notes généalogiques et épigraphiques sur la famille de Saint-Maurice.* (Extr. du *Bulletin historique et philologique,* 1901.)

J.-L. JAILLIOT..... *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry.* 1898, in-8°.

Louis REGNIER..... . *L'architecture religieuse aux XIe et XIIe siècles dans les anciens diocèses d'Amiens et de Boulogne, et l'ouvrage de M. C. Enlart.* 1896.

— *Coup d'œil général sur les monuments religieux de l'arrondissement de Bernay.* 1899, in-8°.

— *Brionne : le donjon, les églises, le musée.* 1899, in-8°.

— *Saint-Pierre de Dreux et Notre-Dame de Chartres.* 1902, in-8°.

Digitized by Google

Louis REGNIER..... *Les origines de l'architecture gothique.* 1895, in-8°.

— *Les carmélites de Gisors (1631-1792).* 1900. in-8°.

— *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin (1891 à 1899).* 7 fascicules in-8°.

— *Une visite à l'ancienne abbaye du Trésor (diocèse de Rouen).* 1897, in-8°.

— *La chapelle de la Commanderie de Chanu (diocèse d'Évreux).* 1899, in-8°.

— *Pont-Audemer et Quillebeuf. — Notes archéologiques.* 1899, in-8°.

— *Gisors en 1610.* 1902, in-8°.

Xavier DA CUNHA ..... *Revoadas de peste bubonica em Lisboa.*

— *Algumas palavras sobre aneurismas da arteria glutea.* 1865.

— *Retrato de Sa de Miranda.* 1898.

— *As cartas amorosas de Garrett.* 1899.

— *Uma carta inedita de Castilho.* 1900.

— *Souhaits,* poésie *(Revue française,* févr. 1902).

— *Cauchemar,* poésie *(Revue française,* juin 1901).

— *A epopea das Navegaçoes Portuguezas.* 1898.

L. QUARRÉ-REYBOURBON ... *André Corneille-Lens, peintre anversois, et ses tableaux conservés à Lille.* 1902, in-8°.

— *Promenade d'un Lillois à l'Exposition de géographie d'Anvers.* 1903, in-8°.

— *Une impression lilloise à gravures sur bois.* 1903, in-8°.

— *Congrès archéologique de Troyes et de Provins* (24 juin au 2 juillet 1902).

Vte ED. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE. . *Les ascendants maternels de saint Jean-Baptiste de La Salle. — Famille Moët.*

— *Essai de reconstitution de deux cent cinquante-six quartiers.* 1903, in-8°.

Félix PLATEAU ..... *Les pavots décorollés et les insectes visiteurs.* 1902, in-8°.

— *L'ablation des antennes chez les bourdons.* 1902, in-8°.

Digitized by Google

Félix Plateau ..... *Observations sur les erreurs commises par les hyménoptères visitant les fleurs.* 1902, in-8°.

J.-I. Valenti..... *La Asuncion de la Virgen.* 1902.

Armand Bourgeois..... *Théroigne de Méricourt et le marquis de Saint-Huruge.* 1903.

Th. Sakhokia..... *Les proverbes géorgiens.* 1903, in-8°.

Albert Baudon..... *Le livre de raison de Jacques-Quentin Durand.* 1898, in-8°.

— *Les vieilles enseignes de Rethel.* 1902.

— *Notes relatives à quelques travaux d'art exécutés à Rethel au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle.* 1901.

— *Les cloches du canton de Novion-Porcien.* 1902.

— *La cloche de l'église de Doux (Ardennes).*

— *Les francs-archers de Rethel au XV^e^ siècle.* 1901.

— *Les réquisitions de guerre à Rethel en 1525 et en 1543.*

— *La famille Landragin.* 1897.

— *La famille Dubus.* 1899.

— *L'inscription des Gonzague-Clèves à l'Hôtel de Ville de Rethel. — Notice avec documents inédits sur la fondation de la Neuve-Ville (1579-1589).* 1903, in-8°.

Paul Pellot..... *Les origines de la famille Taine.* Paris, 1903, in-8°.

Roger Rodière..... *Épigraphie historique, héraldique et campanaire de l'arrondissement de Montreuil. — II. Canton d'Étaples.* 1902.

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique, hommages divers et journaux.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section des sciences économiques et sociales, année 1901; Congrès des Sociétés savantes de 1902 tenu à Paris.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1901, n^os^ 3 et 4; 1902, n^os^ 1 et 2.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1902, 1^re^, 2^e^ et 3^e^ livraisons.

Digitized by Google

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité; des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère de l'Instruction publique, des Sociétés savantes de Paris et des départements. 1902. — Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris en 1902, section des sciences, 1903.

Programme du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements qui se tiendra à Bordeaux en 1903.

Congrès des Sociétés savantes. — Discours prononcés à la séance générale, le samedi 5 avril 1902.

Congrès archéologique de France : 66e session, Mâcon, 1899; 67e session, Chartres, 1900.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1903.

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 1902, *Bulletins* de mars à décembre; 1903, *Bulletin* de janvier-février.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France, par P. VIOLLET. 1902.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par Robert DE LASTEYRIE, membre de l'Institut; t. IV, 1re livr., 1902.

Missions archéologiques en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Documents publiés par Henri OMONT, membre de l'Institut. 1re et 2e parties. 1902.

Lettres de Madame Roland, publiées par Claude PERROUD, tome II (1788-1793). 1902.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. 1902.

Bulletin et Mémoires de la même Société, 7e série, tome Ier, Mémoires, 1900; — 1902.

Bulletin de l'Association philotechnique, juin 1902 à mai 1903.

Annuaire de la Société philotechnique. 1901.

Bulletin de la Société philomatique de Paris, 9e série, tome III, 1900-1901; tome IV, 1901-1902.

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 5e série, tome III, fascicules 2 à 6, 1902.

Comte Alexis BOBRINSKOY. — *Miniatures faites à Kiew (XIe siècle).* 1902, in-8°.

Léon GALLE. — *Natalis Rondot, sa vie et ses travaux.* 1902.

Paul DESPIQUES. — *L'esthétique de la Champagne.* 1902.

Édouard ROUSSELLE. — *Rapport au nom du Jury du Concours sur la monographie des communes, institué par la Société des Agriculteurs de France.* (Séance du 29 juin 1900.)

Digitized by Google

Americ ANDREOCCI. — *Notice bio-bibliographique traduite de l'italien, du Dr G. Grassi-Cristaldi.* 1902.

Abbé O. BLED. — *Regestes des Évêques de Thérouanne (500-1553).* Tome Ier, 1er fasc., 1902.

BOURGOINT-LAGRANGE. — *Le Bouddhisme éclectique.* 1899.

Léon DE ROSNY. — *La morale du Bouddhisme.* 1891, in-8°.

O. COMES. — *Tables chronologiques relatives à la consommation du tabac dans les cinq parties du monde.*

Stéphane GSELL. — *Bibliothèque d'archéologie africaine,* fasc. VII; *Enquête administrative sur les travaux hydrauliques anciens en Algérie.* 1902, in-8°.

J. BELLER — *La Meuse.* 1902, in-8°.

M. AYMES. — *L'aurore des temps nouveaux.* 1902, in-8°.

J.-R. CHANDON DE BRIAILLES. — *Les colonies françaises, leur histoire, leur présent, leur avenir.* (Conférences faites les 3 février et 21 mai 1902.)

Abbé G. DERVIN. — *L'Afrique du nord : l'Algérie, son agriculture, son commerce, son industrie, sa colonisation, son avenir.* 1902.

Lucien PAULOT. — *Un pape français : Urbain II.* Préface de Georges GOYAU. 1903, in-8°.

Colonel LAUSSAC. — *Mnémotechnie des racines allemandes.* 1903, in-8°.

F. MAZEROLLE. — *Les Médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe siècle.* Tome Ier, introduction et documents; tome II, catalogue des médailles et des jetons. 1902.

E. LANGLOIS. — *Recueil d'arts de seconde rhétorique.* 1902.

Ulysse ROBERT. — *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500).* Tome I, 1265-1400. 1902.

Journal des Savants. — Mai 1902 à juin 1903.

Union médicale du Nord-Est. 1902-1903.

L'Ami des Travailleurs. 1902-1903.

Le petit Messager littéraire et musical. 1902.

Bulletin du denier de l'Institut catholique de Paris. 1902-1903.

Revue bibliographique universelle. — Polybiblion. — Tome LVI, 3e livraison, 1902; tome LVII, 1re et 2e livraisons, 1903.

Bulletin administratif de la ville de Reims, 19e supplément. 1901.

Bulletin de la Société industrielle de Reims. 1902, t. XVIII, n° 90.

Informations et renseignements commerciaux de la même Société. — 2e série, tome V, n° 7, 15 juillet 1902.

Distribution des prix de vertu, au grand théâtre de Reims, le 21 décembre 1902, sous la présidence de M. Frédéric Passy, membre de l'Institut.

Revue scientifique du Limousin, n° 119, 15 novembre 1902.

Revue des études franco russes, n° 11, 1er novembre 1902.

Digitized by Google

L'Humanité nouvelle. — Revue internationale, novembre 1898.
Bulletin de la Société d'ethnographie, janvier 1897 à novembre 1898.
Archives de la Société américaine de France, 1882, 2e série, tome II.
Catalogue des publications de la Société géologique de France.
Revue bibliographique belge, n° 12, 31 décembre 1902.
Anales del museo nacional de Montevideo. 1902.
Anales de la Universidad de Buenos-Aires, tome XV. 1901.
Transactions of the Academy of science of St. Louis, vol. VIII, 6th memoir. 1902.
Courrier du Nord-Est. 30 novembre 1902 et 22 février 1903.
La Tradition. — Revue illustrée. Mars 1903.
Journal officiel de l'Exposition de Reims. 1902-1903.

III. — Publications adressées par les Académies et Sociétés correspondantes.

ABBEVILLE. — *Bulletin trimestriel de la Société d'émulation.* 1902, nos 3 et 4.
AIX. — *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres*, tome XVIII, 1902.
— Séance publique de la même Société, 14 juin 1902.
ANGERS. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts*, 5e série, tome V, 1902.
ANGOULÊME. — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente.* 1901-1902, 7e série, tome II.
ANVERS. — *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique* 1902-1903.
ARRAS. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts.* 1902.
— *Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, tome II, 4e livraison, 1902.
— *Bulletin* de la même Société, t. III, 1re livraison, 1902.
— *Épigraphie du département du Pas-de-Calais*, publiée par la même Société, tome IV, 1er et 2e fascicules, 1902.
BEAUVAIS. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts*, tome XVIII, 2e partie, 1902
BESANÇON. — *Procès-verbaux et mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 1902.
BÉZIERS. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire*, 3e série, t. IV, 2e livraison, 1902.
BORDEAUX — *Actes de l'Académie nationale*, 3e série, 1900.
BRUXELLES. — *Académie royale d'archéologie de Belgique*, tome VII, 1902.

Digitized by Google

BRUXELLES. — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.* — Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts, 1902-1903; classe des sciences, 1902-1903.

— *Annuaire* de la même Société, 1902 et 1903.

— *Annales de la Société d'archéologie*, tome XVI, 1902, livraisons 1re et 2e.

— *Annuaire* de la même Société, 1903, tome XIV.

— *Analecta Bollandiana*, tome XXI, fascicules 2, 3 et 4, 1902; tome XXII, fascicules 1 et 2, 1903.

CAEN. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.* 1902.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, science et arts de la Marne.* 1900-1901.

CHATEAU-THIERRY. — *Annales de la Société historique et archéologique*, année 1901.

CLERMONT-FERRAND. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, nos 3 à 10, mars à décembre 1902; nos 1 à 3, janvier à mars 1903.

CONSTANTINE. — *Notices et mémoires de la Société archéologique*, 1902.

— *Souvenir du cinquantenaire* de la même Société, 1853-1903.

DIJON. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres*, 4e série, tome VIII, 1901-1902.

DUNKERQUE. — *Mémoires de la Société dunkerquoise des sciences, des lettres et des arts.* 1901, 35e volume.

— *Histoire* de la même Société, 1876-1900, par M. E. Debacker.

ELBEUF. — *Bulletin des travaux de la Société industrielle*, année 1901.

ÉPERNAY. — *Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture*, juin 1902 à juin 1903.

ÉPINAL. — *Annales de la Société d'émulation des Vosges.* 1902.

ÉVREUX. — *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.* 1901.

FONTAINEBLEAU. — *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 2e, 3e et 4e trimestres 1902; 1er trimestre 1903.

GRENOBLE. — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, tome XV, 1901.

GUÉRET. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 2e série, tome VIII, 2e partie, 1902.

LA ROCHELLE. — *Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.* 1902, tome VIII.

LE PUY. — *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.* 1899-1900-1901.

Digitized by Google

LIÉGE. — *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, tome XIII, 2e partie, 1902.

— *Leodium.* — Chronique mensuelle de la même Société, nos 1 à 12, janvier à décembre 1902.

LILLE. — *Bulletin de l'Université et de l'Académie*, 2e série, octobre à decembre 1902; 3e série, janvier et février 1903.

LIMOGES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome LII, 1re livraison, 1902; 2e livraison, 1903.

LUXEMBOURG. — *Ons Hémecht*, juillet 1902 à avril 1903.

— *Bibliographie luxembourgeoise*, 1re partie, 2e livraison, 1903.

MACON. — *Annales de l'Académie*, 3e série, tome V, 1900; tome VI, 1901.

MANCHESTER. — *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society*. 1901-1902, vol. 46, part. VI; 1902-1903, vol. 47, part. I, II, III, IV.

METZ. — *Mémoires de l'Académie*, 2e période, 3e série, 1899-1900.

— *Programme des concours* de la même Société pour 1902-1903.

MONS. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2e série, 5 volumes; 3e série, 7 volumes; 4e série, tomes Ier à X; 5e série, tomes Ier à IX; 6e série, tomes Ier à IV, 1859 à 1902.

— *Bulletin* des séances de la même Société, 1864-1865.

— *Catalogue* des livres de la bibliothèque de la même Société, 1882.

— *Cinquantième anniversaire* de la fondation de la même Société, 1833-1883.

MONTAUBAN. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XXX, 1902, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

MOULINS. — *Bulletin-revue de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais*, 1902.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, tome XXIII, 4e livraison, 1903.

— *Rapport* sur la situation de la Société en 1901.

— *Publications de la Société archéologique. — Bibliographie namuroise*, par l'abbé F.-D. Doyen, tome III, 1831-1860. 1902, in-8°.

NANCY. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 5e série, tome XIX, 1902.

— *Table alphabétique des publications* de la même Société, (1750-1900).

— *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, tome II de la 4e série, 1902.

NEVERS. — *Bulletin de la Société nivernaise*, 4e fascicule, 1902.

Digitized by Google

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement*, tome VII, 1re et 2e livraisons, 1903.

ORLÉANS. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XII, 3e et 4e trimestres 1901 ; tome XIII, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1902.

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 43e volume, 1902.

POITIERS. — *Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXV, 2e série, 1901.

— *Bulletins de la même Société*, 2e série, tome IX, 2e, 3e et 4e trimestres, 1902.

ROUEN. — *Précis analytique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts pendant l'année 1901-1902.*

— *Extrait des Travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1902.

SAINT-DIÉ. — *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1902-1903.

SAINT-OMER. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XXVII, 1901-1902.

— *Bulletin historique de la même Société*, tome XI, 1902, 2e, 3e et 4e fascicules ; 1903, 1er fascicule.

SENLIS. — *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique*, 4e série, tome IV, 1900-1901.

TOULON. — *Bulletin de l'Académie du Var*, 1902.

TOULOUSE. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres*, 10e série, tome II, 1902.

— *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1903.

TOURNAI. — *Annales de la Société historique et archéologique*, nouvelle série, tome VI, 1901.

TOURS. — *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire*, tome LXXXII, nos 1 à 12, janvier à décembre 1902.

VENDÔME. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, tome LXI, 1902.

VERSAILLES. — *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, publiée par la Société des Sciences morales*, 1901 et 1902.

VERDUN. — *La Thiérache. — Bulletin de la Société archéologique*, tome XVIII, 1897-1898.

VESOUL. — *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône*, 4e série, n° 1, 1902.

WASHINGTON. — *Annual report of the Smithsonian Institution*. 1900 et 1901.

Digitized by Google

WASHINGTON. — *Smithsonian Miscellaneous Collections. — Chemical societies of the nineteenth Century.— A bibliography of the analytical Chemistry of maganese* (1785-1900). — *Index to the litterature of the spectroscope* (1887-1900).

— *Bulletin of the Lloyd library. — Mycological series.*

— *Memoirs of the national Academy of Sciences,* vol. VIII, 6th memoir, 1902.

— *U. S. Department of agriculture. — North american fauna,* n° 22, 1902.

— *Publications of the Bureau of american ethnology. Bulletin* 26, 1901; *Bulletin* 27, 1902.

— *Annual report of the Bureau of american ethnology.* 1897-1898, part. I et II.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE DISPENSAIRE CALMETTE
DE REIMS

Communication de M. le docteur COLLEVILLE, Membre titulaire, à la séance du 26 décembre 1902.

M'inspirant de l'invitation faite par notre sympathique Président, lors de son installation au fauteuil, j'ai pris la liberté d'apporter mon grain de sable à l'étude des questions sociales, en déposant, à la fin de la dernière séance, sur votre bureau, mon rapport relatif au fonctionnement du dispensaire Calmette (1).

Qu'il me soit permis aujourd'hui, pour répondre aux exigences de l'ordre du jour, de relever ici quelques-uns des points abordés, il y a quelques jours, à l'Hôtel de Ville.

J'ai d'abord montré comment l'antituberculose était la suite obligée de l'antialcoolisme. Insister sur ce dernier, serait faire repentir notre Académie de l'hospitalité généreuse qu'elle m'a maintes fois accordée dans ses travaux. Je dois dire en toute conscience cependant que notre *Union Française antialcoolique* périclite surtout depuis tantôt deux ans. Après l'enthousiasme contagieux de quatre années et l'apogée marqué par le Congrès international parisien, il semble que l'inertie et la fatigue succèdent à la griserie du succès.

Notre jeune génération voit avec ennui figurer sur son

(1) Voir *l'Indépendant Rémois* du 20 décembre 1902.

Digitized by Google

programme universitaire cette addition à des études déjà trop compliquées ; les maîtres eux-mêmes ne sont pas toujours convaincus de l'urgence d'un enseignement plus utile aux groupes parascolaires qu'aux enfants restés encore sous la stricte surveillance de leurs professeurs ou de leur famille. La furia française aurait-elle fait une fois de plus ses preuves sous forme de feu de paille !

Mais une maladie presque séculaire ne peut compter sur une guérison immédiate. On oublie trop que notre œuvre suppose une lente pénétration et une transformation morale de la masse, métamorphose qui est loin de se réaliser avec les idées courantes entretenues par des gens puissants trop intéressés à les alimenter. Il faut du tempérament aux prêcheurs d'antialcoolisme pour résister. En plus des préoccupations d'ordre politique ou religieux que l'on a toujours la manie de mêler aux grandes questions sociales, il y a trois objectifs que nous devons envisager :

1° La *viticulture* représente de très gros intérêts qui ont souffert ces dernières années. Nous sommes les premiers à déplorer cette crise ; c'est à tort que l'on nous proclame les ennemis des boissons fermentées. « Le vin antidote de l'alcool » est une jolie trouvaille commerciale ; mais il ne faut pas pousser la réclame jusqu'à prétendre, comme il a été fait ici même à Reims au congrès des débitants, que nous sommes non seulement des champions de l'eau, mais que nous avons encore des actions dans les sociétés des eaux étrangères. Tout au plus votre serviteur serait-il suspect d'être intéressé dans la vente des eaux purgatives et minérales ! La très grosse majorité des membres de l'Union sont des buveurs de vin ;

2° Nous protestons lorsque l'on vient affirmer que

Digitized by Google

l'eau-de-vie doit payer la rançon de la mévente des vins;

3° Le simple besoin d'argent explique l'audace de M. Rouvier vis-à-vis de ces grands électeurs qui ont nom « bouilleurs de cru ». Les reculs successifs du ministre le ramènent doucement à son point de départ : et c'est là un fait d'une poignante signification. L'affaire n'est pas mûre ; mais elle reviendra à chaque discussion du budget, *propter necessitatem*.

La taxe différentielle des eaux-de-vie naturelles, c'est la guerre du Midi contre le Nord. La campagne menée depuis un an par quelques milliers de fabricants d'eau-de-vie, est le plus sérieux coup porté à notre œuvre depuis huit ans. Nous, dont la devise est : « Point d'alcool de bouche », tous nos efforts doivent tendre à nous inscrire en faux contre le principe posé par quarante mille viticulteurs auprès du Parlement et qui considère « l'alcool comme un produit alimentaire ». Nous devons nous efforcer de faire prendre à ce liquide le chemin des machines au plus tôt. Tel est le devoir d'une institution qui s'est placée sur le terrain de la prohibition des spiritueux.

Après avoir montré comment nos voisins, les anglais et les allemands, ont adapté l'antituberculose à leurs lois économiques et sociales, nous avons insisté sur l'œuvre des dispensaires, création française dont les étrangers à Berlin, en octobre dernier, n'ont pas hésité à reconnaître l'utilité et les bienfaits.

Le sanatorium populaire restera jusqu'à présent le moyen de cure idéale pour les tuberculeux en vue d'assurer l'exécution du triple dogme hygiéno-diététique (vie au grand air pur — alimentation généreuse et variée — repos physique et moral). Le prix de la journée ne pouvant guère descendre au-dessous de 5 francs par

Digitized by Google

tête et par jour, non compris l'amortissement des frais d'installation, le sanatorium reste l'œuvre des collectivités assez riches, comme en Allemagne, pour se payer un pareil luxe dans un but humanitaire et utilitaire. Le dispensaire est un des instruments de combat les plus accessibles aux ressources de la charité privée. Il *aide* et *instruit* ceux que la maladie menace sans les séparer de leur famille. Il est une haute école de « leçons hygiéniques », suivant l'expression du professeur Landouzy.

Notre dispensaire, que nous avons mis sous le haut patronage du fondateur des établissements similaires au nôtre, n'est pas encore âgé d'un an. Fondé avec les faibles ressources et la bonne volonté de quatre de nos concitoyens, il arrive maintenant avec l'appui effectif de tous à exécuter une partie de son programme. Notre « boutique à consultations » nourrit quelques-uns de ses clients (sous forme de viande crue, de potage et d'élixir digestif), il distribue des médicaments et des secours quand il le peut, prodigue des conseils hygiéniques et regrette de ne pouvoir, comme à Lille, désinfecter lui-même le linge des consultants. Cependant, avec l'agrément des intéressés, M. Censier pratique la désinfection à domicile. Concurremment avec l'observation des malades tenue à jour, nous allons pouvoir faire des enquêtes chez les consultants. Rien n'est plus apprécié par le malheureux que l'intérêt personnellement pris à sa misère. On l'instruit de vive voix d'une façon toute pratique sur les dangers de la contagion, sur la manière de l'éviter, commentant les principes insérés sur le *tract* distribué au dispensaire et fortifiant, si possible, ces conseils par des secours en nature et en argent.

Digitized by Google

Le temps seul consacrant la guérison, nous sommes trop jeunes encore pour en parler. Le pourcentage, pendant notre petite année d'exercice, relève un chiffre de 37 °/₀ d'améliorations réelles et jusqu'à présent durables; 11 °/₀ d'état stationnaire ; 15 °/₀ de décès et 7 °/₀ sans espoir d'amélioration. Ce dernier porte presque exclusivement sur les malades du premier degré et quelques-unes sur les victimes du deuxième degré de la maladie.

Ce taux de 37 °/₀ nous donne l'espoir qu'avec l'expérience acquise et l'augmentation des ressources pécuniaires, nous pourrons mieux faire pour l'année qui commence.

En dernière analyse, nous pouvons nous demander si, après tout, nous ne sommes pas, comme en matière d'antialcoolisme, victimes d'une généreuse illusion et si Pandore a laissé au fond de sa boîte quelque chose à l'usage des tuberculeux? Nous serions autorisés à être pessimistes, lorsque les Allemands eux-mêmes nous déclarent que quatre ans après leur sortie du sanatorium, leurs malades meurent dans une proportion de moitié; le quart du contingent peut seul reprendre le cours régulier de son travail. Le bacille de Koch agirait à la façon de la passion du jeu ou de l'alcool; il faut être constamment armé pour résister aux attaques incessantes dont nous sommes les victimes, aussi bien dans le domaine physique que dans le domaine psychique et moral.

Principiis obsta : tel est le grand préservateur de ces fléaux. De même qu'il est important de prémunir la jeunesse saine contre ces causes de gangrène sociale, de même il faut régénérer nos frères moralement et physiquement, lorsqu'ils menacent de verser dans l'alcoolisme

Digitized by Google

et la tuberculose. Les Anglais, en s'extériorisant avec leur culte de l'hygiène corporelle, ont plus fait, en matière d'antituberculose, que les Allemands avec leurs établissements plus ou moins luxueux. Nos dispensaires doivent être des écoles primaires d'hygiène pratique, et c'est à ce titre qu'ils doivent être encouragés par tous.

Digitized by Google

NOUVELLES RECHERCHES
SUR LA
FERMENTATION SECONDE DES VINS DE CHAMPAGNE

Communication de M. CORDIER,
docteur de l'Université de Paris, Membre titulaire.

L'insuccès de l'opération connue en Champagne sous le nom de tirage, de prise de mousse, et caractérisée par la fermentation en bouteilles ou fermentation seconde, peut, de prime abord, être rapportée à des causes multiples.

Au premier rang de ces causes d'insuccès, nous pouvons ranger la teneur alcoolique trop élevée du vin ; mais, sur ce facteur, nous sommes renseignés d'une façon précise, car nous savons que le ferment naturel du vin est fortement entravé dans son développement, dès que le titre alcoolique dépasse 12°5, et cela, d'autant plus que l'on s'éloigne davantage de cette limite inférieure. Tous les biologistes s'accordent à considérer l'alcool comme le poison naturel de la levure, ce corps étant cependant une des résultantes de son libre fonctionnement. Par des mélanges appropriés, le fabricant saura toujours rester au-dessous de ce chiffre.

En second lieu, il nous faut considérer l'âge des levures, mesuré par le temps qui sépare le tirage de la fermentation première ou fermentation de vendange. Sur ce point, Pasteur, le premier, a montré que les levures peuvent demeurer pendant un temps très long parfaitement vivantes au fond des liquides où elles ont fermenté ; mais, en Champagne, nous avons à compter

Digitized by Google

avec les circonstances de cette conservation. Nous avons constaté, et c'est sur place une notion bien comprise, que l'aptitude des levures naturelles à produire la fermentation en bouteilles se modifie défavorablement au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la fermentation de vendange ; ces levures ont besoin d'être rajeunies par une végétation nouvelle s'opérant autant que possible dans de bonnes conditions d'aération. Par des modifications cellulaires liées à un aspect et à des réactions biochimiques particulières, les levures semblent s'organiser pour résister aux causes naturelles de destruction, et, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la fermentation dans laquelle elles ont pris naissance, on voit se condenser et se granuler leur contenu cellulaire, arrondir leur enveloppe qui s'épaissit simultanément, et l'on est d'accord pour émettre des doutes sur le moussage des vins dont l'âge dépasse trois années. Bien qu'encore parfaitement vivantes et susceptibles de se régénérer par des traitements appropriés non applicables en pratique vinicole, il semble que, s'étant beaucoup éloignées du type franchement végétatif, elles aient trop à faire pour parcourir en sens inverse tous les stades de cette organisation jusqu'au bourgeonnement ; on a l'habitude de dire qu'elles sont aflaiblies.

Les vins bruts de la Champagne restent toujours saturés d'acide carbonique à la pression ordinaire, et cet élément constitue un autre poison de la levure s'exerçant dans les mêmes conditions que l'alcool, mais d'une façon infiniment moins intense dans l'opération de la prise de mousse qui nous occupe ici. Nous avons une mesure de cette influence dans les expériences déjà anciennes réalisées dans le but de connaître la longévité des levures vraies dans les bouteilles de tirage, là où

Digitized by Google

l'influence pernicieuse du gaz carbonique sous une pression moyenne de cinq atmosphères s'ajoute à l'augmentation du degré alcoolique, et à l'affaiblissement naturel et progressif de la levure ; nous avons constaté, cette fois, la mort véritable de la levure au bout d'une période dépassant rarement deux ans et demi.

Le négociant sait facilement remédier à ces desiderata en ajoutant à sa cuvée des vins jeunes pourvus de levures bien vivantes, ou bien encore, aujourd'hui surtout, de levures préparées artificiellement, et dont il connaît les propriétés pour la manutention qui doit suivre la prise de mousse. Il saura éviter un excès non seulement inutile, mais susceptible de devenir rapidement nuisible.

La question de la présence possible de substances antiseptiques, capables par conséquent d'entraver la végétation de la levure vient ensuite à examiner. A part quelques tannoïdes naturels ou surajoutés, dont le rôle n'est jamais suffisamment pernicieux pour amener l'insuccès du tirage, les moûts incolores de la Champagne sont des plus appropriés à la fermentation alcoolique et ne contiennent point de substances naturelles véritablement antiseptiques. Mais, dans un but de conservation ou de préservation contre certains accidents tels que la maladie du jaune, le commerce a introduit l'usage de substances véritablement actives — acide sulfureux combiné, fluorures, sels de cuivre, etc., dont la recherche est facile. Le plus employé, le bisulfite de potasse, à part son action néfaste sur le bouquet spécial de nos vins de Champagne, n'entrave la fermentation qu'à dose assez élevée, et la levure s'y accoutume facilement. Nous ne nous trouvons pas ici dans les conditions artificielles de nutrition des levures où l'on voit

Digitized by Google

se produire de notables variations du pouvoir ferment.

Dans la recherche minutieuse de toutes les causes capables d'intervenir dans l'insuccès d'un tirage, il nous reste à formuler deux suppositions : 1° *la première fermentation laisserait-elle à sa suite quelque substance nuisible capable, dans certains cas, d'entraver une nouvelle fermentation ?* Les nombreuses « remises en cercles » de bouteilles n'ayant pas donné entière satisfaction dans la prise de mousse, et que l'on utilise souvent en forte proportion, viendraient donner quelque crédit à cette manière de voir ; 2° *l'appauvrissement, par une première fermentation, du milieu constitué par le vin de tirage, en principes nécessaires pour le développement de fermentations ultérieures, pourrait-il être suffisamment important pour amener un insuccès, et, dans ce cas, quelles seraient les substances qu'il conviendrait d'ajouter pour remplacer celles disparues ?*

Pour résoudre ces deux problèmes, j'ai pensé que des expériences se rapprochant autant que possible de la pratique de la manutention champenoise seraient de nature à répondre à tous les desiderata Dès 1899, j'ai traité de la façon suivante trois bouteilles de vin ayant subi la prise de mousse au printemps de 1896, et préalablement dégorgées sans addition de liqueur. Le contenu réuni de ces bouteilles, placé dans un récipient, est laissé quelques heures sous la cloche à vide pour être autant que possible débarrassé de son gaz carbonique, puis additionné d'une quantité d'eau distillée exactement calculée pour ramener à 11° le titre alcoolique. La teneur en sucre est ensuite remontée à 26 grammes par addition convenable de saccharose pur, cristallisé dans l'alcool. Les trois bouteilles sont remplies et bouchées dans les conditions habituelles des tirages,

Digitized by Google

après addition, dans chacune d'elles, d'une colonie de levure de champagne prélevée au moyen du fil de platine à la surface d'une culture sur gélatine sucrée en boîte de Petri. Cette troisième fermentation a suivi un cours absolument normal, et, au bout de six mois, il a été procédé à un nouveau dégorgement des résidus et au renouvellement des opérations ci-dessus dans des conditions identiques. J'ai mis fin il y a quelques semaines à cette longue expérimentation ; le nombre des fermentations complètes *en bouteilles* dans les conditions de la prise de mousse habituelle ayant été de six. A noter seulement que les dernières opérations se sont montrées plus languissantes que les premières ; mais, en aucun cas, la fermentation ne s'est arrêtée d'une façon plus ou moins brusque. Le liquide ne rappelle plus que d'assez loin la saveur du vin ; ce n'est plus que du vin dilué dont le titre alcoolique est de 9°5, et nous sommes autorisé à conclure que la levure de champagne ne sécrète dans les moûts aucune substance capable de nuire sérieusement aux fermentations ultérieures du même liquide, dans les conditions de la pratique habituelle.

Remarquons que 150 grammes de sucre, par litre de liquide, ont disparu dans ces fermentations en bouteilles, et la teneur en principes minéraux et azotés, que l'on a l'habitude de comprendre sous l'appellation générale de « nourriture du ferment », a été largement suffisante pour pourvoir à l'alimentation de la levure pendant toutes ces opérations. Aussi, pouvons-nous déjà prévoir que la pratique vinicole champenoise n'a rien à craindre de l'épuisement du vin en nourriture du ferment. — Un contrôle plus direct de cette donnée va ressortir de cette autre expérience beaucoup plus simple à réaliser :

Digitized by Google

Sept vases d'Erlenmeyer sont garnis chacun de liquide dont la composition différentielle varie suivant les chiffres indiqués dans le tableau ci-joint ; ils sont séparément ensemencés avec une petite colonie de levure prélevée à la surface d'une plaque de Petri, et placés à l'étuve à 20°. Le vin employé est le vin brut ne contenant plus que quelques décigrammes de sucre résiduel et 12 °/₀ d'alcool.

N°s d'ordre des vases	Quantité de vin en cm³	Quantité d'eau distillée en cm³	Quantité totale du liquide	Saccharose pur ajouté en grammes	Résultats — Observation N°s d'ordre de départ des fermentations	
1	100	50	150	10	5	Sauf le n° 6 qui conserve le tiers de son sucre, aucun ne contient de sucre résiduel après fermentation prolongée.
2	60	90	id.	id.	1	
3	40	110	id.	id.	2	
4	30	120	id.	id.	3	
5	20	130	id.	id.	4	
6	10	140	id.	id.	6	
7	0	150	id.	id.	»	Ne fermente pas.

L'influence de l'alcool se manifeste ici d'une façon très sensible puisque, malgré la teneur la plus élevée en nourriture du ferment, le n° 1 n'arrive que le cinquième dans la date de départ de la fermentation ; le titre alcoolique cependant doit être abaissé au voisinage de 8°5. Enfin, les n°s 5 et 6 montrent de la façon la plus nette que la teneur en cette nourriture du ferment que contient naturellement le moût, et le vin qui en dérive, n'a besoin que d'être infime pour permettre l'utilisation par la levure d'une forte proportion de sucre, et font ressortir l'adaptation merveilleuse du moût de raisin à la fermentation alcoolique. Vingt centimètres cubes de vin, allongés de six fois leur volume d'eau, possèdent encore suffisamment de principes étrangers au sucre pour permettre à la levure de se développer, en transformant dix grammes de ce sucre.

Digitized by Google

Il faudrait se garder de penser que, dans la multiplication artificielle de la levure, on obtiendra le maximum de rendement en utilisant seulement une très petite quantité de moût pour fermenter une forte proportion de sucre. Retenons simplement ce fait qu'un peu de moût de raisin ajouté à un liquide fermentescible composé de toutes pièces, améliore la production dans des proportions toujours très sensibles, le moût sucré contenant sans doute des substances qui nous échappent encore et que l'on omet de faire entrer dans la composition des liquides artificiels.

En résumé, le degré alcoolique, que le consommateur demande toujours de plus en plus élevé, et l'affaiblissement de la levure, constituent les principales causes d'insuccès des prises de mousse ; leur importance relative ressort des expériences qui viennent d'être relatées ; ces défauts corrigés, on est à priori autorisé à incriminer les antiseptiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIOGRAPHIE RÉMOISE

Un ancien Maire de Reims : M. CARTERET

Communication de M. AL. FAY, Membre correspondant.

C'est en vain que nous avons cherché, dans les Archives municipales de Reims, dans les divers journaux et les annuaires de cette ville, une biographie quelque peu complète de M. Carteret. Ce personnage, bien connu à Reims, y a rempli, à une époque encore peu éloignée de nous, des fonctions multiples fort honorables et la plupart gratuites, qu'il serait bon de mieux faire connaître au public. C'est pour essayer de combler cette lacune regrettable, que nous avons entrepris la petite étude qui va suivre.

M. Carteret (Nicolas-Henry) est né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), le 7 novembre 1807, c'est-à-dire à l'époque où le premier Empire était à l'apogée de sa gloire. Après de brillantes études complétées à l'École de droit, à Paris, M. Carteret épousa une jeune fille de la ville du Mans (Sarthe), et vint se fixer, en 1834, comme notaire à Reims. Il y exerça ses fonctions pendant dix années, succédant à Me Daire, qui avait dirigé pendant vingt-trois ans une étude restée florissante. C'est dans la rue de Vesle, 37, qu'il vint s'installer d'abord, puis au 25 de la même rue.

Grâce à un collaborateur compétent, nous allons donner sur M. Carteret, comme notaire, l'appréciation suivante, sans crainte d'être à côté de la vérité. Nous pouvons avancer que M. Carteret a apporté dans sa vie

Digitized by Google

notariale, non seulement une exactitude et une probité dignes d'éloges, mais aussi des connaissances, une intelligence et un dévouement non moins remarquables que ceux qui ont été la caractéristique de sa vie publique et politique.

Ses aptitudes spéciales furent bien vite appréciées dans la cité rémoise, qui l'appela, en 1840, à la gérance des affaires administratives, comme conseiller municipal ; puis, en 1842, comme deuxième adjoint au maire, et, le 19 mai 1845, comme maire de la ville, en remplacement de M. Paul de Saint-Marceaux, qui avait été placé à la tête de l'administration municipale, le 11 mars 1841. C'est vers cette époque (25 août 1839), que M. Carteret perdit son épouse, encore fort jeune, quelques semaines après avoir donné naissance à son troisième enfant.

Rappelons en quelques lignes les principaux événements survenus pendant la gérance administrative de ce magistrat.

Fondation du bureau de mesurage des laines ; — congrès scientifique de France, tenu à Reims ; — construction du Palais de Justice, sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu ; — démolition d'une partie des remparts de la ville ; — constitution définitive de l'Académie nationale de Reims, en vertu d'une ordonnance royale du 15 décembre 1846 ; — grands travaux de restauration à l'église Saint-Remi (1) ; — incendie de la filature Croutelle au faubourg de Fléchambault ; — ouverture des trois premières crèches de la ville, dans les

(1) *Restauration de l'église Saint-Remi de Reims*, rapport fait au conseil municipal par le maire (M. Carteret). — *Reims, Regnier*, 1847, brochure in-8° fort intéressante sur les travaux de restauration conduits par M. V. Brunette, architecte de la ville.

Digitized by Google

paroisses Saint-Jacques, Saint-Remi et Saint-André ; — ouverture du marché aux bestiaux et du marché Saint-Maurice ; — souscription pour la statue du maréchal Drouet d'Erlon ; — entrée en possession du legs Caqué, au profit du lycée, en 1845 ; — agrandissement du séminaire, 19 février 1846 ; — chute de la monarchie de juillet, le 24 février 1848 ; — proclamation de la seconde République, le 5 mai suivant.

Démissionnaire en 1844, M. Carteret fut remplacé comme notaire par M. Garnier (Nicolas-Eugène), puis par MM. Crété en 1852, Fargues en 1863, et Mandron en 1873.

Comme maire, il fut remplacé, le 14 août 1848, par M. Mennesson-Tonnellier, puis par MM. Belin, Werlé, Dauphinot, Poulain, Diancourt, Paris, etc., ainsi que le constate la table de marbre qui est à l'Hôtel de Ville, en face le grand escalier qui conduit à la Bibliothèque.

En 1848, le 20 août, M. Carteret fut élu conseiller général pour le premier canton de Reims, en même temps que M. Soullié pour le deuxième canton, et M. Mennesson-Tonnellier pour le troisième (1).

Un arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 24 novembre suivant, nomma M. Carteret membre du conseil académique de Reims, qui était alors devenu le chef-lieu de l'Académie départementale, ayant pour recteur M. Edom, puis MM. Forneron et Villemereux, jusqu'en 1854, époque où fut nommé, le 22 août, M. de Maiche, en résidence à Châlons, en qualité d'inspecteur d'Académie *(Annuaire de la Marne, 1848)*.

(1) Voir les professions de foi, proclamations, affiches, etc., de M. Carteret, dans le *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. II, nos 408, 409, 488, et t. V, no 1,093.

Digitized by Google

C'est aussi vers cette époque, 10 décembre 1848, qu'eut lieu l'élection du premier président de la République, le prince Louis-Napoléon, par plus de 5 millions de suffrages, dont 70,671 dans le département de la Marne.

Aux élections des représentants du peuple, qui eurent lieu le 13 mai 1849, conformément à la loi du 15 mars précédent, M. Carteret fut élu au scrutin de liste du département, le sixième sur huit, avec 46,855 suffrages sur 78,836 votants, et fut de la majorité dans l'Assemblée nationale (1). (*Les Parlementaires français*, au mot *Carteret,* ouvrage récent déposé à la Bibl. de la ville.)

Il se rallia à la politique du prince-président et adhéra au coup d'État du 2 décembre 1851.

Sous l'Empire, rétabli en 1852 et proclamé le 5 décembre de cette année, M. Carteret, candidat officiel du gouvernement, fut élu député de la troisième circonscription de la Marne, le 22 juin 1857, avec 15,995 voix sur 21,536 votants, contre MM. Werlé, Cavaignac et Dérodé. Il siégea jusqu'à sa mort dans la majorité dynastique, et vota notamment, en 1858, pour la loi dite de sûreté générale.

Grâce aux qualités éminentes dont il était doué et aux belles relations qu'il avait su se créer dans la haute société parisienne, le député de Reims fut à même de rendre divers services à ses compatriotes et à plusieurs municipalités de sa circonscription électorale, dans des circonstances parfois délicates et épineuses.

(1) Il publia alors : *Assemblée nationale législative. Rapport sur la proposition relative à la publicité des contrats de mariage*, par M. Carteret, représentant du peuple (16 février 1850). (*Bibl. de Reims, Cab. de Reims,* t. I, 998.)

Digitized by Google

Ami de l'agriculture, respectueux de l'observation des lois, il était partisan des progrès de l'enseignement sous toutes ses formes. Il aimait particulièrement les instituteurs rémois, dont il avait pu apprécier les mérites, et il leur donna une preuve de son dévouement, dans une lettre du 1er juin 1860, rendue publique. Cette lettre contenait les lignes suivantes, relatives à une supplique qui lui avait été adressée à Paris, par plusieurs de ces fonctionnaires :

« J'ai examiné cette affaire avec le plus grand soin, et je m'empresse de vous faire connaître le résultat des démarches que j'ai faites dans votre intérêt. J'ai vu les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, et partout la réponse a été la même. Obligation envers le Trésor, et faculté de maintenir vos droits à Reims, en versant à la caisse municipale l'arriéré des retenues. Je suis autorisé à vous dire que si vous exprimez le désir d'en faire le versement en deux ou trois fois, cette faculté vous sera accordée, tant l'administration supérieure veut vous tenir compte de la position inattendue que vous a faite la loi de 1854. »

Il s'agissait ici de la loi du 9 juin 1854, sur les pensions civiles et sur les retenues faites aux instituteurs pour pouvoir en jouir.

Ce désir ayant été manifesté dans une seconde supplique transmise à qui de droit, la mairie ne put s'y refuser, et, le 30 octobre 1860, les réclamants obtenaient gain de cause, en vertu d'une décision ministérielle de ce jour. (Extrait d'un ouvrage intitulé *L'Enseignement mutuel à Reims,* par M. Charpentier, p. 185.)

Nous avons dit plus haut que M. Carteret était un ami de l'agriculture. Il suffirait de consulter les *Bulletins* du Comice et les journaux de cette époque pour

Digitized by Google

s'en convaincre. On y retrouverait l'analyse ou même le texte des discours prononcés dans les différentes fêtes du Comice de l'arrondissement. Mais pour ne pas allonger outre mesure notre étude, nous constaterons seulement les dates suivantes qui édifieront les lecteurs :

Voir l'*Industriel rémois* du 5 octobre 1849 ; le *Courrier de la Champagne* du 27 septembre 1857, du 5 septembre 1858 et du 4 septembre 1859.

En 1860, le 16 septembre, le même *Courrier* reproduisit un discours prononcé par M. Carteret, à la fête du Comice, à Ay, avec « l'entrain chaleureux et le bonheur d'expression que lui avait donnés sa vie parlementaire ». Ce même discours fut publié dans le *Bulletin* du Comice, page 122.

En 1861, le 15 septembre, au banquet du Comice à Rilly, autre discours reproduit dans le *Courrier* du 21 de ce mois. Il y rappelait la belle fête du jour et son utilité au point de vue agricole, et aussi les travaux du Corps législatif, auxquels il avait concouru avec beaucoup d'intérêt et d'assiduité, pour l'établissement d'une loi sur les céréales.

En 1862, le 29 janvier, mourut à Paris M. Carteret, encore député de Reims, membre du conseil général de la Marne, où il remplissait les fonctions de secrétaire et où il avait même été élu vice-président, le 26 août 1850 ; membre correspondant de la Société d'agriculture de la Marne, officier de la Légion d'honneur depuis 1856, conseiller municipal de Reims, ancien adjoint et ancien maire de cette ville, ancien directeur de la caisse d'épargne, ancien président de la commission des hospices et du conseil d'hygiène publique, ancien notaire; enfin, l'un des membres fondateurs du Comice agricole de Reims (15 août 1847).

Digitized by Google

Tels étaient, indépendamment de ce que nous pouvons avoir oublié, les titres de M. Carteret à la reconnaissance publique de ses concitoyens.

Ses obsèques eurent lieu d'abord à Paris, le 31 janvier, dans l'église Sainte-Clotilde, sa paroisse, où s'était rendue une délégation de la ville de Reims, ainsi que le cardinal Gousset et beaucoup de personnages distingués de la capitale, ses collègues et amis. Une seconde cérémonie religieuse eut lieu, à Reims, dans la cathédrale, le lendemain, et l'inhumation eut lieu au cimetière du Nord dans un caveau de famille. Le récit publié à cette époque dans les journaux, 4 février, nous a paru un peu froid, et aucun discours d'adieu ou de regret, croyons-nous, ne fut prononcé sur sa tombe, au nom de la municipalité, qu'il avait servie pendant plus de vingt ans, avec zèle, intelligence et désintéressement.

Nous avons dit ailleurs que la résidence ordinaire de M. Carteret était à Reims, rue Cérès, 25, ayant pour voisinage, au n° 23 de la même rue, M. Forneron, inspecteur, puis recteur de l'Académie de Reims. Mais il avait habité auparavant au n° 37. Son adresse à Paris était rue de Grenelle-Saint-Germain, 122.

Son nom fut donné, en 1864, au boulevard qui commence rue du Faubourg-Cérès et se termine rue de Cernay, aujourd'hui deuxième canton de Reims. Son portrait est déposé au Musée de l'Hôtel de Ville, sous le n° 232 du catalogue : c'est un don de la famille, en 1864, et il est de tous points digne du personnage dont il rappelle les traits.

Le boulevard Carteret n'existait guère qu'en projet, en 1864 et même en 1869. Pendant longtemps, il n'eut qu'une seule maison, celle de M. Brodeur, batteur de laine. En 1884, il en comptait soixante-neuf et de même

Digitized by Google

en 1898, sur une longueur de 350 mètres (1). *(Annuaire de Reims.)*

Nous ne pouvons terminer cette notice, bien incomplète, sans dire quelques mots de la famille Carteret, de ses alliances avec MM. Gillotin et Boisseau, et sans exprimer les sentiments de respectueuse gratitude aux différentes personnes qui ont secondé nos recherches à l'Hôtel de Ville et ailleurs. Nous ne les désignerons pas personnellement, afin de ne pas blesser leur susceptibilité, mais nous conserverons précieusement le souvenir de leur bienveillante collaboration.

La famille Carteret se composait du député-maire dont il vient d'être parlé, puis de son épouse, née Adrienne Thoré, le 21 juillet 1813, au Mans (Sarthe), mariée en 1832 ou environ, et décédée à Reims, le 25 août 1839, à l'âge de vingt-six ans. N'ayant d'autres documents que ceux de l'état-civil, nous nous contente-

(1) Le groupe scolaire, dit du boulevard Carteret, fut mis en adjudication le 9 février 1874, suivant un devis de 191,430 fr., dressé par M. Brunette (Narcisse), alors architecte de la ville, indépendamment du mobilier scolaire dont l'installation eut lieu quelques mois plus tard. Ce groupe se compose de l'école de garçons avec six classes, d'une école maternelle avec trois classes, et d'une école de filles avec six classes, recevant au total 1,150 à 1,200 élèves de toutes catégories.

L'école de garçons a été dirigée successivement par MM. Lagache (1879), Remi (1887), Marly (1890), Vatinelle (1899).

L'école de filles, par MM^mes^ Lefort (1878), Riché (1887), Malaise (1901).

L'école maternelle, qui existait déjà en 1873, et qui fut ouverte le 3 octobre de cette année, eut pour première directrice M^me^ Briquet, et successivement MM^mes^ Deschamps (1879), Keller (1882), Garnesson (1892). Cette école a, depuis le 1^er^ août 1893, la jouissance d'une rente de 200 francs, qui lui a été assurée par M^me^ Prosper Bourbon.

Digitized by Google

rons de dire qu'elle donna naissance à trois enfants, savoir : le 8 novembre 1835, à Marie-Cécile Carteret ; — le 22 septembre 1837, à Marie-Henriette Carteret, et, le 30 mai 1839, à Marie-Henri Carteret. C'est donc environ trois mois après la naissance de ce troisième enfant qu'elle rendit le dernier soupir, rue de Vesle, 37.

En 1888, le 2 août, mourut à Paris, M. Nicolas-Félix Carteret, ancien conseiller d'État, inhumé à Reims (1).

En 1891, le 8 janvier, mourut à Reims Thérèse-Marie Carteret, rue Pluche, 19, à l'âge de quatre-vingt-un ans, fille de Nicolas Carteret et de Thérèse-Victoire Boisseau ; elle était née à Châtillon-sur-Seine et veuve de M. Louis Gillotin.

Enfin, les deux décès, dont nous venons de parler, concernaient le frère et la sœur du député Carteret.

1. Frère de l'ancien maire de Reims, décédé à l'âge de quatre-vingt-trois ans. On lui doit une *Encyclopédie du droit ou Répertoire raisonné de législation et de jurisprudence...* publiée sous la direction de MM. Sebire et Carteret. *Paris*, 1842, gr. in-8°. (*Bibl. de Reims, Cab. de Reims*, t. I, 991.)

Digitized by Google

Digitized by Google

NICOLAS DE GRIGNY

Organiste de Notre-Dame de Reims

(1672-1703)

Lettres de M. ANDRÉ PIRRO
Communiquées à l'Académie de Reims, par M. H. JADART,
Secrétaire général.

L'histoire de la musique à Reims, aussi bien que la biographie des musiciens rémois, reste à écrire. M. Louis Fanart seul en a donné quelques éléments dans nos volumes à propos du manuscrit de Jean Pussot et du tableau de l'église Saint-Remi représentant une chapelle pontificale (1). Nous ne devons perdre aucune occasion de réparer cette lacune et de nous enrichir à cet égard. C'est le motif qui me porte à communiquer à l'Académie, en vue de leur publication, les cinq lettres que j'ai reçues cette année de M. André Pirro, écrivain et critique d'art musical, auteur d'une étude sur Bach couronnée par l'Académie des Beaux-Arts.

Ces lettres ont un intérêt d'autant plus grand pour l'Académie qu'elles révèlent l'existence, ignorée de beaucoup d'entre nous, d'un artiste d'élite : Nicolas de Grigny, compositeur du XVIII^e^ siècle, absolument inconnu aujourd'hui dans sa ville natale, où il tint cependant l'orgue de la cathédrale avec un certain éclat. Son nom figure, sans aucune mention de ses œuvres, dans la

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXV, p. 264, et t. LXVII, p. 137. — Du même, se trouve aussi une étude sur la *Nécessité d'etudier la musique dans son histoire*, dans les *Annales de l'Académie*, t. II, p. 217.

Digitized by Google

notice consacrée par M. l'abbé Cerf aux artistes de la métropole dans les différents âges(1). Ni les archives du chapitre métropolitain, ni la bibliothèque de la ville, ni celle de la maîtrise de la cathédrale ne renferment d'éléments pour une étude sur son origine et les phases de sa vie. Pour répondre à la demande de recherches transmise par M. André Pirro, en son nom et au nom de M. Guilmant, professeur au Conservatoire de musique, en vue d'une réédition de ses œuvres, il n'y eut pour nous qu'une source à consulter, celle des registres de nos anciennes paroisses, où le nom de Nicolas Degrigny et ceux de beaucoup de membres de sa famille nous sont apparus à la première investigation (2).

Mais la correspondance entamée alors avec M. André Pirro ne fit pas seulement mettre en relief Nicolas de Grigny (3); elle raviva du même coup la valeur, au point de vue musical, de deux autres Rémois connus sous d'autres rapports : l'un, Jacques Cellier, excellent dessinateur et calligraphe (4), qui fut également organiste de Notre-Dame à la fin du XVI^e^ siècle, et l'autre, Nicolas Bergier, l'illustre antiquaire, auteur des *Grands Chemins de l'Empire*, avocat et syndic de la ville au

(1) *La Musique dans l'Église de Reims,* dans les *Travaux de l'Académie,* t. LXXXIV, p. 233. Nicolas de Grigny eut son père, Louis de Grigny, pour successeur à l'orgue de la cathédrale.

(2) On trouvera en appendice les notes recueillies dans ces vieux registres paroissiaux, que nous avons consultés aux archives de Reims, avec le concours de MM. Louis Demaison et Victor Charlier.

(3) Nous produisons son nom *Degrigny*, tel qu'il se trouve orthographié sur son acte de sépulture, en 1703. Mais on peut l'écrire *De Grigny*, sans aucune prétention à l'anoblir. Sa famille était originaire d'une des localités du nom de Grigny et en aura pris le vocable en s'installant à Reims au XVI^e^ ou au XVII^e^ siècle.

(4) *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts,* année 1900.

Digitized by Google

XVII^e siècle(1). Ce sont là de trop curieux détails dans leur ensemble pour les tenir enfouis dans le carton des lettres sans suite, et nous les donnons, au contraire, avec une satisfaction et une réelle gratitude, comme des points de repère et des jalons pour des études ultérieures sur nos artistes rémois (2).

Nous remercions leur auteur de son aimable participation à nos travaux, et nous publions ses lettres sans autre préambule ni explication superflue.

I.

Paris, 27 février 1903.

MONSIEUR,

J'ai entrepris une étude sur un organiste de la cathédrale de Reims, Nicolas Grigny, dont M. Guilmant, professeur au Conservatoire, réédite les œuvres. Ce musicien vivait à Reims au commencement du XVIII^e siècle. Je vous serais infiniment reconnaissant, et M. Guilmant avec moi, si vous pouviez nous procurer quelques renseignements sur Grigny, soit tirés des archives communales — j'ai tout lieu de croire que Grigny mourut à Reims — soit des archives capitulaires (outre les documents concernant personnellement Grigny, les pièces relatives aux orgues de la cathédrale, à l'époque où il servait, peuvent être du plus grand intérêt).

Grigny est tout à fait digne de la résurrection que M. Guilmant a entreprise. Le fait seul que notre maître organiste se

(1) *Les Portraits historiques du musée de Reims*, par H. Jadart, 1^er^ fascicule, 1888, gr. in-8°, p. 53 à 86.

(2) La réputation de Nicolas de Grigny ne peut que grandir. Récemment, M. Guilmant a joué, au Trocadéro, une pièce de ce vieux maître qui a paru étonnante, et M. Erich Prieger de Bonn a dit à M. Pirro avoir été émerveillé de la profondeur et de la « sévérité d'expression » d'une autre pièce.

Digitized by Google

soit proposé de le faire revivre en témoigne assez. Dès le XVIIIe siècle, d'ailleurs, un hommage très précieux a été rendu au talent de Grigny, dont J.-S. Bach a copié tout un recueil de pièces de clavecin. Ce compositeur oublié a donc doublement droit à nos travaux, et pour son œuvre en elle-même, et pour l'influence qu'elle put avoir sur le développement du grand Bach.

J'ose espérer, Monsieur, que vous pardonnerez à mon indiscrétion et ferez bon accueil à mes requêtes. Voilà seulement que l'on commence à se souvenir de nos anciens maîtres français et à les tirer de leur poussière. En les remettant à leur place, qui est fort honorable, il se trouve, et ceci est tout à leur gloire, qu'on rend service non seulement à l'histoire de notre culture artistique, mais à l'histoire générale de l'art et à l'histoire des maîtres les plus élevés.

Peut-être votre bibliothèque renferme-t-elle aussi des œuvres de Grigny que nous n'avons pas à Paris (la 1re suite d'orgue seule se trouve à la Bibliothèque nationale). Je serais bien heureux de le savoir également.

André Pirro.

II.

Paris, 9 mars 1903.

Monsieur,

J'étais déjà en retard pour vous remercier de votre premier envoi quand le second m'est arrivé. J'ignorais tout à fait ce Jacques Cellier, dessinateur et organiste, mais je connaissais déjà son contemporain Nicolas Bergier, autre Rémois amateur de musique, dont j'ai étudié le traité manuscrit à la Bibliothèque nationale. Il serait curieux de connaître si les théories musicales de Cellier s'accordent avec la doctrine de Bergier. L'époque où ils ont écrit est féconde en différends, car c'est une époque de transformation, partant de contradictions et de disputes. Il serait intéressant de faire une étude sur ces

Digitized by Google

deux personnages et d'exposer leurs idées. Ce serait une contribution précieuse à l'étude de cette période de notre histoire musicale où la vie artistique semble s'être presque éteinte dans le Paris troublé de la Ligue pour se réfugier dans les provinces et y briller : ainsi Reims, avec Bergier et Cellier; ainsi Rouen, avec l'excellent organiste Titelouze, avec Fremart, avec Picot; les villes du Nord, avec Maillard, Cordouan; Bourges, avec des luthistes fameux; le Mans, avec sa société de Sainte-Cécile, etc. C'est dans toutes ces villes que le style fier de la musique polyphonique a ses derniers fidèles. A Paris, il ne renaîtra pas avec la paix de la ville. Après le temps tragique des sièges et des émeutes, où toute musique avait à peu près disparu, c'est une nouvelle forme d'art qui s'élève, plus facile à manier, puisqu'il ne lui faut que quelques virtuoses : dès 1610, avant même, l'air de cour, le plus souvent à voix seule avec luth, mêlé aux ballets, constitue le genre le plus en vogue de la musique française. Ce sont les préludes de l'opéra. C'est pour celà qu'il est très important de recueillir, pour ce moment où s'opère la transformation de notre musique, tous les témoignages qui nous montrent par quoi, au commencement du XVII^e^ siècle, on tenait encore au passé et comment on préparait l'avenir. Si cela peut vous être agréable, je suis tout prêt à faire pour Jacques Cellier, musicien, ce que vous avez fait pour Jacques Cellier, maître d'écriture et ornemaniste, et je donnerai ce travail, soit à une revue de l'histoire de la musique, soit à une revue de travaux historiques rémoise. Dans ce cas, je vous prierais de me faire parvenir une copie des règles de musique de Cellier, et une transcription avec les mêmes clefs et la même mesure de sa pavane. Avec ce que j'ai trouvé de lui — grâce à vous — à la Bibliothèque nationale, et avec ce que l'on peut dire sur N Bergier, il y aurait matière à une étude assez développée.

Je me suis laissé tellement entraîner par Cellier que je ne vous ai pas encore dit combien je vous suis reconnaissant pour vos recherches sur De Grigny. Vous avez trouvé en somme le principal. Il est toujours plus aisé de démêler les tendances

Digitized by Google

d'un compositeur quand on sait à quelle période de sa vie son œuvre se rapporte, et on peut s'imaginer ainsi plus facilement sous quelles influences il a pu se trouver, plus près ou plus loin des années d'études, plus ou moins sorti de la tutelle des maîtres, et des quels.

André Pirro.

III.

Paris, 4 juin 1903.

Monsieur,

Je suis fort heureux de voir les érudits rémois pris d'un si beau zèle pour les musiciens de leur pays. Je vais m'occuper de faire copier à Berlin les *Suites de Clavecin* de Grigny. Je vous les communiquerai avec plaisir. Quant à Cellier, je n'en connais pour le moment que ce que vous m'en avez appris. Outre son traité, qui paraît incomplet, Bergier a laissé des poésies qui sont également au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Enfin, Pascal Collasse est d'origine rémoise par son père (1). Voilà tout ce que je sais des musiciens rémois pour le moment, sans parler du lointain Jehan l'Orgueneur, dont Ed. Tarbé a ressuscité jadis le nom.

Le traité de Bergier est, comme son titre l'indique d'ailleurs, purement spéculatif. C'est dans « la comparaison des nombres les uns aux autres » que consiste pour lui toute la musique spéculative. Le plus intéressant de son ouvrage est la partie où il traite, fort abondamment et avec grand luxe de citations, de la *rythmique*. Les tambours français battent, écrit-il, la cadence pyrrhique pour la charge. L'emploi de ce rythme emporté est « la vraye marque de la nature ignée de leurs esprits et de cette première poincte ou ardeur avec laquelle ils se portent aux combats ». Il reconnait avec les anciens que les différents modes ont puissance de « mettre les hommes en

(1) Cfr. *Revue musicale Sainte-Cécile* (Ém. Mennesson, éditeur, Reims), 7 juillet 1892.

Digitized by Google

fougue », de les « avigourer » ou de les « relascher » et, aux exemples classiques, il en joint de son crû. Le grand mérite de son travail, dont la partie qui traite du rythme est, je le répète, aussi intéressante au point de vue poétique que musical, son grand mérite est d'avoir su joindre à cet amas de citations, qui forme l'érudition indigeste de bien des traités de son temps, des réflexions pleines de vie et des expressions saisissantes. Si j'avais plus de temps, je vous ferais une note plus développée sur ce traité, mais... et le mois de juillet est bien proche. En tout cas, je compte en donner de copieux extraits dans une édition de la correspondance de Mersenne, que je prépare. Sur Bergier, voir la correspondance de Peiresc, vol. VII, p. 588 (1).

IV.

Paris, 6 juillet 1903.

MONSIEUR,

J'avais espéré jusqu'à ces derniers jours pouvoir répondre à votre invitation à la séance publique de l'Académie. Malheureusement, je suis retenu à Paris cette semaine. Il ne me reste donc qu'à vous exprimer des remerciements et de très vifs regrets, et à féliciter l'Académie de Reims pour l'intérêt avec lequel elle accueille et fait revivre notre vieille musique (2).

Je ne sais si je vous ai envoyé les cotes de Bergier à la

(1) *Lettres de Peiresc* publiées par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE, 1898, t. VII. pp. 588 à 590. Lettre : *A Monsieur Berger-Berger, à Rheims*, dans laquelle il est question d'envoi d'un dessin de la croix des chevaliers de la sainte Ampoule, de sceaux, de la charte de Guillaume aux blanches mains à propos du titre de duc, avec promesse de ne pas communiquer, ni publier les pièces transmises.

(2) Exécution par M. LEFÈVRE-DÉRODÉ de la *Pavane* copiée dans le recueil de Jacques CELLIER, à la bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

Bibliothèque nationale. Les voici : la musique spéculative, ms. fr. 1,359 et les poésies, fr. 12,782.

Mersenne cite le traité de Bergier dans ses commentaires sur la Genèse. Il a été sans aucun doute en correspondance avec lui. La bibliothèque de Reims aurait-elle quelques-unes de ses lettres (1) ?

André Pirro.

V.

Saint-Dizier, 27 août 1903.

Cher Monsieur,

Je suis bien heureux que les quelques mots que je vous ai transmis sur N. de Grigny puissent intéresser les membres de votre Académie. Ils vous appartiennent entièrement et je ne réclame sur eux d'autre droit que de pouvoir jeter un coup d'œil sur l'épreuve, afin de me rendre compte si, en vous écrivant, je n'ai pas laissé passer quelque inexactitude.

M. Guilmant a fini la publication du livre d'orgue, mais je ne donnerai l'étude biographique qu'à la fin de l'année. J'attends toujours des renseignements d'Allemagne de la part d'un correspondant fort savant et non moins aimable, qui possède l'œuvre inconnue de nous de Grigny, dont je vous ai parlé, mais qui est retenu à quelques centaines de kilomètres de sa bibliothèque et ne peut encore me donner de détails. Cependant, comme il existe une copie de cette musique à Berlin (Bibliothèque royale, ms. 8, 551), vous obtiendriez peut-être de la faire transcrire pour votre bibliothèque, le directeur de la bibliothèque se charge, je crois, de faire exécuter par des spécialistes les travaux de ce genre (2).

(1) Il n'en existe aucune.

(2) Spécifier que c'est la suite pour clavecin en *la* majeur. A. P.

Digitized by Google

Je suis fort heureux que M. Théodore Dubois s'intéresse à ces questions d'histoire musicale française. Il est désirable qu'un peu partout, en province, on se mette à travailler sur cette matière.

André Pirro.

Digitized by Google

DOCUMENTS

SUR LA FAMILLE DE GRIGNY

tirés des Registres paroissiaux de Reims

PAROISSE SAINT-SYMPHORIEN, 1670.

28 janvier 1670. — Elisabeth de Grigny, marraine dans un baptême, sa signature d'une écriture remarquable.

3 febvrier 1670. — Mariage... Nicolas de Grigny, cousin, parrain, sa signature très lisible : *Nicolas De Grigny.*

PAROISSE SAINT-ÉTIENNE, 1670-1693.

4 janvier 1670. — Arnonne, fille de Robert de Grigny et de Margueritte Baillot.

14 février 1671. — Baptême de André, fils de Louys de Grigny et d'Elizabeth de Bove.

10 décembre 1673. — Bap. de Louis, fils de Jean Gobert et de Anne de Grigny; par. Louis de Grigny et Élizabeth Debove.

17 janv. 1674. — Bapt. de André, fils des susdits.

17 mars 1675. — Bapt. de Jean, fils des susdits.

Le 13 dudit mois (août 1676) est né et baptizé Jean, fils de Louis Degrigny et de Élizabeth Debove; le parein, Jean Torchet, la mar., Nicolle Flageot.

Signé : Louis DE GRIGNY.

5 septembre 1693. — Mariage entre Pierre Pasques, âgé de 22 ans, de la paroisse Saint-Michel, et Catherine Degrigny, fille de Robert Degrigny et de Margueritte Bayot, âgée de 26 ans, de cette paroisse. En présence de Nicolas Pasques, père, Oudart Laubreau, oncle de l'époux, et de Louis Degrigny, oncle paternel (de l'épouse) et de Jean Gobert, oncle, qui ont signé : LHERMITE, PASQUES, Oudar LAUBREAUX, Louis DE GRIGNY, GOBERT, Pierre PASQUES, Catherin *(sic)* DEGRIGNY.

Digitized by Google

Paroisse Saint-Michel, 1703-1709.

Lan de grâce 1703, le dernier jour de novembre est decedez M. Nicolas Degrigny, organiste de Nostre-Dame de Reims, agez de 32 ans ou environ, de la paroisse de S[t] Michel, lequel a esté inhumé le premier jour de Decembre au cimetière de S[t] Michel, dit communément de S[t] Denis, avec les ceremonies accoutumées : Louis de Grigny, P. André de Grigny C R, Jean Gouge, Jobert, R. Bauna.

22 février 1709. — Décès de Monsieur Louis Degrigny, organiste de l'église N.-D. agée de 63 ans ou environ.

Paroisse Saint-Denis, 1718.

25 janvier 1718. — † en la paroisse S[t]-Étienne Madame Elizabeth de Beauve, 77 ans, veuve de Monsieur Louis Desgrigny, en son vivant organiste de la Cathedrale, inhumé au cimetière S[t]-Denis.

Digitized by Google

ESSAI D'UNE GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE GRIGNY

Louis DE GRIGNY,
Organiste de Notre-Dame de Reims,
mort le 22 février 1709,
âgé de 63 ans,
Époux de Élisabeth DE BAUVE,
morte le 25 janvier 1718,
âgée de 77 ans.

André DE GRIGNY, né le 14 février 1671.	Nicolas DE GRIGNY, Organiste de N.-D. de Reims, Compositeur musical, né vers 1672, mort le 30 novre 1703.	André DE GRIGNY, né le 17 janvier 1674.	Jean DE GRIGNY, né le 17 mars 1675.	Jean DE GRIGNY, né le 13 août 1676.

Digitized by Google

UN DISCOURS DU DUC DE GUISE

A Châlons, après sa prise d'armes de 1585

Communication de M. l'abbé HAUDECŒUR, Membre titulaire.

Depuis l'organisation de la Ligue, en 1568, les princes lorrains en furent les chefs et les inspirateurs. Par tous les moyens, ils cherchent à y entraîner non seulement les princes, les ecclésiastiques et les seigneurs, mais encore les villes et les communautés du royaume.

En 1576, ils profitent du changement de politique de Henri III, réconcilié avec ses ennemis et avec les huguenots, livrant Mézières et la Picardie à Condé, et la Champagne comme proie aux reîtres du duc Casimir, et ils resserrent les liens entre les ligueurs. En vain, Henri III voulut-il entrer dans la Sainte-Union et s'en déclarer le chef, il ne put supplanter Henri de Guise.

Cependant, la Ligue languit encore une dizaine d'années, objet de défiance des uns, d'hostilité des autres. Ce ne fut qu'en 1585 qu'elle apparut au grand jour, quand Henri III concéda de nouveaux édits aux protestants, s'allia aux politiques, que le duc d'Alençon mourut, et que l'avènement probable du roi de Navarre redoubla les alarmes des catholiques.

Les ligueurs proclamèrent roi le cardinal de Bourbon, qui publia son manifeste, et le duc de Guise prit les armes.

Digitized by Google

Il débuta par la Champagne. Parti de Joinville avec de nombreux gentilhommes, il s'empara de Saint-Dizier et de Vitry, puis, le 21 mars, il entra solennellement à Châlons. Ce fut alors, le 26 mars, qu'il prononça le discours dont je veux vous donner communication et que j'ai trouvé dans les manuscrits Lansdowne au British-Muséum. Je le crois absolument inédit.

C'est probablement à ce discours qu'il est fait allusion dans la correspondance d'Inteville, qui se trouve dans un manuscrit de la Sorbonne.

D'Inteville, envoyé royal, raconte qu'à la fin de son entrevue avec Henri de Guise, à Châlons, le chef de la Ligue se résuma par ces paroles : « La prudente loy de nature m'a contrainct de faire ce que j'ay faict. » — C'est à peu près la même idée qui est contenue dans notre discours. Le duc de Guise se défend de prendre les armes, et ne le fait que poussé par la nécessité de se défendre contre les mignons et de soulager le pauvre peuple. Il attaque en particulier le favori Nogaret, et il met en comparaison de la nullité de ce personnage les hauts faits de la famille de Guise. Là, il s'appuie avec complaisance sur l'antiquité de sa race et sur sa descendance de Charlemagne. C'est qu'en effet, le duc de Guise se servait de cet argument pour arriver à ses vues de supplanter Henri IV, d'être choisi pour roi à sa place, à la mort de Henri III. Après avoir célébré les hauts faits de son père, il demande à ses auditeurs de pouvoir compter sur leur fidélité pour s'opposer aux « aspics et sensues de nostre France, même s'il faut sacrifier nos vies et nos biens pour la tuition du pouvre peuple ».

Ce discours, recueilli probablement par un agent du roi de France, porte au dos la date du 2 avril 1585. Il fait actuellement partie de la collection Lansdowne (t. XLV,

Digitized by Google

n° 13), comme tant d'autres documents sortis de nos archives et recueillis par des amateurs d'outre-Manche.

Concion et harange faicte à Chalons le 26e jour de mars 1585 par Monsr le Duc de Guise en la présence des chefs et capitaines de son armée.

Messieurs,

Le prophète David n'a pas dit sans cause que malheureux estoit l'homme qui se confioit aux princes et aux Roys, ce que, pour avoir expérimenté en mon endroit pour les causes que je déduirai ci-après, lesquelles je ne tiendrai point pour bonnes si elles ne sont unanimement approuvées de tous, m'a contrainct contre mon bon vouloir et délibération prendre les armes et me mettre en défence contre ceulx qui n'ont point d'aultre droict en France que celui qui pend à la pointe de leur espée. Je laisse le point d'honneur en arrière combien que quand il n'y auroit aultre chose je ne laisserois à les poursuivre en camp clos, ou aultrement par forme de dueil pour soutenir mon honneur contre iceulx. Vray est que l'occasion qui m'a meu à prendre les armes a esté en partie pour deffendre le pouvre peuple de la misère et calamité en laquelle il est reduict par le moyen d'un tas de mignons, que non pas de soutenir mon honneur. Joinct aussy qu'ils ne scauroient rien imposer pour mon désavantage, mais plustost à leur opprobre et confusion. L'on scait assez de quelle race ils sont descendus. Il est faict mention aux Annales d'un certain Guilliaume de Nogareth, lequel estoit mareschal de camp du roy Phillippes, et il ne fault point qu'ils prennent aulcun tiltre de leur grandeur ou plustost richesses touchant le dict Nogareth. Car ils ne se sont jamais faict paroitre que soubs le règne du Roy Henri troisiesme que les a devancés aux charges dont ils ne sont dignes. S'ils disent qu'on ne leur a rien baillé qu'en considération des services par eulx faicts à la

Digitized by Google

coronne, je responds que s'ils me monstrent bonne preuve de leur dire je leux acquiesceray; mais je scay bien que tous ceulx qui ont escrit des affaires de France n'en ont faict mention, ce que je ne puis dire de mes prédécesseurs, ains puis dire avec vérité que je montreray plusieurs livres antiques escripts à la main où l'on verra qu'en ligne collatéralle nous sommes descendus de Charles le Grand. Mais Huc Capet duquel sont descendus les Valois et les Bourbons n'estoit que maire du pallais de Paris, et que se saisissant par force du roy il s'impatronysa au siège royall; vray est que la fainéantise et brutalité épicurienne de cinq ou six roys précédents en fut cause. Aulcuns ont voulu dire que la ligne de Clovis de laquelle estoit descendu Charlemagne finit à Huc Capet, mais Dieu scait de quel zèle sont meus ceulx qui à tort et contre leur conscience escrivent ces choses. Tout ce que dessus n'a peu empescher la gloire de nostre maison, laquelle a surmonté beaucoup d'aultres, lesquelles il n'est besoing de nommer tant pour les alliances et art militaire que dissipline aux bonnes et très-haultes choses qui ne sont icy à nommer par le menu.

Seulement diray-je ung mot que Callais, Renty, et Thérouane scavent bien quelle garde fit Mons^{r} et père (que Dieu absolve) pour les avoir gardés de la main de Charles le Quint et les aultres du joug insupportable des Anglois, enfin pour couronner sa gloire et donner fin à ses travaux passés, il feut meurtry et assassiné devant Orléans, au service de cette coronne, au grand regret de la France. Mais Dieu seul scaura bien demander son sang de la main des hommes. Luy qui estoit le Mars de ceste patrie, et qui avoit passé dessus le ventre de tant d'armées estre meurtry et assassiné par ung Pultrot! Et maintenant pour récompense de tant de services, on nous menasse de nous esgaller à les mignons lesquels ne sont à préférer à un simple soldat.

Toutes les choses considérées, Messieurs, je m'asseure tant de vostre fidélité que ne fauldres à vous opposé aux aspics et sensues de nostre France qui la ruinent de toutes parts si nous

Digitized by Google

n'y mettons ordre; et pour cest effect, il y fault pourvoir par les moyens plus expédients que faire se pourra, et sacrifier nos biens et vies pour la tuition du pouvre peuple.

(*Lansdowne, mss. 45 n° 13.* — BRITISH MUSEUM.)

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR
L'ORIGINE DES LUNETTES

Communication de M. le docteur A. BOURGEOIS,
Membre titulaire.

Il est, je crois, peu de personnes qui n'aient lu *Quo vadis,* le roman des temps néroniens, publié par Sienkiewicz en 1900. Cette œuvre est intéressante. Elle a même passionné bien des gens. La vérité historique, habilement présentée au milieu des événements romanesques, remet en mémoire les faits étudiés sur les bancs de l'école, dans les classiques latins : ce qui n'est pas pour déplaire à ceux qui ont perdu de vue depuis longtemps ces classiques. C'est ainsi qu'on retrouve, dans la description des combats de gladiateurs ou dans celle des supplices infligés aux chrétiens, la relation de l'émeraude que Néron plaçait devant son œil, pour suivre ces spectacles. « César, dit Sienkiewicz, son émeraude à la hauteur de l'œil, regardait avec attention. »

Néron aurait donc, d'après cela, fait usage d'un monocle en émeraude. Ceci m'a donné l'idée de rechercher à quelle époque on avait commencé à se servir de verres correcteurs, et, par conséquent, de lunettes. Les documents sur ce sujet n'abondent pas. On trouve des écrits italiens de Redi (Florence, 1648); de Carlo Manzini (Bologne, 1660), et surtout de Manni (Florence, 1738). Mais l'histoire des lunettes a été surtout bien étudiée par le Dr Pansier (d'Avignon), en 1901. Je puiserai aux sources indiquées par cet auteur : ce sont, en raison de sa compétence, certainement les plus exactes.

Digitized by Google

Les articles des dictionnaires scientifiques, consacrés à cette question, sont ainsi conçus : « L'invention des lunettes est attribuée par les uns à Roger Bacon, par les autres au Florentin Salvino degli Armati, qui les aurait inventées en 1280, ou enfin au dominicain Alexandre della Spina, mort à Pise, en 1313. Les lunettes auraient été connues en Chine beaucoup plus anciennement. »

Avant de discuter ces différents points, j'étudierai d'abord l'histoire de l'émeraude de Néron. Pour cela, il suffira de citer Pline l'Ancien, qui, dans son *Histoire naturelle*, livre XXXVII, § XVI, s'exprime ainsi :

1° Texte latin : « *Tertia auctoritas smaragdis perhibetur pluribus de causis. Nullius coloris aspectus jucundior est. Nam herbas quoque virentes frondesque avide spectamus : smaragdos vero tanto libentius, quoniam nihil omnino viridius comparatum illis viret. Præterea soli gemmarum contuitu oculos implent, nec satiant. Quin et ab intentione alia obscurata, aspectu smaragdi recreatur acies. Scalpentibusque gemmas non alia gratior oculorum refectio est : ita viridi lenitate lassitudinem mulcent. Præterea longinquo amplificantur visu, inficientes circa se repercussum aera; non sole mutati, non umbra, non lucernis, semperque sensim radiantes, et visum admittentes, ad crassitudinem sui facilitate translucida; quod etiam in aquis nos juvat. Iidem plerumque et concavi, ut visum colligant. Quapropter decreto hominum iis parcitur, scalpi vetitis. Quanquam Scythicorum Ægyptiorumque duritia tanta est, ut nequeant vulnerari. Quorum vero corpus extensum est, eadem, qua specula, ratione supini imagines rerum reddunt. Nero princeps gladiatorum pugnas spectabat in smaragdo.* »

Digitized by Google

2° Texte français (traduction de E. Littré) : « Le troisième rang est attribué aux émeraudes pour plusieurs raisons. Il n'est point de couleur plus agréable à l'œil; car, bien que la vue se fixe avidement sur le vert des herbes et du feuillage, on goûte infiniment plus de plaisir à contempler des émeraudes, aucune nuance verte n'étant verte si on la compare à cette pierre. De plus, entre toutes les pierreries, c'est la seule qui repaisse l'œil sans le rassasier; et même, quand on s'est fatigué en regardant avec attention quelques objets, on se récrée la vue en la portant sur une émeraude : les lapidaires n'ont rien qui leur repose mieux les yeux, tant cette douce nuance verte calme la fatigue de l'organe. De plus, vues de loin, les émeraudes paraissent plus grosses, communiquant à l'air ambiant une teinte verte. Ni le soleil, ni l'ombre, ni les lumières, rien ne les change; elles ont toujours un éclat modéré; elles laissent pénétrer le regard, transmettant facilement, pour leur épaisseur, la lumière, ce qui nous plaît, même dans l'eau. Le plus souvent, les émeraudes sont concaves, pour réunir les rayons lumineux. Aussi, y a-t-il une convention qui les protège : on ne les grave pas. Au reste, la dureté des émeraudes de Scythie et d'Égypte est telle qu'il ne serait pas possible de les entamer. Quant aux émeraudes plates, elles renvoient les images à la façon des miroirs. L'empereur Néron regardait avec une émeraude les combats de gladiateurs. »

Néron a vécu de l'an 37 à l'an 68 de l'ère chrétienne. D'autre part, Suétone, dans la *Vie des Césars*, au chapitre VI, consacré à Néron, dit, au paragraphe XLVI : « *Statura fuit pæne justa... oculis cæruleis et hebetio-*

Digitized by Google

ribus. Sa taille était médiocre... il avait les yeux bleus et la vue basse. » Suétone ne fait aucune allusion à l'émeraude.

On voit qu'il n'est pas question de myopie. Le mot « myops-opis » n'a, d'ailleurs, fait son apparition dans la langue latine qu'avec Ulpien, écrivain et jurisconsulte romain du IIIe siècle.

Il n'existe, par conséquent, aucune preuve que Néron était myope, tandis que l'on peut avancer que les débauches, auxquelles il se livrait, produisaient un certain degré d'affaiblissement de ses fonctions visuelles. Il demandait donc à la couleur verte de l'émeraude ses propriétés adoucissantes. L'émeraude possède, en outre, une grande transparence, en même temps qu'une pureté remarquable. Dans l'hypothèse où Néron aurait eu un certain degré de myopie, la forme, le plus souvent concave, de l'émeraude, jointe à son grand pouvoir dispersif, lui aurait été très favorable. Mais il faudrait supposer que Néron avait eu la bonne fortune de tomber juste sur le monocle qui corrigeait sa myopie; car, en raison du prix très élevé de l'émeraude, il n'est pas probable qu'il aurait eu le choix entre plusieurs spécimens. (La valeur marchande de cette pierre précieuse est encore de 5 à 6,000 francs le carat, soit 25,000 francs le gramme.)

Il existe une autre version donnée par le Dr Petella, dans les *Annales de médecine navale italienne* (janvier 1901) : « L'émeraude de Néron était un miroir plan, attaché dans sa loge et lui présentant les spectacles, sans que le public pût le voir. Il va sans dire que l'émeraude des anciens comprenait plusieurs sortes de pierres vertes: car on cite des statues entières faites de cette pierre. »

Ce n'est donc pas à l'époque de Néron qu'il faut faire

Digitized by Google

remonter les verres chargés de corriger les vices de la réfraction oculaire.

Avant d'aller plus loin, je signalerai certains anachronismes artistiques. Manni, cité plus haut, raconte qu'une peinture de l'église des Innocents, à Florence, représente saint Jérôme lisant, et une paire de lunettes est suspendue devant lui. A l'église de San Francesco di Prato, un tableau représente la circoncision de Jésus-Christ, avec Siméon portant des lunettes. Dans la galerie nationale de Londres, un tableau de l'école allemande du xv^e^ siècle fait voir un Saint-Pierre avec un binocle dans la main gauche. Dans la crypte du dôme de Parme, des fresques du xv^e^ siècle représentent plusieurs vieillards portant pince-nez. Enfin, au musée du Louvre, dans le tableau de Jordaens « *Jésus-Christ chassant les vendeurs du temple* », on voit une femme ornée d'un binocle (1).

Ceci nous montre seulement que l'usage des lunettes était chose courante à l'époque où ces toiles ont été peintes.

Les Chinois, auxquels on attribue l'invention de la poudre, ont-ils été aussi les inventeurs des lunettes, comme on l'a avancé? Il n'existe à cet égard aucune preuve, et l'on peut aussi bien admettre qu'ils ont tenu des Européens la connaissance et l'usage des lunettes.

(1) A Reims, sur un bas-relief du xv^e^ siècle, représentant la *Presentation au Temple,* au musée de la ville, on voit un personnage, près du grand prêtre, tenant un livre et y lisant à l'aide d'un binocle qu'il place à son nez. — A la cathédrale, dans la basse nef du sud, une tapisserie de Pepersack (xvii^e^ siècle) montre, dans la scène de *Jésus au milieu des docteurs*, l'un de ceux-ci se penchant, avec une loupe à la main, vers un livre ouvert à distance. H. J.

Digitized by Google

Dans l'antiquité et jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle, on ne connaissait, contre l'affaiblissement de la vue des vieillards, que des applications de collyres ou des médications internes. Le fenouil est resté longtemps en grand honneur. Et même, bien après l'invention des lunettes, au XVI^e^ siècle et jusqu'au XVIII^e^ siècle, les empiriques prônent, sous le nom de *casse-lunettes,* des drogues ayant soi-disant la propriété d'améliorer la vue des personnes âgées. Dans la composition de ces drogues, entraient la sauge, le romarin, la lavande, le thym, l'eau de rose, l'eau de plantain, le bleuet ; ce dernier jouit encore d'une certaine faveur auprès des gens naïfs.

Ce n'est qu'à la fin du XIII^e^ siècle que les lunettes ont fait leur apparition. C'est le moment d'examiner quel en a été l'inventeur.

Les écrits de Redi relatent en ces termes la mort du dominicain Alexandre della Spina (1313) : « Frère Spina, homme modeste et bon, avait le talent de reproduire tout ce qu'il voyait ou tout ce qu'on lui décrivait. Il fit lui-même des lunettes dont l'inventeur ne voulait pas enseigner la fabrication, et communiqua de bon cœur ses procédés. »

Le Frère Giodarno da Rivalto, dans un sermon prononcé à Florence, en 1305, rappelle que l'art de faire des lunettes remonte à vingt années environ (de 1280 à 1285), et il ajoute : « J'ai vu celui qui, le premier, découvrit et fabriqua des lunettes, et je me suis entretenu avec lui. »

Pas plus que Frère Spina, Frère Giodarno ne donne le nom de l'inventeur des lunettes.

D'autre part, l'inscription suivante a été relevée sur une dalle de l'église de Sainte-Marie-Majeure de Florence : « Ci-gît Salvino degli Armati, de Florence, in-

Digitized by Google

venteur des lunettes. Dieu lui pardonne ses péchés. L'an de Dieu, 1317. » On en a déduit que l'inventeur, dont les Frères Spina et Giodarno ont ignoré le nom, aurait été Salvino degli Armati.

Ces documents et les suivants sont empruntés à l'*Histoire des Lunettes* du Dr Pansier.

D'après ce qui précède, le nom de l'inventeur des lunettes ne peut, sur ces données, être établi avec certitude. Il n'en sera plus de même en ce qui concerne Roger Bacon.

Le célèbre moine anglais, né en 1214, mort en 1294, était entré, en 1240, dans l'ordre des Franciscains ; sa science prodigieuse l'avait fait surnommer le « Docteur admirable ». Accusé de sorcellerie, il passa en prison une grande partie de sa vie.

« Bacon a fait des expériences de physique nombreuses et coûteuses ; on sait qu'il dépensa pour cela la somme énorme de vingt mille livres. Il est le seul qui ait étudié les verres plan-concaves et plan-convexes. Il indique, à la suite de ses expériences, l'emploi de ceux-ci sous forme de loupe, pour remédier aux inconvénients de la vieillesse, à la presbytie. Plus tard, l'âge arrivant, quand Bacon ne put plus lire, il dut se rappeler ses expériences d'antan et usa de la loupe. De la loupe volumineuse, tenue à la main ou placée sur l'objet, à des loupes plus légères placées sous les yeux et fixées par une monture, soit au nez, soit à la barrette, comme l'indiquent les vieux auteurs, il n'y avait qu'un pas. Bacon insiste sur ce fait qu'on observe mieux les effets qu'il décrit avec de petits segments de sphère, des loupes faibles, qu'avec des instruments comprenant la moitié ou plus d'une sphère. Il avait donc entre les mains des verres plan-convexes, aptes à corriger sa

Digitized by Google

presbytie, et il s'en servit. » (Dr Pansier, loc. cit.) Il y a lieu de noter que l'époque à laquelle apparaissent les lunettes (1280) correspond exactement à la vieillesse de Bacon; il avait alors soixante-cinq ou soixante-six ans.

Le nom de l'inventeur des lunettes, non révélé par Frère Spina et par Frère Giordano, était bien celui de Roger Bacon; ils ne pouvaient ou ne voulaient révéler ce nom, alors que Bacon était retenu prisonnier pour s'être montré trop grand savant, et que Spina et Giordano, trouvant son invention utile, cherchaient à la répandre : ils auraient eu à redouter les détracteurs, en mettant en avant le nom de Roger Bacon.

Que si, au contraire, Salvino d'Armati, leur compatriote, avait été réellement l'inventeur des lunettes, ils n'auraient probablement pas hésité à proclamer son nom. « Il ne faut voir en Salvino d'Armati, qu'un verrier qui perfectionna la fabrication des lunettes. » (Dr Pansier, loc. cit.)

En résumé, l'invention des lunettes paraît devoir être fixée aux vingt dernières années du XIIIe siècle (1280), et leur inventeur semble bien avoir été Roger Bacon, en raison des hautes connaissances en physique et en optique, que, seul, il possédait à cette époque.

Les dénominations données aux lunettes ont été : véricle, béricle, bésicle, lunectes, puis lunettes.

Le mot *bésicle* paraît être une corruption de *béricle,* lequel vient lui-même de *véricle*. Véricle dérive du latin *vitriculus*, diminutif de *vitrum*, verre.

Avec les premières bésicles, on ne cherchait à corriger que la presbytie; elles ne portaient donc que des verres convexes. Les verres concaves, pour les myopes, n'ont été signalés que vers la fin du XVe siècle; ils étaient d'un usage courant au XVIIe siècle.

Digitized by Google

On remarquera que l'invention de l'imprimerie se place vers 1440 (Gutenberg). Avec la diffusion des livres imprimés, l'usage des lunettes se développe de plus en plus. C'est ainsi que, dans les siècles suivants et jusqu'à nos jours, on voit les myopes devenir de plus en plus nombreux. Il est bien certain aussi que l'âge de la presbytie est plus précoce aujourd'hui qu'aux siècles passés.

Si nous nous reportons à Moïse, que le Deutéronome fait mourir à cent vingt ans, nous apprenons aussi que sa vue était restée parfaite : *Moyses centum et viginti annorum erat quando mortuus est; non caligavit oculus ejus, nec dentes illius moti sunt* (chapitre XXXIV, verset 7).

Il est bien évident que la vigueur de nos ancêtres les dispensait de mettre des lunettes jusqu'à un âge avancé. Avec la diminution de la force corporelle et avec l'application croissante des yeux aux travaux, rendus obligatoires par l'instruction et par le développement des sciences, l'usage des lunettes de tout genre s'est imposé de plus en plus. On peut donc dire, comme conclusion, que les lunettes doivent leur origine et la généralisation de leur emploi aux progrès de la civilisation.

Digitized by Google

Digitized by Google

BASILIQUE SAINT-REMI

ORIGINE ARCHITECTURALE

Communication de M. ALPHONSE GOSSET,
Membre titulaire.

Notre vénérable basilique, œuvre de plusieurs siècles, étant une des gloires architecturales de Reims, l'Académie, qui s'est toujours intéressée à l'histoire de sa construction, me permettra d'y revenir et d'opposer les pierres mêmes aux assertions de notre honorable collègue, M. L. Demaison, qui, dans sa notice de *Reims à l'eau-forte*, de Lesigne, et, dernièrement encore, au congrès de Bordeaux (Gironde), prétend que Saint-Remi « *n'a rien conservé des travaux d'Hincmar* ».

Je sais que, ne parlant pas la même langue, nous aurons de la peine à nous entendre; mais ici, comme dit l'Écriture Sainte, *Lapides clamant*. Car, tandis que mon contradicteur, archiviste, élève de l'École des Chartes, élevé dans le culte de l'écriture, s'appuie sur une chronique; l'élève de l'École des Beaux-Arts, l'architecte praticien, l'archéologue, en face des pierres en place, estime que leurs formes, leur décor constituent aussi des documents probants.

A Saint-Remi, ma thèse sur ses origines s'appuie sur les cinq antiques arcades de la façade ouest du transept nord (dont le relevé, d'après E. Leblan, se trouve à la page suivante), parfaitement conservées sous les revêtements ogivaux de Pierre de Celles, qui ont amalgamé, architecturalement parlant, les diverses parties de la nouvelle et de l'ancienne basilique, pour en

Digitized by Google

faire, devant les reliques d'un grand saint, l'ensemble que nous admirons, caractéristique et si religieux, qui

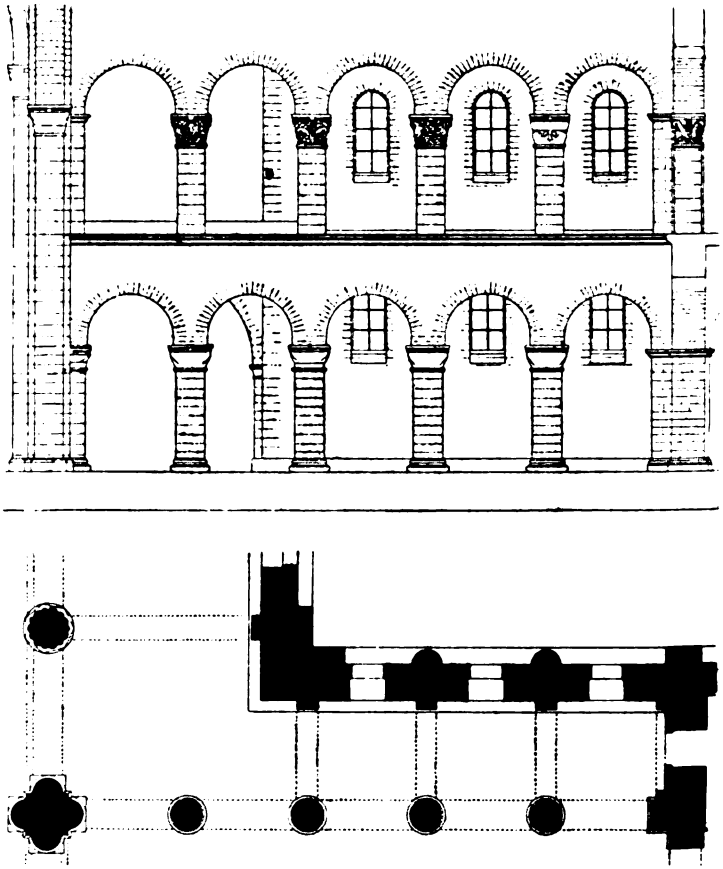

justifie si bien la définition du philosophe Jouffroy (1) : « Une symphonie de recueillement. »

(1) Dans son cours d'esthétique, il appelle l'architecture monumentale « musique des pierres ».

Digitized by Google

Quoique d'accord sur la succession des églises primitives, vous permettrez, avant d'entrer dans le détail

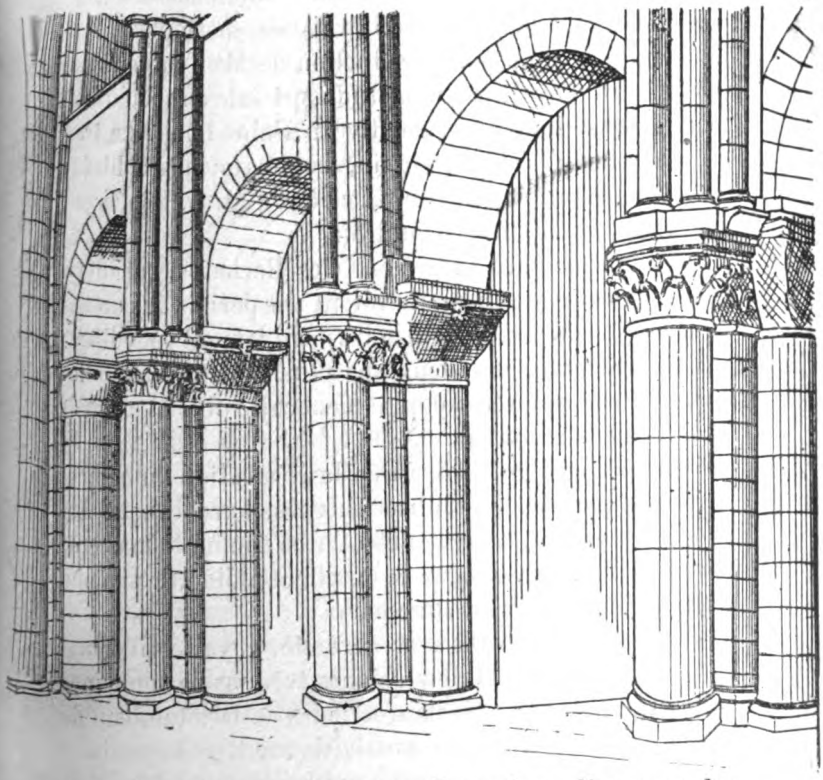

de la phase du XI^e^ siècle, en discussion, d'en rappeler les dates principales.

L'église Saint-Christophe, dans laquelle fut inhumé saint Remi, en 533, après avoir été agrandie par l'archevêque Romulphe, en 590, et amplifiée par Sonnace, au VII^e^ siècle, fut, dit Dom Marlot, rebâtie par Turpin (756-802), d'une autre structure, puis agrandie et achevée par Hincmar, 852.

Digitized by Google

Mais, en 1005, celle-ci menaçant ruine, Ayrard, abbé, entreprit de la renouveler.

Entrant alors dans le vif de notre sujet, nous donnons intégralement la partie de la relation même du moine Anselme(1), d'après la traduction de Mgr Tourneur, en 1870-71, qui avait fait une étude spéciale de toute cette partie des Bollandistes, relative à Saint-Remi. La traduction de M. l'abbé Poussin, dans sa monographie(2) de 1857, étant incomplète, et celle de M. L. Demaison, en 1883, étant fragmentaire :

« Les fréquentes incursions des Barbares, qui infestaient alors la province, n'avaient pas permis aux archevêques d'alors de construire très solidement cet édifice; aussi, cent cinquante-deux ans plus tard, il était tellement détruit par vétusté qu'il menaçait ruine et exigeait une reconstruction.

« Aussi, en l'an 1005, après la réparation du monastère faite par l'évêque intrus Hugues, l'archevêque Arnulphe consacra, comme abbé de ce même monastère, Ayrard, homme vertueux et excellent moine, le sixième abbé depuis la mort d'Hincmar.

« Ayrard, observant avec sagacité, voyait briller autour de lui dans la Gaule plusieurs évêques de son temps qui s'appliquaient à restaurer leurs églises tombant de vétusté ; il résolut, lui aussi, de mettre la main à l'œuvre pour renouveler celle qui lui était confiée.

« Il fait venir d'habiles architectes et commence à construire en pierres de taille les fondements du futur édifice, qui devait être beaucoup plus remarquable et

(1) Anselme, *Itinerarium Leonis Papæ. (Bollandistes,* 1er vol. d'octobre.)

(2) *Histoire de l'église et de l'abbaye de Saint-Remi.* Reims, Lemoine-Canart, 1857.

Digitized by Google

plus élégant que tout ce que l'on refaisait alors en France; aussi, ni lui, ni ses contemporains n'auraient pu consommer l'œuvre. Et, en effet, après vingt-huit ans de gouvernement, il mourut accablé de vieillesse et sans avoir pu terminer son œuvre.

« De son temps, le pouvoir de saint Remi se manifesta auprès du tombeau par de nombreux miracles. Je tiens à intercaler dans ma narration le récit de deux d'entre eux dont j'ai été témoin. » ....

.....

Laissons ces faits et revenons au récit que nous avons commencé :

« L'abbé Ayrard étant mort, comme nous l'avons dit, l'archevêque de Reims, Guy de Châtillon, lui donna pour successeur Thierry, qu'il consacra (1034).

« Celui-ci, décidé à faire le plus possible dans l'intérêt de la religion, résolut de mettre la dernière main aux réparations de l'église commencée par son prédécesseur.

« Mais l'œuvre entreprise était trop lourde et impossible à terminer, et il voyait que, s'il voulait entreprendre cet achèvement, il n'arriverait pas au terme. Il réunit donc les plus prudents de ses religieux et les anciens de la province rémoise, pour prendre leur avis, et il se décide avec chagrin à détruire ce qui a été commencé.

« Après l'avoir *presque (poene diruto)* entièrement démoli et ne laissant que quelques fondements *(fundamentis quibus dam relictis)* qui parurent nécessaires aux architectes pour les constructions futures, il reprit l'édification de la maison de Dieu, dans un style plus facile mais non moins convenable, comme on peut en juger par la simple vue. Ayant heureusement commencé ces travaux la cinquième année après sa consécration,

Digitized by Google

il arriva que plusieurs catholiques, remplis de zèle pour la gloire de Dieu, voulant obtenir le pardon de leurs péchés et procurer le pardon à leurs parents dont les corps reposaient en ce lieu, s'appliquèrent à procurer à Thierry tous les secours en leur pouvoir afin d'achever son œuvre.

« Quelques membres du clergé apportèrent leur bienveillant concours en fournissant leurs chars et leurs bœufs pour mener les matériaux de construction ; on jeta des fondements là où il n'y en avait pas ; on disposa convenablement les colonnes empruntées au précédent édifice ; les arceaux se courbèrent rapidement sur les colonnes et la construction de la basilique commença à rayonner entre les mains des architectes. Lorsque les murailles des vestibules eurent été dressées de toutes parts et que le faîte intérieur eut été élevé à une plus grande hauteur, on renversa de fond en comble, comme nous l'avons dit (1), la vieille église de l'archevêque Hincmar, consacrée depuis bien des années ; un petit et pauvre abri provisoire fut élevé sur le chœur des religieux, de sorte qu'ils purent vaquer aux divins offices sans s'inquiéter du vent et de la pluie.....

« Après la mort de Thierry (1048), Hérimar, son successeur, continuant la glorieuse entreprise de son prédécesseur, commença par achever la partie droite (par rapport à l'officiant, qui alors, comme on le voit par le tableau de la sacristie, *regardait les assistants,* comme encore à Saint-Pierre), déjà très avancée (donc la gauche pour nous) et fit élever la partie gauche (droite pour nous) qui n'avait encore que les fondations, puis l'escalier destiné à conduire dans le haut de l'édifice.

(Il a été reconstruit avec le portail sud.)

(1) C'est-à-dire en tenant compte des réserves précédentes *pene diruto, fundamentis*.....

Digitized by Google

« Le mausolée, qui avait été construit sur le tombeau de saint Remi, s'harmonisant mal par l'exiguïté de ses proportions avec le reste de l'édifice, fut détruit et remplacé par un autre beaucoup plus remarquable. Puis, lorsqu'on eut fait amener les bois de construction de la forêt près du monastère d'Orbais, on termina les toits de l'édifice, qui offrit ainsi dans toutes ses parties l'aspect de la plus grande décence. »

M. L. Demaison, qui, dans sa traduction de 1883 (1), page 9, dit en parlant de Thierry, « il se décida à détruire l'édifice commencé », oubliant de traduire le mot *pœne,* s'est ravisé cette année (2) ; il le rétablit en disant page 279, que Thierry se décida à détruire *en partie* l'édifice commencé.

Cette *partie,* qu'était-elle ? L'examen des pierres nous autorise à y voir les arcades ouest du transept nord, qui effectivement ne sont que la onzième partie des façades des portiques intérieurs et la vingt-cinquième de tous les murs de l'église, proportion qui justifie les réticences, *presque* et *quelques fondements.*

La suite d'Anselme a trait au voyage du Pape Léon IX, à sa consécration de la basilique, en 1049, représentée dans les planches II et III de notre monographie (3).

C'était effectivement le but de sa relation, comme il convenait à la suite d'un événement aussi important, à une époque où les voyages étaient difficiles et pénibles.

L'historique de la construction n'était pas l'objectif, mais une introduction développée à la dite relation.

Comme son abbaye venait de recevoir un honneur

(1) Date de l'*Église de Saint-Remi*, 1883.
(2) *Travaux de l'Académie de Reims*, tome CXI.
(3) *Monographie de Saint-Remi*, 1900.

Digitized by Google

très exceptionnel, on comprend que le bon moine, dans cet historique, ait mis en relief, fait valoir les travaux de ses anciens supérieurs.

Néanmoins, malgré cet hommage rendu, il n'a pu négliger complètement les *quibus dam relictis*, restes des constructions antérieures qu'ils ont utilisés dans les leurs ; de là, l'expression *pœne,* précédant le mot *diruto,* et *fundamentis,* que Mgr Tourneur traduit, en homme qui parle latin, par *fondements,* qui, disait-il, sont des *supports* et non pas des *fondations;* aussi s'est-il récrié contre l'oubli, dans la notice de 1883, du mot *pœne* et de la traduction de *fundamentis* par fondations.

Il est vrai que, depuis, M. L. Demaison s'est corrigé et, dans sa nouvelle note de 1903 à l'Académie, il reconnaît qu'une partie a été conservée et ajoute, page 211 : « On a maintenu un élément très important : les colonnes *(columnæ ex dirute priori ædeficio)* que l'on a adaptées à la construction nouvelle (1). »

« Enfin, dit-il, nous les reconnaissons sans peine dans les piliers de la nef, si étranges avec leurs faisceaux de colonnettes. »

Ce serait alors une grande partie, même très grande : *les vingt piliers de la grande nef !* C'est vraisemblable. Mais, à fortiori, nous ne pouvons que lui faire remarquer que la sculpture des dits est plus récente que celle des chapiteaux du transept ; l'antériorité de ceux-ci subsiste donc.

Le mètre en mains, nous ne voyons pas, dans le dire d'Anselme, la négation de restes antérieurs que veut y voir M. L. Demaison, qui lui fait prétendre (il n'est pas

(1) On trouve aussi, dans tout le transept, des chapiteaux anciens utilisés par économie.

Digitized by Google

du bâtiment, c'est son excuse), page 284 : « *Que, dans ces cinq arcades, il n'y a jamais eu autre chose qu'un croisillon de transept ;* » non, car il y a dissemblance entre elles et toutes les autres.

En effet, les églises à nefs, dérivées du type primitif des basiliques, sont, on le sait, composées d'une série de travées, d'arcades semblables qui y remplissent le même rôle que l'entre-colonnement dans les temples grecs, d'où le module duquel dépendent les rapports de proportions, l'harmonie générale de l'édifice.

Or, le plan de Saint-Remi montre clairement deux systèmes de travées, donc de proportions, de module : le petit, celui des cinq arcades, le grand, celui de toutes les autres; ce qui prouve qu'il y a eu à une époque (?) changement complet de disposition, de plan.

Celui des cinq arcades ouest du transept nord, contigu à l'abbaye, qui est le plus étroit (3,81 d'axe) et le plus large (5,80 d'axe); celui de toutes les autres, des travées de la grande nef et de l'abside, des arcades romanes ou ogivales qui, malgré les différences d'âge, de construction, de forme, ont une largeur constante.

De ces deux systèmes de proportions, il y en a donc un antérieur à l'autre?

Or, la mouluration et la sculpture prouvent de toute évidence que le plus ancien est le plus petit.

Les moulures des bases corinthiennes et des impostes, les feuillages des chapiteaux, ainsi que vous le prouvent ces photographies, sont comme une dégénérescence de ceux des chapiteaux corinthiens de notre arc de triomphe gallo-romain, vulgo Porte de Mars (1).

(1) Voir la planche Ire de notre monographie de Saint-Remi, *La basilique de Saint-Remi de Reims*, petit in-folio de 40 planches et 30 vignettes. 1900, Reims, Michaud, Matot et chez l'auteur.

Digitized by Google

Les arcades du transept sud, qui n'ont été élevées évidemment que postérieurement pour faire pendant, ne peuvent entrer en compte.

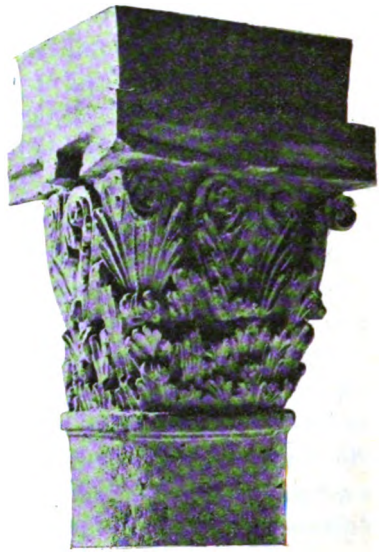

Cette antériorité est, du reste, ainsi que le disait Mgr Tourneur, une tradition chez les anciens archéologues rémois.

Le 13 octobre 1877, il répondait aux doutes de E. Leblan, chargé par le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, de faire les fouilles qui ont mis à jour le transept primitif : « Depuis quarante ans que j'étudie l'église Saint-Remi avec le désir d'arriver à résoudre les problèmes que présentent évidemment ses constructions diverses.... .....

.....

Digitized by Google

je n'ai jamais douté que Saint-Remi renferme des parties considérables antérieures à 1049, *il suffit d'avoir des yeux pour s'en convaincre.*

« Si l'opinion contraire a eu quelque vogue, elle le doit aux faiseurs de statistique et d'histoire qui se copient servilement. Un l'a dit, parce qu'il a mal compris un texte, tous le répètent.

« Le transept, le clocher sud, les arcades de la nef, surtout celles du transept, sont les parties les plus anciennes.

« A quelle date faut-il les reporter ?... Selon moi, bien plus tôt à Hincmar, 845, qu'à Ayrard, 1005. D'après le texte d'Anselme, les constructions de ce dernier auraient été presque détruites. Le style qui est en partie romain est bien plutôt roman du IX^e^ que du XI^e^... »

En examinant ces cinq arcades sur colonnes vues de l'intérieur, face ouest, c'est-à-dire débarrassées des placages ogivaux rapportés au XII^e^ siècle par Pierre de Celles, comme devant celles de la nef, pour les harmoniser avec ses constructions de l'abside, on constate une façade de portique qui se prolongeait au sud ainsi que le montre la coupure contre le pilier du XI^e^ siècle, *parfaitement visible, sous le badigeon.* Par ses proportions, cette façade est parfaitement ordonnancée, suivant un rythme architectural évident, pour un monument complet, orienté du nord au sud. Qu'était-il ?

Pour qui connaît l'esthétique architecturale, les lois de la composition antique, il n'y a pas de doute possible : *ces cinq arcades sont les restes d'un organisme architectural indépendant,* et non un retour de transept de la grande basilique.

S'il en avait été ainsi, les architectes de celle-ci en auraient continué le module (le grand), pour se raccorder

Digitized by Google

avec les basses nefs, comme ils l'ont fait plus tard pour la face est; au lieu de conserver la première colonne qui empiète sur la basse nef nord et d'y faire un raccord d'angle qui ne rime à rien du tout, et n'a pas d'autre excuse.

Cette brusquerie du raccordement des deux nefs suffit à prouver la différence d'âge de construction, de principe. En effet : si les transepts sont *généralement* des retours de nefs, à Saint-Remi, la différence, c'est-à-dire la discordance, est frappante.

Tandis : 1° que la largeur de la nef est de 13^{m}30 avec des collatéraux de 6^{m}, c'est-à-dire 45 °/₀, celle du transept est de 9^{m}25 avec un collatéral de 3^{m}, c'est-à-dire 1/3;

2° Que la proportion des arcades est, pour la nef, largeur 3^{m}90 sur 6^{m}30, soit 2 1/4 sur 3, proportion romane; celle du transept est de 2^{m}74 sur 5^{m}37 soit 1 sur 2 (proportion romaine), de même celles du triforium.

Il n'y a qu'une ligne commune aux deux, c'est le cordon d'appui du triforium, dérivé du pluteum de la basilique romaine, à 2^{m} au-dessus de l'extrados qui a décidé de la base du triforium de toute la basilique romane. Pourquoi? On ne peut supposer que ces restes d'un autre âge *(quibus dam relictis)* n'ont pas été considérés comme négligeables?

L'examen de ce transept nord nous amène donc à conclure qu'il a fait partie d'une nef antérieure, orientée du sud au nord.

Malgré les incorrections d'une exécution lâchée, d'un tracé de maçon, on constate dans les mesures, dans les proportions, la fréquence du nombre 3.

La nef, comme nous avons dit, a 9^{m}25, c'est-à-dire trois fois la largeur du collatéral, les colonnes basses

Digitized by Google

ont 3m de haut, trois fois leur diamètre, etc., etc.

Cette constatation nous a remis en mémoire les proportions données par Vitruve aux basiliques, qui dit (livre V, chapitre 1er) : « Leur largeur doit être au moins la troisième partie de leur longueur; la hauteur des colonnes des basiliques sera égale à la largeur des portiques, et cette largeur sera la troisième partie de l'espace du milieu. Les colonnes d'en haut doivent être plus petites que celles d'en bas.

Coïncidence fortuite ou calculée, elle s'explique par ce que l'on sait de la persistance des traditions gallo-romaines (1), surtout dans notre contrée, et de la Renaissance carolingienne. Ne se retrouvant plus, ni dans le Saint-Remi du xie siècle, ni dans celui du xiie, elle nous a paru corroborer notre attribution à une nef de basilique antérieure.

M. Demaison lui oppose le chapiteau du premier étage intercalé au milieu du pignon nord, avec des amorces d'arcades semblables à celles de la façade est; il nous permettra de n'y voir qu'un essai de raccordement postérieur qui ne détruit en rien l'architecture complète de la façade ouest (les cinq arcades et les proportions, multiples de 3, de la basilique antérieure primitive, orientée du sud au nord).

En résumé, en présence des pierres, visibles à l'œil nu, sans le secours d'une traduction :

Nous estimons que notre antique Saint-Remi contient encore, dans son transept nord, derrière les placages de Pierre de Celles, un reste de constructions carolingiennes qui font, par de bons exemples, de la vénérable

(1) Voir Fustel de Coulanges, montrant la persistance prolongée des us et coutumes gallo-romaines.

Digitized by Google

église un véritable cours d'histoire de l'architecture depuis Hincmar jusqu'au XIX^e^ siècle, représenté par l'élégante chapelle qui encadre les belles statues des frères Jacques. C'est encore un mérite appréciable.

ALPH. GOSSET,

Architecte,

auteur de la *Monographie de la Cathédrale* (1895) *et de Saint-Remi* (1900).

Digitized by Google

QUELQUES MOTS DE RÉPONSE

à la communication de M. GOSSET

Par M. L. DEMAISON, Membre titulaire.

Il ne me semble pas à propos d'engager une nouvelle discussion sur les dates de l'église Saint-Remi. Je m'abstiendrai donc de susciter un débat bien inutile et de répéter sans aucun profit les explications et les arguments que j'ai produits en mainte circonstance. Comme le dit avec beaucoup de raison M. Gosset, « ne parlant pas la même langue, nous aurons de la peine à nous entendre ». Notre collègue, en effet, ne paraît pas m'avoir très bien compris; il me cite avec peu d'exactitude et m'attribue une assertion que je n'ai émise nulle part. C'est cette erreur que je viens simplement rectifier ici.

Deux conclusions bien distinctes se dégagent nettement du récit d'Anselme : 1° l'église d'Hincmar a été détruite de fond en comble : « *Vetusta ecclesia ab Hincmaro archiepiscopo antiquitus dedicata* **est eversa funditus;** » 2° l'église commencée vers 1005 par Airard, abbé de Saint-Remi, a été démolie par Thierry, son successeur, pour faire place à une construction plus simple et moins dispendieuse. Mais cette démolition n'a pas été complète; on a gardé certains éléments que l'on a utilisés pour le nouvel édifice. C'est ce qui résulte clairement des expressions d'Anselme : « ... *quo pæne diruto et fundamentis quibusdam relictis, quæ architectis visa sunt necessaria fore futuris ædificiis...* »

Je n'ai jamais compris la chose autrement, et M. Gos-

Digitized by Google

set me prête ici gratuitement une faute d'interprétation que je n'ai nullement commise : « M. L. Demaison, écrit-il, qui dans sa traduction de 1883 avait omis dans la phrase d'Anselme le mot *pæne, presque,* et en avait conclu à un rasement général, s'est ravisé cette année, et il dit donc que Thierry se décida à détruire *en partie* l'édifice commencé. » Si M. Gosset avait lu avec un peu plus d'attention ma notice publiée en 1883, il y aurait vu ce qui suit, à la page 306 (1) : « Les parties les plus anciennes de Saint-Remi *viennent sans aucun doute de l'édifice commencé vers 1005 par l'abbé Airard.* » Et j'attribuais alors, comme aujourd'hui, cette origine aux piliers de la nef. Ainsi, je ne concluais aucunement à un « rasement général », et je n'ai pas eu besoin de me raviser depuis; dans mon récent travail, je n'ai fait que développer une opinion déjà soutenue par moi, il y a vingt ans. C'est donc absolument à tort qu'on a voulu me faire endosser l'opinion contraire; elle aurait, du reste, supposé de ma part une bien grande inintelligence des textes ou une singulière distraction.

Il paraît, d'après M. Gosset, que Mgr Tourneur se serait « récrié » (!) contre l'oubli, dans ma notice de 1883, du mot *pæne,* et contre ma traduction de *fundamentis* par *fondations.*

Je n'ai pas eu l'intention alors de donner une traduction littérale du récit d'Anselme, mais un résumé destiné à mettre en relief les traits les plus importants. Si le mot *pæne* n'y est pas rendu, on y trouve, du moins, l'idée équivalente, et d'ailleurs, le texte original est produit dans une note.

Quant au mot *fundamentis,* je persiste à le traduire

(1) *Travaux de l'Académie de Reims,* t. LXXI.

Digitized by Google

par *fondations*. Il a toujours été employé en ce sens, dans les auteurs classiques aussi bien que dans les écrivains du moyen âge, et Anselme lui-même l'a pris en cette acception dans un autre passage de son *Itinerarium* (1).

On m'oppose Mgr Tourneur, « parfait connaisseur du latin ». Je crois avoir aussi quelque expérience du latin des anciennes chroniques, et je dois dire que la traduction que Mgr Tourneur a faite d'Anselme, tout en étant bonne, me paraît susceptible d'être précisée et améliorée en certains points.

Mais cette querelle de mots a peu d'importance, car j'admets, d'accord avec M. Gosset, que le terme de *fundamenta* ne doit pas être interprété ici d'une façon trop stricte. On a certainement conservé autre chose que de simples substructions, puisqu'Anselme ajoute que l'on s'est servi aussi des piliers, *columnis ex diruto priori ædificio* », ce qui représente en somme une portion assez notable de la basilique de 1005.

Quant à la basilique d'Hincmar, Anselme, je le répète, nous apprend qu'on l'a rasée entièrement.

Telles sont les rectifications que je tenais à faire, en ce qui me concerne. Je me bornerai à ces explications, sans vouloir entrer aujourd'hui dans le fonds du débat, ni me perdre en une interminable controverse.

L. Demaison.

(1) « Futuri templi fabricam... erigere cœpit *a fundamentis*. »

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

TRACÉ DE LA VOIE ROMAINE

DE REIMS A CASTRICE AUTOUR DE CHATEAU-PORCIEN (ARDENNES)

Communication de M. le Dr LAMIABLE, Membre correspondant.

J'ai l'honneur d'envoyer à l'Académie le plan général des environs de Château-Porcien, en ce qui concerne le tracé du chemin des Romains et les observations que j'ai pu recueillir et qui s'y rapportent plus ou moins.

Il y a lieu de compléter les indications du plan :

1° En ce qui concerne les points certains de son passage dans la plaine de Château-Porcien ;

2° Discuter quelques opinions sur son passage sur d'autres points ;

3° Ajouter quelques indications complémentaires concernant d'autres points d'histoire ancienne de Château, romaine ou non.

A) *Points acquis à la suite du tronçon signalé par M. Mialaret (B A), au dela d'Inaumont.*

Au point B, à quelque dix mètres du chemin de Sery (D C), il a été trouvé autrefois le squelette d'un soldat, avec sa hache d'armes et une poterie noire.

Au point T, dans les vignes au-dessus d'Inaumont, j'ai trouvé, à un mètre de profondeur, des grèves, des cailloux noirs, silex, trace évidente du chemin romain que les habitants du pays m'ont dit avoir détruit en renterrant leurs vignes et en plantant des arbres fruitiers.

Digitized by Google

Au point S, le chemin des Romains peut être suivi pendant environ cent mètres : il est presque sous-jacent à un chemin ; du côté du midi, le fossé du chemin nouveau est creusé dans les silex noirs, et le bord nord du chemin romain n'atteint pas le fossé du chemin nouveau.

Au point R, ou à peu près, se trouve un gué ou plutôt se trouvait autrefois un gué, que les habitants appelaient gué de Saint-Remy, pavé de cailloux. Je pourrai l'explorer quand le meunier mettra son bief à sec. Au point *petit o,* immédiatement à la suite, se trouve un champ dans lequel la charrue soulève, tous les ans, de grosses pierres de taille. Il y aurait lieu, quand le non ensemencement le permettra, de rechercher s'il s'agit là d'un pont ancien ou d'un monastère ou château, comme le dit la légende.

Au point F, le long du chemin d'Ecly à Inaumont, il y avait un cimetière gallo-romain, ne contenant que des squelettes de soldats, avec lances, haches d'armes, poterie noire ; une tombe en plâtre, contenant un squelette avec des armes et un ensemble d'ornements que je n'ai pas vu ni entendu décrire.

Dans la briqueterie, se trouve le tronçon X Y, dont je donne un croquis séparé avec les points de repère par rapport au chemin E F, de Foissault à Neufchâtel. La partie B C D se trouve dans la briqueterie, le point B se trouve un peu au delà du chemin X, X". La partie A B se trouve dans les vignes.

B) *Points à discuter.*

Au point K', dans ces dernières semaines, les ouvriers terrassiers ont coupé, à environ un mètre, sous une couche de terre argileuse et sur une largeur de cinq

Digitized by Google

mètres environ et une longueur de quatre ou cinq mètres, une couche de grès, disent les ouvriers, de silex en petite quantité, m'a dit le conducteur plus croyable et instruit, puis des craies en petits noyaux et au-dessous de grosses craies. Est-ce un tronçon du chemin romain, descendant des hauteurs de Taizy pour aboutir à L, le pont de la Morteau ? On m'a signalé entre K et L, dans le talus de la tête du pont du canal, un affleurement semblable. Je l'examinerai, ayant déjà l'autorisation de l'ingénieur, quand la récolte du foin sera effectuée.

Disons ici que, d'après Cassini, le chemin romain descendant de Z O, prenait la direction O O' O'' M suivant un chemin qui existe encore, et que les agents-voyers du milieu du siècle dernier lui faisaient suivre la direction O P. Ajoutons encore ceci que, dans la briqueterie, il a été trouvé deux pièces romaines qui sont à la mairie de Reims ; qu'au point Q, sur la route de Château à Barby, il a été trouvé deux pièces de monnaie absolument semblables. Le point 9 est très approximatif et peut être le point 9' : le cantonnier qui a trouvé les pièces de monnaie ne peut le certifier. Cassini aurait-il raison ? Le chemin romain aurait suivi le trajet M Q' R, un autre chemin aurait fait communiquer ce chemin direct avec la station romaine 4, et K' X Y feraient partie de ce chemin particulier de communication.

A cette opinion se rapporterait la légende qui veut que les pierres de taille, que les plongeurs constataient dans l'Aisne au point K', seraient des restes d'un pont qui dès lors serait la suite des points O O' K', aboutissant à 4.

Ce sont des points qui ne seront éclaircis que par des fouilles et des trouvailles ultérieures.

Digitized by Google

c) *Choses accessoires.*

Au point 2, il y a quelques années, un éboulement fit découvrir une excavation spacieuse, cachette sans doute en usage du temps de la guerre de Cent ans ou des incursions normandes. Aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les habitants des environs de Château se réfugiaient, eux et leurs bestiaux, au château. Au point K''', on voit des morceaux de tuiles romaines. A côté du K''' est K', point où, depuis quelques jours, on trouve encore, sous la couche arable, des poteries romaines semblables à celles de K''' et du point 4.

Quand, il y a quarante ans, on a bâti l'hôtel de ville, on a assis les fondations à douze pieds de profondeur sur un terrain où se voyaient des foyers avec cendres et charbon.

Il y a quelques années, quand on a refait le pont du moulin, on constata, en en cherchant les fondations, trois étages de chaussées servant sans aucun doute en même temps d'empierrement pour gué et de barrage. On y trouva des monnaies, des ustensiles divers, des éperons, que l'on peut voir chez MM. Misset, notaire à Château, ou de Massary à Asfeld, malheureusement mêlés à beaucoup d'autres sans désignation de provenance exacte.

Nous pouvons dire ici que, dans la briqueterie, la chaussée romaine se trouve tantôt à fleur de terre, tantôt à un mètre et même un mètre et demi de profondeur. Les haches en silex s'y trouvent à près de deux mètres au-dessous du niveau du chemin romain. Si nous nous transportons à la station romaine 4, lieudit *Nandin,* les fondations des bâtiments y sont atteintes par la charrue ; si l'on se dirige vers le point 7, avant de tra-

Digitized by Google

verser le sentier 0' 6 allant à Saint-Fergeux, dans les vignes, on a trouvé à deux et trois mètres de fond, des tuiles, des amphores, des orifices de puits. Entre le sentier de Saint-Fergeux et le point 7, on retrouve les traces de la ville ancienne de Château, encore existante au XVI^e^ siècle ; une estampe de la Bibliothèque Nationale en montre la silhouette de l'église au point 7, où l'on voit encore aujourd'hui son emplacement, et le cimetière, dans l'angle formé par le chemin de Son et celui de Saint-Fergeux.

Disons enfin, pour l'intelligence complète du plan, que 8 9 V U 7 est l'ancien chemin de Barby à Château, selon Cassini, au vieux château bien entendu, et que de Château à Condé, le vieux chemin était (il existe encore) 7 7' 7".

Constitution du chemin romain.

Au point T, dans les vignes d'Inaumont, je n'ai constaté que la dispersion de ses éléments par le travail des vignerons. Au point S, je n'ai constaté que son bord nord et l'épaisseur considérable de la couche de silex dans le fossé au midi.

Dans la partie X Y, j'ai constaté les pierres de craie de la première couche ; la deuxième couche d'environ 20 à 25 centimètres de sable avec un dixième de craie ou chaux, d'une très grande dureté et difficile à enlever à la pioche, puis une troisième couche variable d'épaisseur de silex noir ovoïde.

Sur les hauteurs de Taizy, j'ai trouvé un point où le chemin se trouvait le plus conservé : on avait dû passer à côté pour une raison quelconque.

1° Le tuf crayeux avait dû être mis à nu pour placer

Digitized by Google

la deuxième couche composée d'une épaisseur considérable (au moins 50 à 60 centimètres) de sable très dur, semblable à celui du tronçon X Y, mais ne paraissant pas avoir été durci par un ciment de chaux. Il existe à Taizy des carrières de sable, argileux légèrement, dont j'ai voulu me servir dans le jardinage : il a durci au bout de quelques années et j'ai dû l'enlever.

La troisième couche était sans doute de la grosse grève de l'Aisne ; elle est aujourd'hui éparse de chaque côté du chemin dans l'étendue d'une vingtaine de pas.

La quatrième était des silex noirs ovoïdes, dont il reste une petite quantité sur chaque côté du chemin, le reste ayant été enlevé pour faire il y a quelques années le chemin de Château-Porcien à Avançon.

Digitized by Google

NOTES

SUR LE

FILAGE ET LE TISSAGE DANS L'ANTIQUITÉ

d'après les découvertes faites à Reims et dans les environs

Communication de M. Ch. COYON, Membre correspondant.

I. — Le Filage.

Des nombreuses découvertes archéologiques qui ont été faites jusqu'à ce jour, il semble résulter que, dès les temps les plus reculés, les hommes appliquèrent leur intelligence à transformer le poil des animaux et les substances fibreuses que leur offrait la nature pour la satisfaction de leurs besoins.

L'art de convertir ces matières en fil fut l'un des premiers qu'ils cultivèrent. Nous n'avons pas la prétention de découvrir le véritable inventeur de l'art de filer, mais nous allons essayer de démontrer que, depuis longtemps déjà, on a imaginé d'entortiller et d'assujettir, à l'extrémité d'un bâton en forme de canne appelé quenouille, des matières textiles qui avaient été soumises à un certain nombre d'opérations préalables, dans le but de les réduire en un fil continu, d'une liaison suffisamment solide et régulière pour pouvoir être tissé.

Sur un autre bâton appelé fuseau, plus court, arrondi partout, renflé en son milieu ou aux deux tiers de sa longueur, d'où il va en diminuant jusqu'à ses deux extrémités, on emmanchait, à une des extrémités, un objet en forme de disque percé d'un œil à son centre. Ce

Digitized by Google

disque est appelé en archéologie fusaïole ou peson de fuseau. Dans nos contrées, il est encore connu sous le nom de vertillon (1).

Ces outils, la quenouille et le fuseau, si admirables dans leur simplicité, sont en partie disparus, sauf l'organe mobile du fuseau, la fusaïole ou vertillon, que l'on ramasse souvent à la surface du sol, dans nos contrées, ou que nous trouvons dans les sépultures antiques; cette petite pièce nous reste, semble-t-il, pour témoigner des connaissances dont nos ancêtres se sont contentés si longtemps et dont ils ont apparemment abandonné l'usage à grand'peine.

Dans le cours de nos investigations archéologiques, nous n'avons jamais eu le bonheur de trouver des vertillons de l'âge de la pierre, ni de fouiller des sépultures de cette époque. Pour combler cette lacune, nous empruntons deux passages à l'ouvrage de M. Desor. Nous les citons, quoiqu'ils soient relatifs à des pays assez éloignés du nôtre, parce que nous avons constaté que pour beaucoup d'objets, il y a, pour une même époque, quel que soit le pays d'origine, une très grande analogie de formes.

E. Desor. *Les Palaffittes ou Constructions lacustres du lac de Neuchâtel,* page 30 : « Le travail domestique est « attesté par une quantité de petits disques percés d'un « trou que nous croyons être des pesons de fuseau. « Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile de faire observer « qu'au lac de Neuchâtel, ces disques sont toujours en

(1) Dr O. Guelliot. *Le Prehistorique dans les Ardennes* (âge de la pierre). L'auteur cite un lieudit *Vertillon* à Romagne. Puis il rapporte que M. Alfred Merlin a trouvé trois haches polies et des vertillons ou pesons de fuseau.

Dans la vallée de la Vesle on disait parfois *vertai.*

Digitized by Google

Digitized by Google

1/2

FUSEAU VIDE.

FUSEAU CHARGÉ.

Notes sur le filage
d'après les découvertes

Digitized by Google

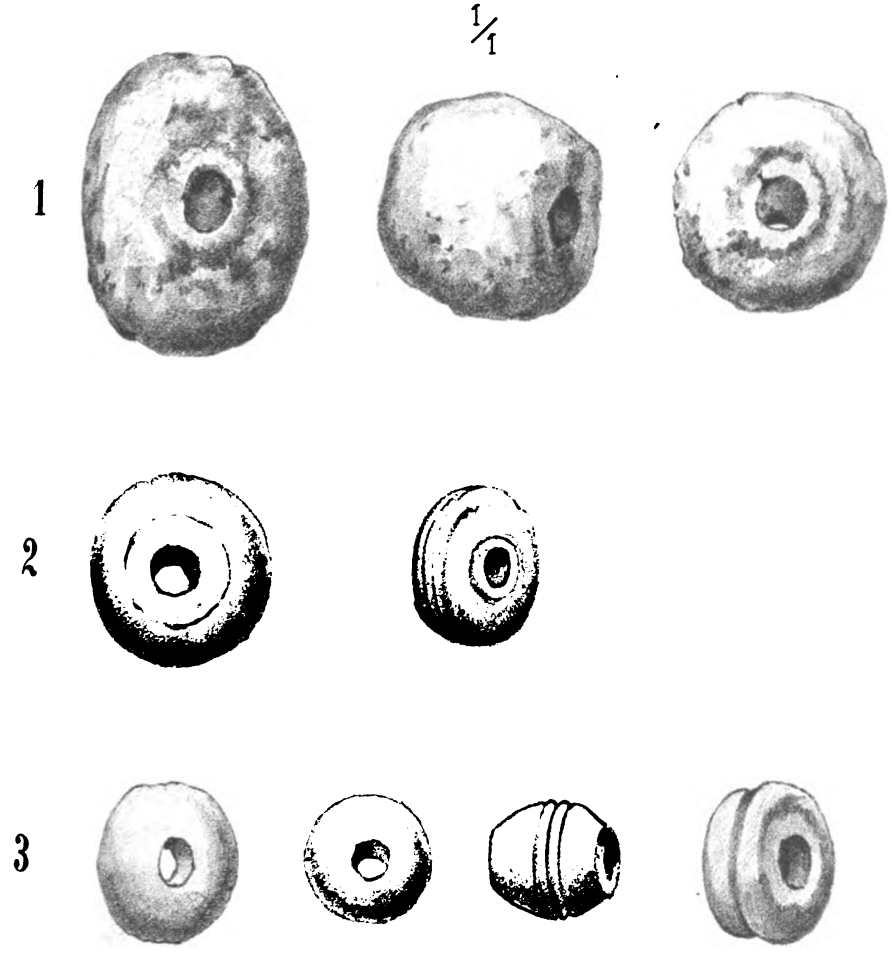

FUSAIOLES OU VERTILLONS.

...age dans l'antiquité,
...Reims et dans les environs.

Digitized by Google

Digitized by Google

« pierre, de préférence de grès molassiques, quelquefois « de calcaire, dans les stations de la pierre. » Page 35 : « A l'âge du bronze, les pesons de fuseau sont très nom- « breux et souvent artistement façonnés avec un trou au « milieu. Ils ne sont plus en pierre, comme à l'époque « précédente, mais en terre cuite. »

A l'époque gauloise, que nous connaissons mieux, l'industrie du filage est aussi affirmée par la présence de vertillons. Ils sont en terre cuite, de même pâte noire que les vases, façonnés à la main, généralement épais et de grand diamètre. Nous en avons sorti quatre des sépultures de cette époque. Trois étaient contenus dans de modestes vases qui accompagnaient le défunt dans la tombe. *(Fig. 1.)*

A l'époque gallo-romaine, les vertillons ne sont plus en terre noircie ; ils sont parfois en terre grise, mais le plus souvent en terre rouge dite samienne, faits sur le tour, et leur diminution sensible de grosseur indique une amélioration marquée dans la préparation des matières textiles, et par conséquent l'obtention de fils de qualité supérieure. *(Fig. 2.)*

Ceux de l'époque mérovingienne peuvent être confondus avec ceux de l'époque gallo-romaine, sauf quelques rares exceptions. Quelques-uns sont en terre grise vernissée, d'autres sont en verre (1).

Aux époques postérieures, jusqu'à la fin de l'emploi du fuseau, ils sont à peu près identiques à ces derniers, mais diminuent encore de grosseur, ce qui indique tou-

(1) Le musée Habert, de Reims, possède trois curieux spécimens formés de cette dernière substance. Ils sont ornementés sur les deux faces de lignes superposées en festons, qui paraissent gravées en creux. Nous signalons ces rares et intéressants objets à l'appréciation des amateurs.

Digitized by Google

jours les progrès successifs apportés dans le ténu des fils (1). *(Fig. 3.)*

* * *

Quoique le procédé de filer au moyen de la quenouille et du fuseau soit un peu connu par les récits de quelques auteurs et plus encore par la gravure, nous allons le décrire aussi parfaitement que possible, pour que l'on comprenne plus facilement l'emploi et les fonctions du vertillon, organe beaucoup moins connu.

La fin du procédé qui utilisait ces instruments n'est pas si éloignée de nous ; aussi nous est-il possible de le décrire encore aujourd'hui. Actuellement, il existe encore des septuagénaires qui ont vu leur grand'mère filer au moyen de la quenouille et du fuseau. Personnellement, nous nous rappelons avoir vu (il y a quarante-cinq ans environ) deux vieillards octogénaires, l'homme et la femme, qui habitaient une maison d'aspect antique. A l'intérieur, près de la cheminée, il existait une planche formant rayon, qui était percée de trous espacés, dans lesquels étaient rangés les quenouilles et les fuseaux. Cette planche était appelée la planche aux affûtiaux.

(1) Dix vertillons ont été trouvés récemment à Beine par M. Jules Pariset, dans un vieux mur d'une habitation ayant appartenu autrefois à un fabricant de tissus. Cette localité était réputée jadis pour ses tissus en laine très fins. A part quelques articles en batavia ou croisé, sa spécialité consistait dans la fabrication de tissus de toile appelés bluteaux, employés autrefois dans les moulins pour tamiser la farine. On en fabriquait aussi d'autres du même genre, utilisés pour les voiles de religieuses.

Nous possédons dans notre collection vingt vertillons recueillis sur le territoire de Beine.

Digitized by Google

La femme, encore alerte, malgré son grand âge, nous a obligeamment démontré et expliqué les moindres détails de la façon d'opérer. Elle était, paraît-il, dans sa jeunesse, une filandière en laine de grand mérite.

En décrivant ce travail, nous citerons, entre parenthèses, quelques termes employés autrefois, sans toutefois raconter le refrain de la chanson de la fileuse que la bonne vieille a bien voulu nous chanter en patois du temps et dans lequel le mot vertillon était répété.

Nous supposons une filandière en laine travaillant assise. Une fois la quenouille (la clogne) coiffée d'une mèche ou ruban de matières premières (le trait), elle passait le manche dans sa ceinture du côté gauche, en penchant plus ou moins la quenouillée en avant ou du côté droit, suivant l'habitude qu'elle avait contractée. Ainsi armée, de la main gauche (la main à étaler), en mouillant l'extrémité de l'index du bout de sa langue, elle étirait en tordant légèrement un certain volume de brins, que la main droite (la main à forcer) prolongeait, puis elle attachait le bout au fuseau (la fuserolle). Cela fait, du pouce et de l'index de la main droite elle imprimait au fuseau un mouvement de rotation (la touche), non pas en se servant du vertillon comme on pourrait le supposer, mais bien du bout du fuseau, qui transmettait au fil le degré de torsion nécessaire. Tout aussitôt, la fileuse reprenait ses premières dispositions en laissant pendre le fuseau du côté gauche, elle recommençait alors à mouiller, à étirer de nouveaux brins, que le fuseau qui continuait à se mouvoir, tordait sans interruption. Une fois l'aiguillée assez longue et consistante, elle la pelotonnait sur le fuseau. Elle en recommençait une autre et ainsi de suite. La fusée suffisamment grosse,

Digitized by Google

elle la vidait sur une busette en roseau (l'épolet) ou la disposait en échée suivant l'emploi auquel le fil était destiné (1). Ceci exposé, il semble que tout soit dit, mais il ne s'agissait point seulement de faire un fil continu, il fallait qu'il fût régulier, il fallait sentir, pour ainsi dire, la force du fil qui passait en courant entre les doigts, la sentir chaque fois que le fil variait au-dessus ou au-dessous d'une limite précise.

Nous allons compléter la description de ce travail, extrêmement simple dans son principe, mais extrêmement délicat, en nous attachant spécialement aux détails essentiels pour l'exécution de l'ouvrage proposé.

Chacun sait que la quenouille était formée d'un morceau de bois arrondi, renflé par le haut en forme elliptique allongée ou de plusieurs moulures saillantes, et le manche parfois orné de dessins en marqueterie agrémentés parfois de filets en métal (2). On l'entourait, en commençant par l'extrémité haute, d'une longue mèche de laine que l'on roulait en spirale descendante ou plutôt en escargot, attendu qu'elle se recouvrait elle-même sur une partie de chaque spire, et la circonférence de l'extrémité basse de la quenouillée, ou pour mieux dire la spirale à étirer, était enveloppée et maintenue en place par une bande cylindrique de parchemin (la courrière) que l'on remontait à mesure que la mèche diminuait de longueur.

(1) *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* (Antonin Rich), traduit de l'anglais par M. Cheruel, inspecteur d'Académie. Cette description y est faite sommairement, d'après une ancienne mosaïque dans le Capitole de Rome : Hercule filant avec la quenouille et le fuseau d'Omphale. (Quenouille, *colus* ; fuseau, *fusus.)*

(2) On offrait parfois à une mariée, comme cadeau de noces, une quenouille coiffée d'une touffe de rubans de couleurs variées.

Digitized by Google

La longueur du fuseau variait de 18 à 22 centimètres environ, sur 25 ou 30 millimètres à sa partie épaisse. Placé verticalement, le fuseau portait au centre de l'extrémité haute une petite tige de métal courbée en équerre à sa sortie. Elle composait la tête dont l'utilité était d'empêcher le fil déjà pelotonné de se dévider en travaillant. A sa partie basse, on emmanchait les vertillons par serrage, de manière à pouvoir les changer à volonté suivant les besoins; c'est-à-dire que, pour régler le fil de façon à avoir toujours de la régularité et à pouvoir varier la grosseur, la fileuse devait avoir une série de vertillons de rechange à sa disposition.

Il est facile de concevoir que le fuseau, formé de bois léger, devait être lesté de un ou deux pesons, pour son maintien et pour l'aider à conserver sa force constante dans son mouvement de rotation, pendant un temps déterminé, suivant la résistance qu'il était appelé à surmonter.

Nous nous résumons. Le talent de la filandière en laine consistait uniquement à étaler une quantité de brins équivalente à l'allongement qu'elle désirait produire; alourdir ou alléger le fuseau de façon que sa pesanteur corresponde à la qualité des matières et à la grosseur du fil; joindre la douceur à la force (si nous pouvons nous exprimer ainsi) pour l'actionner, afin d'obtenir, comme résultat, un fil uniforme, d'une torsion longue, douce et régulière.

Nous ne parlerons pas du filage du lin, ni du chanvre, quoique ces substances aient été également employées de toute antiquité. Du reste, sauf quelques modifications de détails sans importance, ce que nous avons décrit plus haut s'applique aussi à ces derniers.

Digitized by Google

* * *

Il semble résulter de ce que nous venons de dire que, pendant au moins trente siècles, aucun progrès sérieux ne s'est accompli dans le procédé de produire le fil. C'est seulement en 1530 que nous voyons poindre une invention, le rouet, déjà plus commode et plus expéditif que la quenouille et le fuseau. En 1777, le rouet est perfectionné de manière à pouvoir filer des deux mains, ce qui permet de presque doubler le produit du travail. Mais ces innovations apparaissent sans se généraliser, et ce n'est réellement qu'au XVIII^e^ siècle que l'industrie du filage fit d'immenses progrès.

II. — Tissage.

Si le procédé employé pour filer est resté stationnaire pendant tant de siècles, nous savons qu'il n'en a pas été de même du tissage, qui a, au contraire, été de bonne heure perfectionné d'une façon remarquable.

Avant de tisser les matières textiles, les préhistoriques se sont vêtus de peaux d'animaux préparées. C'était le vêtement de tous les peuples primitifs, et, à l'âge de la pierre, on trouve quantité d'outils en silex et en os, tels que râcloirs, lissoirs, etc., qui ont dû servir à la préparation des peaux.

Quelques auteurs rapportent que les hommes de cette époque faisaient aussi usage de vêtements feutrés. Une fois la laine détachée de la peau des moutons, ils la massaient et la feutraient en toison, à l'aide de substances gommeuses et probablement de la chaleur.

Digitized by Google

Mais les vêtements ainsi obtenus étaient bien imparfaits; ils durent songer à s'en procurer de plus commodes. Ce fut alors qu'ils cherchèrent le moyen de transformer en fils le poil des animaux et l'écorce textile de quelques plantes, et de réunir ensuite ces fils par l'entrelacement pour en former un tissu.

M. de Mortillet, dans le *Musée préhistorique*, dit, en parlant des hommes de l'époque robenhausienne (fin de la pierre polie) : « L'agriculture ne possédait pas seu-« lement des matières alimentaires, mais encore des « matières textiles, ou, pour parler plus exactement, « une matière textile : le lin. Le chanvre n'était pas « encore connu. Avec ce lin on fabriquait non seule-« ment des cordes et des filets, mais encore et surtout « des étoffes diverses parfois ornées de franges. »

Pour démontrer ce travail du lin, M. de Mortillet donne la représentation d'un peigne à carder, d'une fusaïole en caillou, d'une fusaïole en terre cuite et d'un poids pour tendre les fils de chaîne sur le métier à tisser (1).

De l'âge de la pierre, dans notre région, nous ne connaissons rien qui puisse nous donner une idée des métiers à tisser, ni de leurs organes, ni des tissus fabriqués.

Pour les époques postérieures, nous nous contenterons d'interroger quelques empreintes et fragments d'étoffes découvertes dans nos contrées, et de reconnaître autant que possible la nature des matières qui entraient

(1) Dr O. Guelliot. *Le Préhistorique dans les Ardennes* (âge de la pierre). L'auteur, parlant de l'âge de la pierre, dit, page 14 : « M. Piette a trouvé, dans la sépulture dolmen de Rumigny, un « bouton qui servait probablement à attacher un vêtement, et de « la laine rousse, qu'il prit d'abord pour des cheveux. »

Digitized by Google

dans leur composition, sans toutefois étendre nos investigations en deçà de l'époque mérovingienne.

Époque gauloise. — Sur la patine des objets en bronze que nous retirons des sépultures gauloises, il existe parfois des empreintes qui paraissent avoir été formées par des tissus, mais, le plus souvent, on ne peut tirer sur la composition de ces tissus que des conclusions vagues et incertaines. Parfois aussi, nous trouvons des débris de fils ou plutôt des matières filamenteuses mélangées à une substance noirâtre qui se désagrège au toucher.

Dans une sépulture de cette époque, nous avons recueilli un petit débris de tissu que nous avons pu examiner quelques instants seulement ! Ce petit débris, si fortuitement conservé, était placé entre un vase en terre noire en partie cassé et le fémur d'un squelette qui portait au cou un torque, et aux bras des bracelets, le tout en bronze ; ces indices porteraient à croire que ce squelette était celui d'une femme, et que ce tissu provenait de son vêtement. Ce lambeau, de plusieurs épaisseurs superposées, probablement une plissure, était formé par des fils en laine rousse, très serrés et ondulés. Il nous avait paru d'abord être une mèche de fils, mais nous avons reconnu ensuite quelques traces de trame plus fine relativement espacée. C'était bien un tissu, mais il ne nous a pas été possible de reconnaître d'une façon assez certaine son genre d'entrelacement pour le décrire. Nous avons supposé que ce débris devait sa conservation relative au contenu de ce vase cassé qui l'avait imprégné d'un côté d'une substance de couleur brune noirâtre mélangée de terre. Malgré les minutieuses précautions que nous avons prises pour conserver ce

Digitized by Google

précieux document, le contact de l'air l'a desséché et il est tombé en poussière (1).

Un autre spécimen, que nous avons pu étudier à temps, a fait partie de la collection de M. Morel. Il est formé d'une matière différente de celle que nous avons indiquée plus haut ; elle adhère au fer, ce qui rend cette pièce très intéressante.

Sur une face d'un tronçon de fourreau en fer d'une épée, sorti d'une sépulture gauloise à Plivot (Marne), l'oxyde à métallisé quelques centimètres de tissu bien caractérisé. Ce tissu, très simple, produit par deux fils qui se croisent invariablement à angle droit, est connu actuellement sous le nom de tissu toile, ou vulgairement lisse ou deux pas. Il est assez grossier et peu régulier ; nous ne pouvons mieux le comparer qu'aux toiles à sac ou aux toiles d'emballage, et les fils qui le composent, de même grosseur de chaîne et de trame, nous ont semblé être du chanvre (2).

Cette toile devait appartenir au vêtement du défunt. Ce qui nous le laisse supposer, c'est qu'un petit débris, exactement semblable, a été recueilli dans la double sépulture de Somme-Tourbe. Ce débris adhère à la partie ronde et plate d'un bouton en bronze, du côté de l'attache (3).

(1) A l'époque gallo-romaine, nous décrivons les mêmes dispositions de tissu de laine.

(2) Cette sépulture contenait également une chaîne en bronze à mailles tordues, dite bélière, qui servait à suspendre l'épée.

(3) M. Fourdrignier, dans ses *Notes archéologiques* sur la double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet, Somme-Tourbe (Marne), dit : « Sur le corps se trouvaient çà et là quatre boutons en bronze ayant appartenu au vêtement ; quelques restes d'une étoffe grossière y sont encore attenants. »

Digitized by Google

Époque gallo-romaine. — Le musée archéologique de Reims possède plusieurs échantillons de tissu qui appartiennent à l'époque gallo-romaine. Grâce à l'obligeance de M. Jules Orblin, le vaillant fouilleur et gardien de ce musée, nous avons pu consulter à loisir ces rares et intéressants vestiges, et ce qui en augmente encore la valeur, c'est l'authenticité ; car M. Jules Orblin les a recueillis lui-même dans des sépultures découvertes sur le territoire de Reims.

Un de ces lambeaux de tissu, assez bien conservé, est formé de fils de lin. Son mode de croisement est un tissu toile à fils serrés et réguliers. La nappe de chaîne donne vingt-huit fils au centimètre (1). La trame donne comme duitage vingt et un fils au centimètre. Sa teinte est noir charbon, et cette teinte (c'est à rendre jaloux nos teinturiers) les siècles l'ont respectée. Ce tissu relativement peu décati a dû être soumis à une opération d'apprêt.

Le second est une ganse formée de fils de laine d'une finesse remarquable. Nous avons mis les fils de chaîne en parallèle avec des fils de chaîne que l'on emploie actuellement, et nous avons constaté qu'ils correspondaient à peu près au n° 100 (2). Son genre d'entrelacement est le même que le précédent ; sa teinte est brune, violacée (peut-être est-elle pourpre).

Un des caractères particuliers de cette étoffe, c'est de présenter un tissu souple, dont la nappe de chaîne, en compte très serré, est lâche et ondulée ; la trame, au contraire, relativement espacée, est tendue. Cette ganse

(1) Ce nombre de vingt-huit fils au centimètre peut paraître exagéré, mais il est cependant exact.

(2) Le n° 100 représente un fil dont les 1,000 grammes ont une longueur de 100,000 mètres.

Digitized by Google

composait peut-être une toge désignée sous le nom de trabée, qui était ornée de bandes disposées horizontalement.

Le troisième est mieux conservé à cause du cercueil en plomb qui l'enfermait ; l'oxyde en a seulement noirci quelques endroits. Comme le précédent, il nous a semblé formé par des fils de laine aussi ténus, encore du même genre d'entrelacement et teint aussi en brun. Il paraît avoir servi à confectionner un de ces petits sacs plats que les femmes portaient à la ceinture ou tenaient à la main et qu'on appelle aujourd'hui réticule. Une de ses faces diffère de l'autre en ce qu'elle est étoffée de filé d'or laminé appliqué sur les fils de chaîne (1).

Le dernier lambeau de tissu de cette époque que nous allons citer, quoique d'apparence modeste, est sans contredit le plus remarquable, comme fabrication, qu'il nous a été donné d'étudier au musée de Reims. Son importance exceptionnelle nous engage à décrire tout au long les différents détails de l'opération pour le produire.

Nous lisons sur la carte qui l'accompagne : « Morceau d'étoffe trouvé dans un tombeau romain, mis à découvert sur le terroir de Courmelois, lors des travaux du canal, en 1842. Offert par M. Payen. »

Ce tissu est constitué de fils de lin et teint en noir. Il contient vingt fils de chaîne au centimètre et vingt duites au centimètre. Il est formé de l'armure batavia ou

(1) Un tissu semblable, sauf peut-être une erreur sur la nature des matières qui le constituent, a été recueilli dans un tombeau en plomb, en 1790, à Brimont. M. Povillon-Piérard, dans un mémoire adressé, en 1823, à la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, dit qu'on avait trouvé, dans un cercueil en plomb, un squelette qui avait été enveloppé dans un linceul détruit en partie et dont le tissu paraissait être de soie et d'or.

Digitized by Google

croisé, mais dont les fils de chaîne sont rentrés en chevron, ce qui donne une croisure coupée allant de gauche à droite et de droite à gauche. Les duites ont été insérées, elles aussi, en chevron, c'est-à-dire qu'à un certain moment l'artisan a tissé ces duites en marchant dans le sens contraire que celles qu'il venait d'insérer, ce qui produit par la coupure des deux chevrons un losange bien prononcé.

C'est peut-être la première fois qu'un tissu dérivé du batavia est signalé dans la civilisation gallo-romaine; il indique un art très avancé et l'emploi de matières d'une qualité supérieure. Si l'on en juge même par ce lambeau que la terre nous a transmis, il est incontestable qu'à cette époque on connaissait, dans nos contrées, la plupart des articles usités de nos jours.

Époque mérovingienne. — Le musée Habert, de Reims, possède six grands bracelets ou brassards en bronze attribués au commencement de cette époque. Ils sont collés ensemble par une substance dure et compacte à laquelle adhèrent des fragments de toile superposés, qui ont été cousus, et cette couture bien caractérisée, dite à points arrière, courts et réguliers, indique l'emploi de fines aiguilles et les soins apportés à la confection des vêtements.

Nous possédons, dans notre collection, une épée courte que nous attribuons à cette époque. La poignée était empâtée d'une croûte de terre très dure. Cette croûte nous ayant paru disgracieuse, nous l'avons détachée en bloc et nous avons eu le bonheur de constater que nous venions de faire une seconde découverte aussi intéressante que la première. A cette enveloppe de terre adhère un tissu qui recouvrait une poignée en

Digitized by Google

bois, emmanchée sur la soie, et ce tissu était maintenu en place et métallisé par six lamelles en fer, régulièrement espacées sur son contour. Nous avons étudié à la loupe ce tissu et nous avons reconnu qu'il est formé de gros fils de chaîne doublés en lisse, sans être retords. Sa trame, au contraire, est très fine, et ces fils différents composent un tissu toile plein, à côte accentuée. Quant à la matière, nous n'avons pu la déterminer (1).

Ce qui n'a peut-être pas encore été relaté dans l'histoire du tissage et qu'il nous semble bon de signaler, c'est qu'à cette époque mérovingienne on tissait aussi des fils métalliques, sans les agglomérer à d'autres matières.

Avant de rédiger ces notes, nous avons demandé à notre collègue Émile Schmit, de Châlons-sur-Marne, s'il possédait des fragments de tissu anciens. Toujours dévoué à l'archéologie et obligeant, il attirait notre attention sur un des nombreux objets de sa collection qui appartient à cette époque. Cet objet se compose d'une plaque de baudrier formée d'une lame de tôle de fer, plaquée d'une mince feuille d'argent. En outre, M. Schmit nous faisait remarquer que cette mince feuille d'argent, que l'on pouvait supposer produite directement par laminage, semblait formée préalablement par un tissu. M. Schmit ayant bien voulu nous confier cette belle pièce d'orfèvrerie pour l'étudier, nous avons reconnu que ce plaquage est en effet obtenu par une toile métallique constituée par des fils d'argent trélilés très fins. Elle donne comme croisement des fils

1. On peut voir, au musée rétrospectif de Reims, exactement le même genre de tissu, provenant des fouilles de M. Gayet, à Antinoé. (IVe, Ve et VIe siècle, époque égypto-byzantine.)

Digitized by Google

dans les deux sens, environ vingt-cinq fils au quart de pouce, étalon ancien, ce qui correspond à trente-six fils au centimètre. Une fois tissée et laminée, cette toile a dû être fixée sur le fer par adhérence, au moyen d'une forte pression, aidée d'un certain degré de température. Ce plaqué est si fortement lié au fer, qu'il a pu être finement gravé au burin sans y occasionner d'éraillures, et ce n'est que grâce à la rouille, qui a séparé les fils en quelques endroits, qu'il est possible de reconnaître son véritable procédé de fabrication.

* * *

Nous avons cherché, dans le passé, les traces des premiers pas d'une des branches de notre industrie locale. Quelque étroites que soient les limites dans lesquelles nous avons été obligé de nous renfermer, si des savants archéologues peuvent utiliser notre travail et en tirer des conclusions générales, nous nous considérerons comme suffisamment récompensé.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SEANCE PUBLIQUE

	Pages
Discours d'ouverture, prononcé par M. A. Brissart, président annuel	1
Compte rendu des travaux de l'année 1902-1903, par M. Henri Jadart, secrétaire général	15
Rapport sur le Concours d'histoire, par M. l'abbé Haudegeur, membre titulaire	43
Rapport sur le Concours d'art et d'industrie, par M. le Docteur Seuvre, membre titulaire	53
Rapport sur le Concours d'économie politique, par M. Paul Rozey, avocat au Barreau de Reims, membre titulaire	55
Rapport sur le Concours de poésie, par M. le docteur Seuvre, membre titulaire	65
Prix et Médailles décernés dans la séance publique du 9 juillet 1903	87
Programme de la séance annuelle	89
Programme des Concours ouverts pour l'année 1904	91
Tableau des Membres composant l'Académie nationale de Reims au 24 juillet 1903	93
Liste des Ouvrages adressés à l'Académie nationale de Reims pendant l'année 1902-1903	99

SCIENCES

Le Dispensaire Calmette de Reims, par M. le docteur Colleville, membre titulaire	111
Nouvelles recherches sur la fermentation seconde des Vins de Champagne, par M. Cordier, membre titulaire	117

Digitized by Google

BIOGRAPHIE RÉMOISE

Pages

Un ancien maire de Reims : M. Carteret, par M. Al. Fay, membre correspondant..... 125

Nicolas de Grigny, organiste de Notre-Dame de Reims (1672-1703), par M. H. Jadart, secrétaire général..... 135

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Un discours du duc de Guise à Châlons, après sa prise d'armes de 1585, par M. l'abbé Haudecœur, membre titulaire.... 147

Recherches historiques sur l'origine des lunettes, par M. le docteur A. Bourgeois, membre titulaire 153

Basilique Saint-Remi, origine architecturale, par M. Alphonse Gosset, membre titulaire..... 163

Quelques mots de réponse à la communication de M. Gosset, par M. L. Demaison, membre titulaire..... 177

Le tracé de la Voie romaine de Reims à Castrice, autour de Château-Porcien, par M. le docteur Lamiable, membre correspondant..... 181

Notes sur le filage et le tissage dans l'antiquité, par M. Ch. Coyon, membre correspondant..... 187

PLANCHES ET GRAVURES

Arcades de la façade ouest du transept nord de Saint-Remi. 164

Chapiteau de l'église Saint-Remi..... 172

Plan de la voie romaine de Reims à Castrice (gravure hors texte).. 181

Fuseau vide, fuseau chargé, fusaïoles ou vertillons, découverts à Reims et dans les environs 189

Reims, Imprimerie de l'Académie, rue Pluche, 24. (27)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOV 1940

Widener Library
105 513 998

Digitized by Google